

L'urbanisme à Strasbourg au XX^e siècle

*Actes des conférences organisées dans le cadre
des 100 ans de la cité-jardin du Stockfeld*



L'URBANISME À STRASBOURG AU XX^e SIECLE

Actes des conférences organisées dans le cadre des 100
ans de la cité-jardin du Stockfeld

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
CITÉS ET CITÉS-JARDINS	4
Une cité dans la Neustadt : la cité Spach	6
Marie POTTECHER, Conservatrice du patrimoine, service de l'Inventaire et du Patrimoine de la Région Alsace	
Hellerau cité-jardin, cité-laboratoire - 100 ans après	16
La cité-jardin de Hellerau il y a cent ans : le « laboratoire d'une humanité nouvelle »	
Anne MARIOTTE, Architecte	
Hellerau cité-jardin, cité-laboratoire - 100 ans après	22
La cité-jardin de Hellerau aujourd'hui, un laboratoire vivant	
Claire KUSCHNIG, Architecte	
La cité-jardin du Stockfeld : une réalisation d'économie sociale modèle du Strasbourg 1900	28
Stéphane JONAS, Sociologue-urbaniste, Professeur émérite de l'Université de Strasbourg	
Réhabilitation de la cité-jardin du Stockfeld	44
Guy TARRIEU, Architecte	
Les Jardins Ungemach : une cité-jardin patronale d'origine nataliste	50
Stéphane JONAS, Sociologue-urbaniste, Professeur Emérite de l'Université de Strasbourg	
La cité-jardin Alexandre Ribot au Neuhof a 80 ans	66
Stéphane JONAS, Sociologue-urbaniste, Professeur Emérite de l'Université de Strasbourg (UdS)	
Patrick WEBER, Architecte, Professeur à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg (ENSAS)	
Hautepierre : de l'espace conçu à l'espace vécu	80
Partie 1	
Volker ZIEGLER, Ingénieur et architecte-urbaniste, enseignant à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg	
Hautepierre : de l'espace conçu à l'espace vécu	92
Partie 2	
Barbara MOROVICH, Anthropologue, maître-assistante à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles	

LE CONTEXTE STRASBOURGEOIS	100
Paris ou Karlsruhe ? La formation des architectes en Alsace à l'époque du Reichsland, 1871-1918	102
Klaus NOHLEN, Architecte, professeur d'histoire de l'architecture à l'université des sciences appliquées de Wiesbaden, directeur d'études invité de l'EPHE de Paris, membre de l'Institut allemand d'archéologie.	
Aperçu de l'architecture du mouvement <i>Heimatschutz</i> en Alsace	118
Olivier HAEGEL, Technicien supérieur, Service de l'Inventaire et du Patrimoine de la Région Alsace	
La fabrication de la ville moderne : Strasbourg (1850-2000)	126
François IGERSHEIM, Professeur émérite d'histoire de l'Alsace à l'Université de Strasbourg	
Le logement social à Strasbourg dans la première moitié du XXe siècle	134
Hervé DOUCET, Maître de conférences en Histoire de l'Art contemporain, Université de Strasbourg	

Introduction

En 2010, la Ville de Strasbourg a fêté les 100 ans de la cité-jardin du Stockfeld : des manifestations ouvertes à tous les publics (expositions, conférences, visites, fête de quartier...) se sont déroulées dans l'ensemble de la ville pendant six mois.

L'objectif était triple :

- connaître l'histoire de la ville et de ses projets est un élément d'enrichissement des projets à venir qui peuvent puiser dans des références de qualité : la prise en compte du patrimoine urbain n'est pas un frein à l'imagination ;
- l'histoire et le patrimoine ne s'arrêtent pas aux portes du centre-ville et les quartiers offrent une richesse extraordinaire qui doit être source de fierté pour les habitants ;
- enfin, en mettant en perspective les cités d'Hellerau à Dresde et du Stockfeld, c'est bien la dimension européenne de Strasbourg, les influences croisées et ses appartenances multiples qui sont affirmées comme source de richesse.

La cité-jardin du Stockfeld est un témoignage d'une intense période de renouveau urbain de la ville au début du 20^e siècle. Engagée en 1910, sa construction était destinée à reloger les familles modestes qui habitaient les immeubles démolis par la Grande percée – l'actuelle rue du 22 novembre.

La cité-jardin est inscrite à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques en depuis 1996. Avec celle de Hellerau à Dresde, elle est aussi une des premières cités-jardins du continent européen.

Œuvre de l'architecte Edouard Schimpf, le Stockfeld tient une place importante dans le patrimoine urbain et social de Strasbourg. Il préfigure une longue tradition de réalisations de qualité dans le domaine du logement social, comme la cité Jules Siegfried, dans les années 1920 et la cité Rotterdam dans les années 50...

Ce centenaire a permis de mettre en perspective la cité-jardin avec d'autres ensembles urbains, et de débattre d'urbanisme. Les conférences ont sollicité divers acteurs de l'architecture et du patrimoine local : des chercheurs –historiens, historiens de l'art, sociologues ... –, des architectes, des urbanistes, des acteurs de la conservation du patrimoine, pour apporter des regards complémentaires sur ce patrimoine vivant. La qualité des sujets et des interventions a fait le succès des neuf soirées de conférences auxquelles 570 personnes ont assisté, démontrant un intérêt certain pour l'histoire et le patrimoine strasbourgeois.

Les contributions des différents intervenants ont été rassemblées dans cette publication qui vient enrichir la connaissance de l'histoire et du patrimoine urbain de Strasbourg, au moment où commence l'inventaire de la Neustadt. Ces textes apportent également des éléments sur la ville nécessaires à la compréhension des projets urbains d'aujourd'hui.

CITÉS ET CITÉS-JARDINS

Une cité dans la Neustadt : la cité Spach

Marie POTTECHER

Conservatrice du patrimoine, service de l'Inventaire et du Patrimoine de la Région Alsace

L'histoire du logement social à Strasbourg est, à juste titre, dominée par la réalisation de la cité-jardin du Stockfeld. Toutefois, l'étude de réalisations antérieures, plus modestes, n'est de loin pas dénuée d'intérêt. Outre une mise en perspective salutaire, elle permet d'envisager l'évolution de l'implication municipale dans la politique du logement mais aussi et plus largement dans le suivi et le contrôle de la production de la ville. La cité Spach, érigée au seuil du 20^e siècle dans le secteur de l'avenue de la Forêt-Noire, constitue ainsi un objet privilégié pour l'étude du logement social et de son insertion dans cette ville en devenir qu'est alors la *Neustadt*.

La genèse de la cité

S'intéresser à l'histoire de la cité, questionner sa spécificité dans l'histoire du logement social à Strasbourg implique d'aborder le contexte de sa genèse c'est à dire la fondation qui en est à l'origine de la cité et son instigateur, Gustave Louis Spach.

La vie de Gustave Louis Spach est celle d'un homme entièrement dévoué à sa ville et à son métier. Né en 1809 dans une famille de la bourgeoisie strasbourgeoise, Gustave Louis Spach entame une carrière d'avocat qu'il délaisse rapidement pour entrer dans l'administration municipale. D'abord employé surnuméraire au bureau des passeports, il gravit rapidement les échelons de l'administration pour devenir secrétaire général en 1842. Il est alors âgé de 33 ans et conservera ses fonctions jusqu'en 1883. A cette date, âgé de 74 ans, il fait valoir ses droits à la retraite tout en suivant depuis chez lui les affaires de la ville. La longévité de sa carrière, son engagement dans ses fonctions lui valurent la confiance des maires de la ville et ce, en dépit des changements politiques¹.

En 1895, Gustave Louis Spach s'éteint. Célibataire et sans enfant, il avait fait de la ville son légataire universel. Celle-ci hérite alors de près d'un million de marks en propriétés et titres sous réserve qu'elle gère cette somme comme une fondation dont les ressources seront employées à secourir les anciens employés municipaux ou leurs proches.

La fondation est créée l'année suivante². Elle est directement gérée par l'administration, le service du personnel prenant en charge les affaires courantes, le service des domaines s'occupant des biens immobiliers et la gestion des biens mobiliers et des titres incombant au service des finances.

Une commission chargée de se prononcer à titre consultatif sur toutes les décisions importantes relatives à la fondation est également instituée. Elle regroupe des représentants de l'administration municipale et des membres du comité des employés. Conformément aux dispositions testamentaires, les ressources de la fondation sont employées pour secourir des anciens agents municipaux ou leur proches en attribuant à certains d'entre eux des aides

¹ Cf. Otto BACK, *Aus Strassburg jüngster als Vergangenheit*. Strasbourg : Verlag Karl J. Trübner, 1912, p. 7

² Délibération du Conseil Municipal du 15 janvier et du 21 mars 1896.

pécuniaires permanentes ou exceptionnelles, destinées notamment à couvrir les frais d'inhumation³.

En 1898, la fondation décide la construction de logements populaires et obtient de la Ville un terrain d'un peu plus de 6 000 mètres carrés à proximité de l'avenue de la Forêt-Noire⁴. Forts des éléments développés précédemment, on serait en droit d'estimer que cette décision procédait de la vocation de la fondation de venir en aide aux anciens employés municipaux en leur offrant des logements à bas prix, et c'est d'ailleurs ainsi qu'elle fut envisagée jusqu'à présent. Or, une étude plus minutieuse de l'opération révèle qu'elle était quelque peu plus complexe.

En effet, il était prévu que l'achat des terrains soit entièrement financé par les ressources de la fondation. En contrepartie, elle devait récupérer le revenu des loyers ainsi qu'un bénéfice de 4% du capital investi garanti par la Ville. Telle qu'elle est présentée lors de la séance du Conseil Municipal du 6 mars 1899, l'opération apparaît comme rentable financièrement, voire plus intéressante que les revenus assurés par les titres de la fondation⁵. Ainsi, il ressort que la construction de logements sur les fonds de la fondation Spach répondait à la volonté de faire fructifier le legs Spach et non à celle de secourir d'anciens agents municipaux nécessiteux.

Bien entendu, la Ville tirait parti de cette astucieuse opération administrative qui lui permettait de bénéficier de fonds immédiatement disponibles pour répondre à la pénurie de logements.

L'utilisation par la Ville de la fondation Spach pour gérer certaines affaires foncières ou immobilières par delà les dispositions testamentaires de l'ancien secrétaire général est également attestée par l'affaire de la propriété Heitz, sise 13, rue Sainte-Aurélie (actuellement rue Martin-Bucer). En 1898, cette propriété, qui était à vendre pour un montant de 90 000 marks, intéresse la Ville comme réserve foncière pour un éventuel agrandissement de l'école ou de l'église Sainte-Aurélie voisines. Toutefois, la propriété, bâtie, était louée par deux entreprises. Aussi, la Ville fait-elle acheter le terrain par la fondation, le loyer de 4672 marks assurant un placement de 5%⁶.

Ainsi, la fondation, tout en permettant de faire œuvre philanthropique, devient un outil au service de la politique foncière et immobilière de la Ville.

La cité et son évolution

La conception du plan de la cité incombe au service municipal d'architecture. Celui-ci s'enquiert du coût et des modes d'aménagement des différents immeubles ouvriers déjà construits à Strasbourg⁷. La question des équipements que devait proposer la cité fait

³ Archives Municipales et Communautaires de Strasbourg (AVCUS) 179MW 1 à 3

⁴ Le prix de vente fut fixé à 12 marks le mètre carré. En 1880, selon le journal *L'Alsace* du 4 mars, le prix des terrains privés dans la *Neustadt* de Strasbourg variait entre 15 et 40 marks le mètre carré. A titre de comparaison, et bien que la situation géographique soit très différente, la Ville vendit en 1909 les terrains destinés à la construction de la cité du Stockfeld au prix de 60 pfennigs le mètre carré.

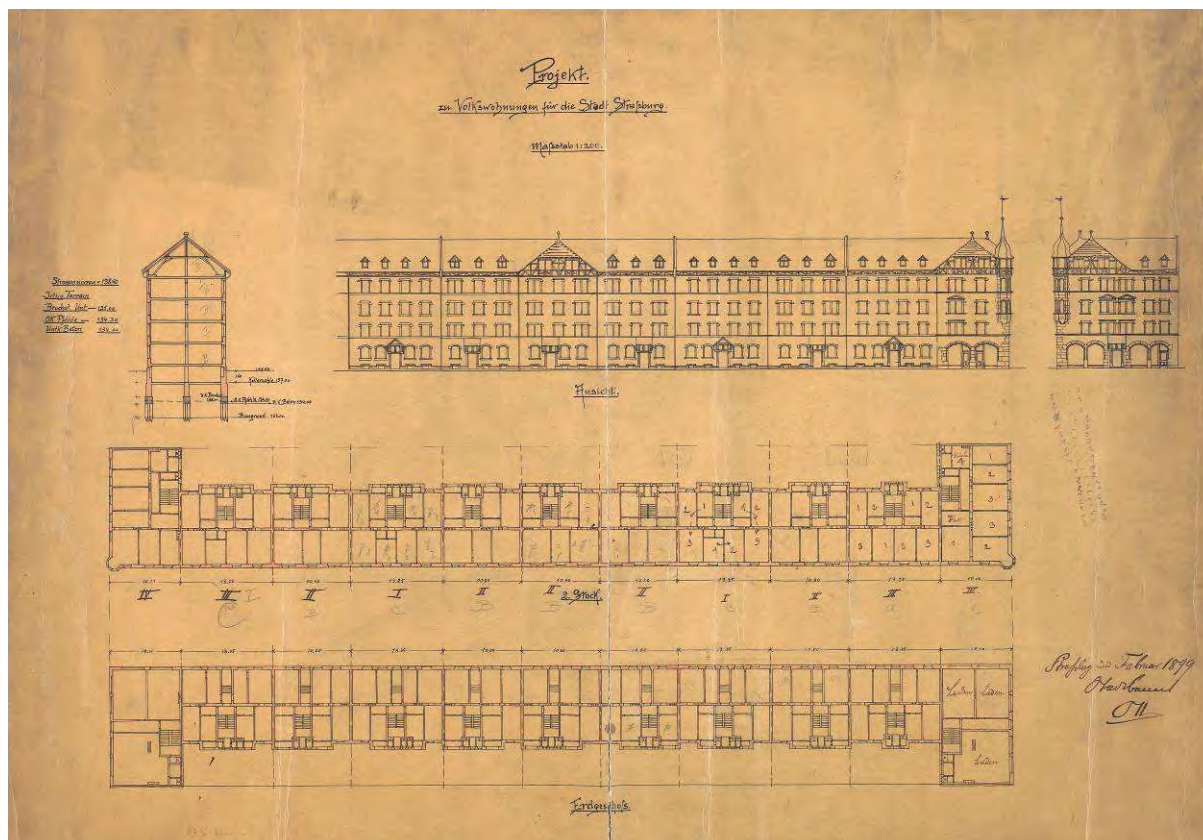
⁵ L'idée que l'investissement dans le logement social était un placement intéressant était une idée assez répandue dans les courants philanthropiques de l'époque.

⁶ AVCUS 97MW389

⁷ Dès 1898, Karl Ott, chef du service municipal d'architecture prit à cette fin l'attache du bureau de bienfaisance pour connaître le coût de construction et les équipements de l'immeuble construit pour le compte du bureau quelques années plus tôt rue du Hohwald. AVCUS 153MW536.

également débat au sein de l'administration municipale, offrant ainsi un éclairage intéressant sur l'état des discussions en matière de logement social à la fin du siècle⁸.

Le parti architectural retenu est celui d'un alignement de 11 immeubles de trois étages accolés, formant un alignement cohérent. En dépit de la simplicité de son plan, la cité présente un soin relatif dans sa mise en œuvre : pan de bois apparent au niveau du comble, lucarnes pignons et oriels en angle. De surcroît, ces éléments sacrifient au goût historiciste de l'époque et, plus précisément, au vocabulaire formel de la renaissance alsacienne. Enfin, les oriels d'angle, élément récurrent des édifices de ce secteur de Strasbourg, participent d'une intégration de la cité dans son environnement.



Projet du service municipal d'architecture pour la cité Spach (signé Karl Ott, 1899). Elévation de la façade principale et d'une façade latérale, coupe et plan du premier étage et du rez-de-chaussée. Archives Municipales et Communautaires de Strasbourg 907W112.

A l'intérieur, les immeubles se déclinent en quatre types :

- les types 1 et 3, très semblables, comportent chacun trois appartements par étage, la seule différence portant sur le nombre d'appartements dotés de toilettes directement accessibles.
- Le type 4 associe des commerces en rez-de-chaussée et des appartements aux étages et dans le comble (un appartement)
- Le type 2 enfin, pour lequel Ott suggère de s'inspirer directement des immeubles ouvriers construits rue du Fossé des Treize. Il s'agit, selon toute vraisemblance des immeubles actuellement numéro 20 à 28 rue du Fossé des Treize construits par les architectes Berninger et Kraft en 1894 pour le compte de la Société pour le Logement

⁸ Les discussions portaient essentiellement sur le nombre de pièces, la nécessité ou non d'aménager des toilettes en accès direct dans les appartements, la présence d'équipements tels que buanderie, bains, séchoirs, loggias. Il semble d'ailleurs qu'en matière de logement populaire, la référence des édiles strasbourgeois soient alors Francfort. « Francfort est le modèle » lit-on à la fin d'un avis de la commission du logement. Cf. AVCUS 97MW381

Populaire (*Gesellschaft für Volkswohnungen*) dont la distribution, deux logements de trois pièces par étages, est rigoureusement identique.

Au total, la cité regroupe un ensemble de 4 commerces et 96 logements (25 3-pièces, 54 2 pièces et 17 1-pièce). Les travaux, confiés à l'entrepreneur strasbourgeois August Brion, sont engagés en avril 1898 et leur achèvement prévu pour juillet 1900⁹.



Vue de la cité Spach. Photo Claude Menninger, Service de l'Inventaire et du Patrimoine, Région Alsace.

Des équipements, dont la nécessité avait été discutée lors de l'élaboration de la cité, y sont progressivement ajoutés : une buanderie et des séchoirs sont construits dans la cour intérieure de la cité en 1904, on aménage des jardins l'année suivante, des bains collectifs en 1909. Il convient également de mentionner la mise en place d'un système de dépôts d'ouvrages de la bibliothèque populaire, instauré en 1907, une pharmacie des premiers soins (1910), des cours du soir (1911) ainsi que des dispositifs quelque peu paternalistes tels que des concours de fleurissement de balcon ou des réductions de loyers octroyées aux locataires soucieux de la bonne tenue de leur appartement¹⁰.

Bien que l'absence d'autres études monographiques contemporaines à Strasbourg rende périlleuse toute comparaison sur la quantité et la qualité des équipements proposés à la cité Spach, il ressort d'une rapide mise en perspective avec des logements ouvriers contemporains que si la cité Spach était moins équipée initialement, les adjonctions postérieures permettaient d'en faire un ensemble *in fine* bien doté¹¹. Une étude comparative

⁹ AVCUS 99MW144.

¹⁰ AVCUS 97MW382 à 384, 99MW144, 99MW152,

¹¹ La comparaison porte sur deux ensembles légèrement antérieurs : les immeubles de la rue de Mutzig conçus en 1888 par l'architecte Salomon et ceux sis 4, 6, rue du Hohwald réalisés par les architectes Berninger et Kraft en 1894.

du logement populaire à Strasbourg et dans d'autres villes allemandes du tournant du siècle permettrait toutefois de confirmer ou d'infirmer cette première impression.

La cité Spach connaît un important succès et rapidement, l'ensemble des logements sont occupés. Ainsi, pour pallier à la pénurie de logements et être en mesure de répondre aux attentes des candidats à un logement à la cité Spach dont le nombre ne cessait de croître (en 1907, 57 familles nombreuses sont inscrites sur liste d'attente¹²), la fondation et la Ville décident d'une extension.

Celle-ci se fait sur des terrains attenants à la cité que la Ville vend à la fondation au prix de 10 marks le mètre carré. L'achat et le financement des travaux, dont le montant était évalué à 150 000 marks, est assuré par la fondation grâce à la vente de titres. Comme en 1899, la Ville garantit à la fondation un intérêt de 4%.

Comme en 1899, les plans des bâtiments sont dressés par le service municipal d'architecture.

Toutefois, le traitement architectural de la façade de ces extensions, implantées perpendiculairement par rapport aux premiers bâtiments de la cité, marque une rupture avec ceux-ci. Les références à la renaissance alsacienne sont abandonnées au profit du vocabulaire architectural cher au nouveau responsable du service municipal d'architecture, Fritz Beblo, dans l'esprit mouvement *Heimatschutz* et proche, quoique plus modeste, des formes de l'extension de la *Technische Schule*, toute proche, dont les plans avaient été dressés par Beblo quelques années plus tôt.



Vue d'un des bâtiments de l'extension de la cité Spach. Photo Claude Menninger, Service de l'Inventaire et du Patrimoine, Région Alsace.

Les aménagements intérieurs également différent des premiers bâtiments de la cité. En raison de la pénurie croissante de logement, les appartements de trois pièces sont supprimés

¹² AVCUS 99MW144

au profit des une et deux pièces. De plus, fort de l'expérience des premiers bâtiments, une buanderie est prévue d'emblée au sous-sol des immeubles.

A l'issue de la visite inaugurale des bâtiments le 26 septembre 1910, les journalistes font état des avancées de la Ville en matière de logement social en l'espace d'une décennie et notent l'aspect presque coquet des nouveaux bâtiments en des termes qui traduisent bien l'embarras des contemporains vis-à-vis des « casernes locatives »¹³ :

*« En comparaison [des anciens bâtiments], les bâtiments d'angle [c'est-à-dire les nouvelles constructions] se distinguent positivement et donnent à l'ensemble un meilleur aspect (...) L'ensemble de la structure semble plus accueillant, presque coquet. L'impression de caserne locative est presque entièrement estompée »*¹⁴.

Hormis des restructurations d'appartements et de menus travaux d'entretien, la cité Spach ne fait plus l'objet de projets d'agrandissement ou d'ajout d'équipement dans les décennies suivant le retour de Strasbourg à la France. Dans les années 1970, les procès-verbaux de la commission Spach s'émeuvent de l'état de la vétusté de la cité et de son inadaptation aux critères modernes de logement. Un temps envisagée par la commission, la destruction de la cité est finalement abandonnée pour une vente par la fondation à la Ville de la cité Spach. Devenue propriétaire, la Ville engage des travaux de réhabilitation et de transformation dans les années 1970-1980.

En 2000, la Ville confie la gestion de la cité à la société Logiest.

La cité dans son environnement

Dans l'état de nos recherches, la seule mention relative au choix du terrain d'implantation est un échange de notes entre le service municipal d'architecture et le maire, Otto Back, daté de 1898¹⁵. Le choix devait alors se faire entre le quartier du Neudorf et celui de l'avenue de la Forêt-Noire. Le maire opte finalement pour ce dernier, arguant de l'état d'avancement de l'urbanisation du secteur.

Par delà cette explication, il nous semble intéressant de s'interroger plus précisément sur ce point. En effet, si l'on se reporte à la carte de répartition des populations défavorisées dressée par Kurt Blaum pour l'année 1904, le secteur de l'avenue de la Forêt-Noire et, plus globalement, toute la partie est et nord de l'extension n'apparaît pas comme une zone d'implantation de populations pauvres à la seule exception de la cité Spach¹⁶. Ce fait peut sembler d'autant plus surprenant que dans les mêmes années que s'érige la cité Spach, d'autres ensembles de logements populaires s'élèvent dans le quartier sud de la gare alors que celui-ci n'avait pas été mentionné comme lieu d'implantation potentiel de la cité¹⁷.

Si, à notre connaissance, aucun autre élément que l'argument avancé par Otto Back n'explique ce choix, plusieurs documents permettent de poser des hypothèses.

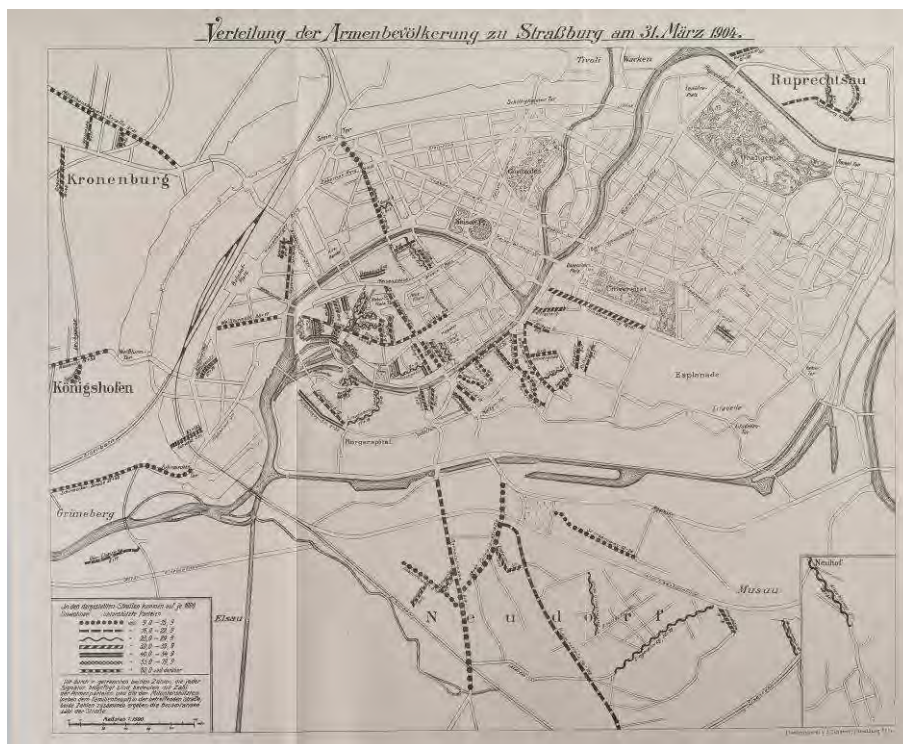
¹³ *Strassburger Post, Neuste Nachrichten, Blatt der Strassburger neuen Zeitung*, 27 septembre 1910.

¹⁴ « *Im Vergleich hierzu heben sich die oben und unten angebauten Flügel gut ab ; und geben dem ganzen Komplex ein besseres Aufsehen (...) Die ganze Struktur wirkt freundlicher, fast lieblich. Hier ist der Eindruck von Mietskasern fast gänzlich verwischt.* », *Blatt der Strassburger neuen Zeitung*, 27 septembre 1910

¹⁵ AVCUS 97MW381

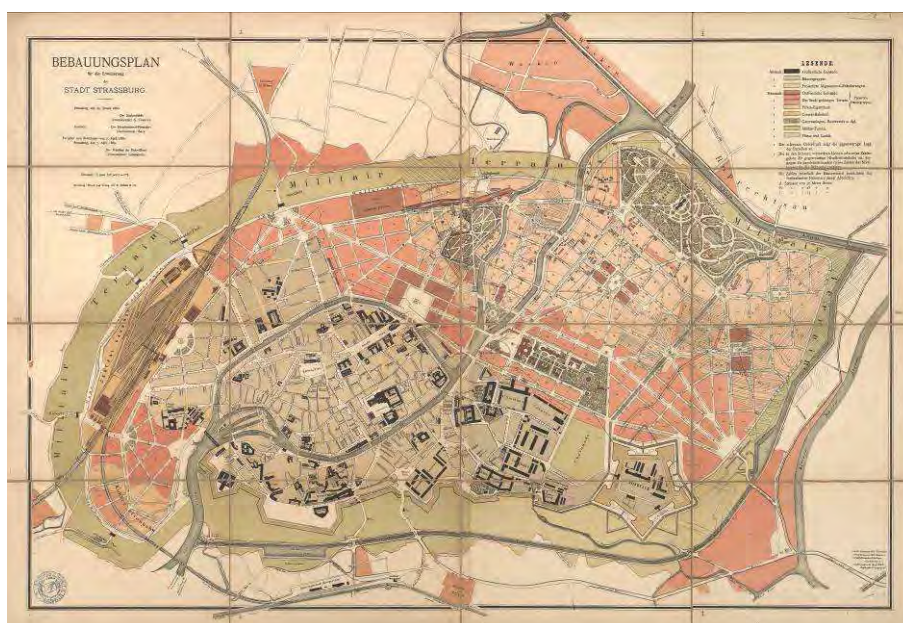
¹⁶ Cf. Kurt BLAUM, *Die Wohnlage der Armenbevölkerung zu Strassburg 1904 und 191.*, Strasbourg, s.n., 1913

¹⁷ Rue de Mutzig et rue du Hohwald, boulevard de Lyon notamment.



Plan de répartition des populations nécessiteuses par Kurt Blaum en 1904. La cité Spach y figure isolée, à l'est de l'Université. Extrait de Kurt Blaum, *Die Armenbevölkerung von Strassburg 1904 – 1912*, Strasbourg, 1913. M 37.896 Photo et collection de la Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg.

Précisons tout d'abord que le terrain où sera élevée la cité se trouve sur l'ancien tracé des fortifications, terrains achetés par la Ville à l'administration militaire qu'elle doit revendre pour financer l'opération d'extension de la ville¹⁸ et se trouve pris entre le terrain militaire de l'Esplanade et de l'ancienne citadelle, au sud et le bâtiment des subsistances militaire au nord.



Plan d'extension de Strasbourg validé en 1880. L'îlot 147, sur lequel s'élève la cité Spach à l'est de l'Université et du jardin botanique, y est représenté comme appartenant à la Ville. Archives Municipales et Communautaires de Strasbourg, 482BRB1561.

¹⁸ Voir à ce propos, François IGERSCHEIM, « Strasbourg et le Reichsland : le gouvernement de la cité », in Georges LIVET, Francis RAPP (dir.), *Histoire de Strasbourg des origines à nos jours*, tome IV, *Strasbourg de 1815 à nos jours, XIXe et XXe siècles*. Strasbourg : Edition des Dernières Nouvelles d'Alsace, 1982, p. 216

Ce terrain est un temps envisagé comme lieu d'implantation possible pour un parc public. En effet, les archives de la Ville conservent le plan d'un projet de parc datable d'entre 1880 et 1891 compris entre l'avenue de la Forêt-Noire, les actuels boulevard Leblois et rue Vauban. Nous n'avons pu à ce jour trouver aucune autre mention de ce projet qui a été abandonné, sans que nous puissions en avancer la raison.

Enfin, en 1891, des modifications sont portées à l'alignement de ce secteur, le tracé projeté du tronçon est du Nikolaus Ring (actuelle rue Vauban) est repris : sa largeur est diminuée, son tracé modifié : il ne doit plus déboucher sur la place de Kehl mais former un coude et rejoindre l'avenue de la Forêt-Noire¹⁹. Les discussions relatives à ces aménagements précisent que ces modifications sont apportées notamment parce qu'un industriel projette alors de s'implanter dans l'îlot de construction 147 (celui où sera édifiée la cité Spach). Il s'agissait ainsi de créer des servitudes et tenter d'amoindrir les nuisances que pourrait générer une activité industrielle à proximité d'un secteur que l'on envisageait comme résidentiel et où allait être édifiée la *Technische Schule* (1896).

Fort de ces éléments, nous pouvons poser l'hypothèse que le choix de la Ville de proposer à la fondation Spach ce terrain procède de la volonté de créer un espace tampon entre les bâtiments militaires et industriels et les secteurs résidentiels, et de vendre ce terrain qui, compte tenu des implantations industrielles à venir, avait perdu ou allait sans doute perdre de sa valeur.

Si notre hypothèse se vérifie, ce raisonnement ne concernait pas uniquement le terrain dévolu à la construction de la cité Spach, mais l'ensemble de ceux de ce secteur, soit les îlots de construction 146, 147a et b et 148. Ainsi, selon la même logique, ceux-ci devenaient des lieux d'implantation privilégiés pour d'autres opérations de logements populaires à venir.



Plan portant modification de l'alignement du second tronçon du Nicolauring (actuelle rue Vauban), et du découpage des îlots de construction, 1891. Archives Municipales et Communautaires de Strasbourg, 999W24-17.

En effet, si l'on considère les environs de la cité Spach, soit le secteur du boulevard Leblois, de la rue Vauban et du tronçon est de l'avenue de la Forêt-Noire, il semble bien que la cité ait constitué la première étape d'un ensemble intéressant de logements sociaux.

¹⁹ AVCUS 990W24

Dès 1903, la jeune Société coopérative de logements populaires (*Gemeinnützige Baugenossenschaft*) fait construire le pendant de la cité Spach. La nouvelle cité, conçue par l'architecte Albert Nadler, à qui l'ont doit également, en matière de logement social, l'ensemble du *Katholischer Bahnhof* boulevard de Lyon, est une quasi-réplique de la cité Spach à l'exception des commerces. Ce choix procède sans doute de la volonté de la Ville qui souhaite assurer une certaine unité à l'ensemble. Celui-ci forme alors une cité-rue, proche dans son aspect des courées du nord de la France, des Flandres ou d'Angleterre²⁰. La présence d'oriels d'angles, qui désormais scandent les entrées de voies, joue un rôle urbanistique très fort et participe pleinement de l'identité visuelle de la cité.



Vue de la cité Spach et de l'immeuble de la *Gemeinnützige Baugesellschaft*. Photo Claude Menninger, Service de l'Inventaire et du Patrimoine, Région Alsace.

L'entre-deux-guerres correspond à Strasbourg à une intense activité en matière de logement social. Les environs de la cité Spach constituent un emplacement de choix pour les nouveaux projets.

En 1920, un ensemble HBM est aménagé au sud-est de la cité. Si l'organisation du bâti diffère de la cité Spach – les immeubles sont implantés en bordure de parcelles, réservant le centre aux espaces libres – la continuité entre les deux ensembles, permise par l'implantation de la rue Léon Blum dans le prolongement de la rue cité Spach, est remarquable.

D'autres habitations bon marché sont construites dans les années suivantes sur les emplacements encore non bâtis du secteur. Ils sont le fait de plusieurs organismes de logement (SOCOLOPO, Office Public HBM de la Ville de Strasbourg, Foyer du Fonctionnaire, etc). Si l'on retrouve en partie les mêmes équipements qu'à la cité Spach, on assiste de manière intéressante à une certaine mutualisation des moyens entre ces cités. Ainsi, en

²⁰ La rue sera intégrée à la voirie publique en 1946, cf. AVCUS 990W ???

1928, alors que les bains de la cité Spach sont défectueux, le maire obtient du directeur de l'Office Public HBM de la Ville que les habitants de la cité puissent utiliser ceux de la cité Forêt-Noire.

Ainsi la cité Spach constitue un jalon important de l'histoire urbaine de Strasbourg et, ce, à deux titres. Elle témoigne d'un investissement accru de l'administration municipale dans le logement social. De maître d'ouvrage, qu'elle était déjà par l'intermédiaire du bureau de bienfaisance, la Ville, en confiant la conception des plans de la cité Spach à son service municipal, devient maître d'œuvre. Par ailleurs, elle offre un cas exemplaire de la façon dont la Ville en dépit d'outils réglementaires adéquats, utilise la fondation et la cité pour mettre en œuvre une politique pragmatique de gestion du foncier.



Vue depuis la cité Spach de l'ensemble HBM de la rue Léon-Blum. La continuité entre les deux ensembles apparaît de façon probante. Photo Claude Menninger, Service de l'Inventaire et du Patrimoine, Région Alsace.

Hellerau cité-jardin, cité-laboratoire - 100 ans après

La cité-jardin de Hellerau il y a cent ans : le « laboratoire d'une humanité nouvelle »

Anne MARIOTTE

Architecte

Hellerau près de Dresde est considérée comme la première cité-jardin d'Allemagne ; c'est en outre certainement celle qui a connu la plus grande publicité. Quand en 1909, les édiles Strasbourgeois décidèrent de lancer un concours pour la construction d'une cité-jardin, ils étaient très probablement au courant du projet Dresdois. Bien qu'il soit difficile d'établir une filiation directe, il est assez vraisemblable que l'exemple de Hellerau ait influencé Stockfeld. Sur le terrain, les parallèles sont éclatants.

La genèse du projet

Contrairement à Stockfeld, Hellerau est due à une initiative privée. Le fondateur de Hellerau est Karl Schmidt²¹, menuisier et industriel du meuble dont l'entreprise²² connaît un essor important grâce à un programme de « meubles de machine », réalisés industriellement, mais néanmoins de bonne facture, exécutés d'après les projets d'artistes renommés. Face aux succès commerciaux remportés par son entreprise, Schmidt doit élargir ses capacités de production. Il décide de délocaliser son entreprise dans la banlieue de Dresde et forme le projet d'une cité-jardin attenante à la nouvelle fabrique. En quête d'un assistant, il embauche Wolf Dohrn²³, jeune et brillant intellectuel qui lui est recommandé par le leader social-libéral Friedrich Naumann. Dohrn deviendra rapidement l'éminence grise du projet, d'abord cheville ouvrière, puis instigateur et même financier de l'entreprise.

Le montage juridique du projet est le suivant : avec le soutien de quelques proches, Schmidt constitue une SARL à laquelle il cède les droits acquis sur les terrains. Celle-ci cède à son tour une partie des terrains à une coopérative d'habitat qui prendra en charge l'édification des logements ouvriers. Parallèlement à l'achat des terrains, Schmidt conduit des négociations avec les autorités de la Saxe pour la construction d'une ligne de tramway. La bonne desserte²⁴ est un atout décisif pour le développement de la cité-jardin.

²¹ **Karl Schmidt** (1873-1948) : menuisier, fabriquant de meubles. Après des années de compagnonnage en Angleterre, il fonde sa propre fabrique de meubles : les Deutsche Werkstätten für Handwerkskunst.

²² Les **Deutsche Werkstätten** font partie des 12 entreprises cofondatrices du **Werkbund**. Celui-ci, contrairement au mouvement des Arts and Crafts, ne s'oppose pas à la fabrication industrielle mais se propose de redéfinir les relations entre créateurs et industrie, ceci afin d'encourager l'émergence d'une production industrielle de qualité. L'architecture de la cité-jardin s'inspire manifestement des principes du Werkbund : simplicité, économie, qualité.

²³ **Wolf Dohrn** (1878-1914) : grandit à Naples où son père a fondé un observatoire de la mer, études de lettres en Allemagne, assistant de Friedrich Naumann dans ses campagnes électorales. A Hellerau, gérant des Deutsche Werkstätten, premier secrétaire du Werkbund, gérant de la SARL de la cité-jardin. Décès accidentel en 1914.

²⁴ Après l'entrée en service du tramway en mars 1913, il ne faut plus que 25 minutes pour rejoindre le centre-ville.

Le plan d'urbanisme

Relevant entièrement d'une initiative privée, Hellerau ne donne pas lieu à un concours d'urbanisme. Karl Schmidt charge son beau-frère et collaborateur, l'architecte Munichois Richard Riemerschmid, d'élaborer le plan directeur pour la future cité-jardin. Riemerschmid adopte un tracé organique, s'adaptant à la morphologie accidentée du site. Notons qu'avec 40 mètres de dénivelé, un plan en échiquier aurait été tout à fait aberrant! Alors qu'il réserve la partie la moins accidentée et la plus centrale au quartier ouvrier, il attribue le terrain boisé en amont de la fabrique à un quartier de « villas ». Riemerschmid prévoit un développement en plusieurs étapes. Il dessine une large allée centrale sur laquelle doit venir se greffer ce développement.



Le plan d'urbanisme de Riemerschmid. Paru dans Wolf Dohrn, *Die Gartenstadt Hellerau. Ein Bericht*. Jena 1908 (Réédition/ Reprint, Dresden 1993).

Le quartier ouvrier ou *Kleinhausviertel*

Dans un souci de pluralité, la réalisation du quartier ouvrier est confiée à plusieurs architectes. Le plan de Riemerschmid ne définissant ni la parcellisation, ni l'alignement des constructions, les architectes disposent d'une grande liberté dans le cadre du réseau de voirie imposé. Pour assurer néanmoins que les constructions de part et d'autre d'une rue constituent un ensemble harmonieux, les architectes mandatés se voient attribuer, non pas une parcelle, non pas un îlot, mais une rue ou un ensemble de rues. Aussi, peut-on voir Hellerau comme une sorte de laboratoire urbain offrant à différents architectes la possibilité de mener des expérimentations sur le thème de l'habitat ouvrier.

Le premier projet réalisé, l'ensemble *Am Grünen Zipfel* dont la construction démarre en 1909, revient à Richard Riemerschmid²⁵, l'auteur du plan d'urbanisme. A partir d'un répertoire d'une trentaine de maisons types, éléments de base simples, déclinés et combinés de différentes manières, Riemerschmid compose un véritable « tableau urbain » : la rue, tour à tour, s'élargit, se rétrécit, change d'orientation, s'ouvre sur une petite impasse... Conformément aux préceptes de Camillo Sitte, Riemerschmid qui est peintre de formation s'applique à modeler la ville suivant des principes d'ordre esthétique. Ainsi, il réussit le tour de force de concilier la standardisation des logements avec la création d'espaces individualisés.



La rue Am Grünen Zipfel, Richard Riemerschmid architecte, Photo Anne Mariotte/Claire Kuschnig

²⁵ **Richard Riemerschmid** (1868-1957) : peintre, architecte d'intérieur, concepteur de meubles d'art. Riemerschmid, qui est peintre de formation et jusqu' alors surtout connu pour ses aménagements intérieurs dans la mouvance du Jugendstil, a réalisé de nombreux projets de meubles pour les Deutsche Werkstätten de Karl Schmidt. Hellerau est son premier projet d'urbanisme.

Muthesius²⁶, le deuxième et en son temps le plus renommé des architectes du quartier ouvrier, réalise les rues *Beim Gräbchen*, *Am Schützenfeld* et *An der Winkelwiese*. Son art consiste à imbriquer plusieurs logements modestes à l'intérieur d'une bâtisse d'apparence bourgeoise (meilleur exemple : Les maisons plurifamiliales de la rue *Beim Gräbchen*, les seuls édifices plurifamiliaux réalisés dans la cité-jardin). Les constructions de Muthesius qui réussissent à camoufler la condition relativement modeste de leurs habitants sont admirées pour leur caractère distingué : avec leurs pignons alignés face à la rue, même les maisons en bande ont fière allure, la symétrie renforce le caractère représentatif. En matière d'urbanisme, ses compositions résolument géométriques et souvent symétriques s'apparentent clairement aux *garden cities* anglaises.



La rue Beim Gräbchen, Hermann Muthesius architecte, Photo Anne Mariotte/Claire Kuschnig



La rue Am Schänkenberg – les maisons au fond des jardins, Heinrich Tessenow architecte, Photo Anne Mariotte/Claire Kuschnig

La démarche de Tessenow²⁷, le benjamin des architectes de la cité-jardin, diffère de celle de ses collègues. Contrairement à ceux-ci, Tessenow ne recourt pas à des maisons-types. Chez Tessenow, chaque projet est la réponse à une situation spécifique, à l'exemple du côté nord de la rue *Am Schänkenberg*. Ici, les maisons se situent nettement en retrait de la rue, se cachant presque dans les jardins, ce qui peut paraître curieux au premier abord, mais s'explique par l'orientation plein nord des habitations. Tessenow est le seul architecte de la cité-jardin à déterminer la disposition des constructions en fonction de critères d'orientation et d'ensoleillement, se posant par là comme précurseur du mouvement moderne et en particulier du Siedlungsbau des années vingt.

Se refusant à la standardisation des logements, Tessenow s'intéresse néanmoins à la rationalisation des processus de construction. Il dépose un brevet sur un mur préfabriqué en bois étayé de briques et muni d'un dispositif d'aération qu'il expérimente sur différents chantiers à Hellerau.

Somme toute, chacun des architectes impliqués apporte une solution intéressante. Les constructions discrètes de Tessenow apportent sans doute la contribution la plus originale et la plus progressiste. L'urbanisme de Riemerschmid est exemplaire pour ce qui concerne la différenciation des espaces, la contribution de Muthesius est plus classique mais néanmoins réussie.

²⁶ **Hermann Muthesius** (1861-1927) : architecte et haut fonctionnaire de l'administration prussienne. Comme attaché d'ambassade à Londres (1896-1903), il a étudié le mouvement des Arts and Crafts et publié un ouvrage sur le cottage anglais. Au courant des écrits de Howard, il a très certainement influencé son ami Karl Schmidt dans son projet de cité-jardin.

²⁷ **Heinrich Tessenow** (1876-1950) : architecte. À son arrivée à Hellerau, il n'a quasiment aucune expérience pratique mais a consacré plusieurs articles à la construction de logements bon marché et vient de déposer un brevet sur un mur en bois préfabriqué. C'est sans doute ce détail qui a incité Schmidt à l'inviter à Hellerau.

Les Villas ou « Landhäuser »

Le terme de « villa » peut induire en erreur, les « Landhäuser » de Hellerau se réclamant plus du "cottage" anglais que de la villa de tradition classique. Les "villas" de Hellerau sont taillées à la mesure des classes moyennes émergentes : "artistes, savants, retraités et de manière générale à tous ceux qui pour des raisons variées (travail...) ne peuvent renoncer à la proximité de la ville mais néanmoins désirent goûter aux charmes euphorisants de la vie rurale », comme le stipule une plaquette publicitaire éditée en 1912²⁸.



Les villas jumelles Heideweg 24-26, Heinrich Tessenow architecte, Photo Anne Mariotte/Claire Kuschnig

Au total, une trentaine de villas ont été réalisées entre 1910 et 1914. Elles comportent entre 5 et 8 pièces et disposent toutes de vastes jardins. On a reproché à Hellerau d'avoir programmé la ségrégation, en marquant d'emblée la distinction entre un quartier ouvrier et un quartier de villas. Dans la pratique, les deux communautés, tributaires des mêmes équipements (école, commerces, tram...), se sont rapidement mêlées.

Les équipements communautaires et le *Festspielhaus*

Le plan de Riemerschmid réservait une place importante aux installations communes (salle des fêtes, bibliothèque, salle d'expositions, piscine); au centre de la cité un emplacement était prévu pour une "maison du peuple". Les difficultés financières que connaît la société au cours des années 1913-1914 viennent contrecarrer ce plan généreux. Seuls sont mis en chantier avant 1914 les commerces de la partie Sud de la place du marché (Riemerschmid, 1910) et l'école primaire (Kurt Frick, 1913).

²⁸ *Die Gartenstadt Hellerau bei Dresden*, Verlag der Gartenstadt Hellerau, Dresde, 1912 (Archives Municipales de Dresde)

En revanche, un équipement ne figurant pas au programme initial est réalisé : le *Festspielhaus* (initialement Institut Dalcroze). Conçu par Tessenow sur commande privée de Wolf Dohrn pour accueillir la troupe du compositeur et pédagogue suisse Émile Jaques-Dalcroze, celui-ci adopte un langage architectural extrêmement sobre et classique qui contraste fortement avec le caractère pittoresque et quasi-villageois de la cité-jardin de Riemerschmid. Dans les années 1912 et 1913, les *Festspiele* organisés par l'Institut Dalcroze attirent l'avant-garde culturelle européenne. Pour ne citer que quelques uns des visiteurs illustres : Paul Claudel, Stefan Zweig, George Bernard Shaw, Kafka, Oskar Kokoschka, Le Corbusier... L'espace de deux étés, Hellerau est saluée comme le « laboratoire d'une humanité nouvelle »²⁹, lieu de renaissance du théâtre et lieu de réforme de la vie en général.



Le Festspielhaus, Heinrich Tessenow architecte, Photo Anne Mariotte/Claire Kuschnig

Finalement, c'est surtout le *Festspielhaus* qui fait la renommée de Hellerau, reléguant quelque peu dans l'ombre l'expérience urbanistique pourtant intéressante. C'est bien toutefois la combinaison unique de l'expérience culturelle et du projet urbain également expérimental qui font de Hellerau plus qu'un simple lotissement de banlieue, mais une « cité-jardin » à part entière dans le sens Howardien du terme. En y regardant de plus près, Hellerau n'est certainement pas un projet aussi harmonieux qu'il y paraît au premier abord. Dès la période de fondation se sont manifestés des clivages et tensions, en particulier entre la tendance traditionaliste (et parfois même nationaliste) incarnée par Karl Schmidt et la tendance progressiste et cosmopolite représentée par Wolf Dohrn, l'intellectuel élevé à Naples. Mais en définitive, ce sont sans doute aussi ces dissensions, la conciliation d'approches différentes, de formes de logement différentes, de populations différentes qui font la richesse du projet, qui lui confèrent son caractère de laboratoire.

²⁹ Paul Claudel, *La Nouvelle Revue Française*, Tome 11, Paris, 1914 (pp. 498-499).

Hellerau cité-jardin, cité-laboratoire - 100 ans après

La cité-jardin de Hellerau aujourd'hui, un laboratoire vivant

Claire KUSCHNIG

Architecte

La cité-jardin de Hellerau repose sur une triade originale dont l'habitat, le travail et l'art sont les piliers. Communément, les cités-jardins se composent de logements modestes avec jardins, de quelques services adossés éventuellement à des lieux de production. A Hellerau, la cité-jardin bénéficiait de ces structures mais elle prônait un épanouissement culturel et artistique au sein de la collectivité qui fit sa renommée. Le « laboratoire d'une humanité nouvelle » déclamé par Claudel en 1913 lors de la représentation de sa pièce « l'annonce faite à Marie » fait toujours rêver. Peut-on encore parler aujourd'hui de laboratoire ? Regard sur quelques expériences au sein de la cité-jardin de Hellerau.

1- Le renouveau de l'habitat

Une initiative publique pour de nouveaux logements

En 1992, une initiative pour le renouvellement urbain est lancée avec un concours de lotissement. C'est une des premières expériences de renouveau de la construction au sein de la cité-jardin où élus, urbanistes, architectes et habitants réfléchissent ensemble à l'actualité et au devenir de celle-ci. Le programme en harmonie avec les grands principes formels de la cité-jardin prévoit des logements groupés mono- et plurifamiliaux disposant tous d'un jardin. Trois équipes sortent lauréates du concours ; l'une d'entre elles est chargée de définir un plan d'ensemble, dans l'esprit du projet fondateur, mais à une plus petite échelle. Plusieurs architectes se répartissent le terrain dans l'objectif d'apporter plusieurs réponses formelles. Baltin et partenaires, l'équipe chargée du plan d'ensemble, réalise un projet à la fois conforme au « *genius loci* » et de facture contemporaine avec un tissu urbain homogène, s'identifiant à la rue emblématique de la cité-jardin *am Grünen Zipfel*. Le projet renverse toutefois le principe de la rue par un espace introverti, intime à l'écart du bruit des voitures. L'opération menée par la société d'aménagement dépendant de la Ville de Dresde s'avère réussie et donne le pas à de nombreux projets privés où le concept de la cité-jardin est revisité plutôt que copié.



La nouvelle opération de logements dans la cité-jardin, Baltin und Partner architecte, Photo Anne Mariotte/Claire Kuschnig

2- La vie de la cité

Les initiatives des habitants

La cité-jardin a su préserver ses commerces situés autour de la place du marché. On y compte des magasins de première nécessité comme une pharmacie, une boulangerie, mais aussi un magasin de fleurs, un jardin d'enfants et un restaurant. La grande place accueille un marché hebdomadaire et des fêtes de quartier selon les circonstances.

Du côté des habitants, il faut attendre 1989 pour qu'un comité local se crée, qui devient en 1991 l'association des habitants de Hellerau (*Verein Bürgerschaft Hellerau e.V.*). Celle-ci renoue avec la tradition de l'association des habitants fondée en 1911. L'association comprend aujourd'hui différents groupes de travail dédiés à la construction et la préservation des monuments, à l'environnement, aux relations sociales et à l'enseignement, à la culture et aux relations publiques. Le rôle de l'association est de représenter les intérêts des habitants au sein de la cité et bien au-delà d'organiser toutes sortes d'activités favorisant une vie de quartier dynamique comme par exemple les toutes dernières manifestations du centenaire en 2009. Ici des artistes ont investi les jardins des habitants qui se transforment le temps de la manifestation en un espace de création à part entière. Cette initiative qui a attiré aussi bien les habitants que des visiteurs extérieurs à la cité est vécue comme un nouveau souffle sur la cité-jardin. Elle permet de nombreux échanges croisés aussi bien entre habitants, artistes et visiteurs et cette fois hors de l'espace sacralisé du *Festspielhaus*. L'association des habitants en collaboration avec l'université est à l'origine d'un réseau européen des cités-jardins dont le but est d'organiser une plate-forme virtuelle et des visites sur place afin de favoriser les échanges d'expériences.

D'autres initiatives récentes ont vu le jour dans la cité-jardin. La *Waldschänke* en est une. Le restaurant à l'abandon à l'entrée de la cité depuis plusieurs décennies a été sauvé par une association qui a récolté les fonds nécessaires. Ce tour de force est un réel succès. La *Waldschänke* va redevenir non seulement la ginguette qu'elle était, mais se transformer en centre associatif comprenant des salles de conférences, d'expositions...



Les jardins en fête à l'occasion du centenaire de la cité-jardin, Photo Anne Mariotte/Claire Kuschnig

3- Les ateliers des *Deutsche Werkstätten Hellerau* La création de nouveaux locaux

L'avenir des *Deutsche Werkstätten Hellerau* était plus qu'hésitant après la réunification. Aujourd'hui l'entreprise est florissante aussi bien en Allemagne qu'à l'étranger et compte deux filiales à Kiev et Moscou. Elle s'est spécialisée dans la fabrication de meubles de luxe et dans l'aménagement de banques et de grands hôtels. On est loin des ambitions sociales de Karl Schmidt et on peut s'interroger sur la place de l'entreprise aujourd'hui dans la cité-jardin.

Les bâtiments historiques des *Deutsche Werkstätten Hellerau* ne répondaient plus aux impératifs des technologies modernes et aux nouvelles ambitions de l'entreprise. Un nouveau terrain en face du site initial est acquis et un concours est lancé en 1998 dont les architectes Herzog und Partner (Munich) sont les lauréats. Le bâtiment, achevé en 2005 annonce la philosophie de l'entreprise avec une façade entièrement vitrée, résolument contemporaine, où se reflète l'ancienne construction en vis à vis. Construit avec une ossature en acier, il offre une grande flexibilité qui rappelle le concept d'*open space* déjà en vigueur dans les ateliers de Karl Schmidt. Le grand hall répondant aux nouvelles exigences de travail s'adapte à de grandes manifestations et à l'accueil d'expositions d'art. Dernièrement les « anciens » de Hellerau se sont retrouvés pour échanger leurs souvenirs et partir à la reconquête de « l'esprit Hellerau » si cher aux habitants. C'est une manière aussi pour les habitants de retisser des liens avec cette entreprise.



La cour de l'ensemble des *Deutsche Werkstätten*, une manifestation festive, Photo Anne Mariotte/Claire Kuschnig

La reconversion de l'ensemble historique des *Deutsche Werkstätten Hellerau*

Les anciens ateliers des *Deutsche Werkstätten Hellerau*, monument historique industriel par excellence viennent d'être entièrement rénovés et abritent maintenant des ateliers d'artistes, des petites entreprises innovantes et des cabinets d'avocats. On compte actuellement 400 personnes qui travaillent dans cette pépinière d'entreprises. Un restaurant sur cour anime la place et reçoit une clientèle qui se déplace même du centre-ville. Les anciens *Deutsche Werkstätten Hellerau* sont devenus un lieu de travail et de culture et accueillent tout au long de l'année de nombreuses manifestations musicales, littéraires, lyriques où les habitants de la cité-jardin mais aussi des personnes extérieures assistent et participent.

L'extension : un nouveau concept d'ateliers en bois

Le projet d'ateliers en partenariat avec l'université avait pour but de réaliser une construction en bois renouant avec la tradition des prototypes des années 1920-1930 conçus à Hellerau et tenant compte des nouvelles technologies et de l'insertion dans le site classé des anciens *Deutsche Werkstätten Hellerau*. Côté rue, le bâtiment affiche une façade contemporaine rythmée par des couleurs vives et une toiture entièrement recouvertes de panneaux solaires. Il a fallu lutter pour faire accepter aux représentants des services des monuments historiques cette nouvelle toiture qui, on en convient maintenant, s'harmonise parfaitement avec le nouveau bâtiment de production des *Deutsche Werkstätten*.



Le Festspielhaus- Vue du foyer avec danseuses, Meier-Scupin et Petzet architectes (réhabilitation), Photo Anne Mariotte/Claire Kuschnig

4- L'ensemble du *Festspielhaus* rayonne à nouveau

Après l'occupation par les troupes soviétiques de l'ancienne école de rythmique et de danse, appelée par la suite *Festspielhaus*, l'œuvre de l'architecte Tessenow se trouve très endommagée. Ce n'est qu'en 1992 que l'armée quitte les lieux et que l'on découvre l'étendue des dommages. Dès 1991 une association de personnalités du monde de l'art se constitue pour réfléchir à la sauvegarde et à la revitalisation de l'ensemble. Une partie des bâtiments annexes réservée autrefois aux enseignants et pensionnaires, restructurée dès l'époque nazie pour la construction de casernes à deux étages est réhabilitée. Les logements des pensionnaires encore sur pied mais dans un fort mauvais état sont restaurés ou reconstruits à l'identique grâce à l'aide de la fondation Wüstenrot. En 1999, un concours international est lancé pour la réhabilitation du bâtiment principal, le *Festspielhaus*, dont le bureau Meier-Scupin et Petzet est le lauréat. Le concept repose sur deux idées principales : d'une part concevoir l'espace comme espace mouvant, non figé pour laisser le maximum de liberté à la production artistique et d'autre part réinvestir l'esprit du lieu.

Le *Festspielhaus* est maintenant en phase terminale de rénovation. Les espaces extérieurs n'ont pas été encore réhabilités tout comme l'aile ouest. Le concept des architectes prévoit l'ouverture d'une aile en direction de l'école conformément au plan d'origine, ce qui permettrait de désenclaver le *Festspielhaus* et de recréer le lien pédagogique avec l'école élémentaire de Hellerau, valeur fortement symbolique dans le concept d'origine.

Actuellement, l'ensemble du *Festspielhaus* accueille le centre européen des Arts, la section saxonne du *Deutscher Werkbund*, l'association *Institut Rhythmik Hellerau e.V.*, la compagnie Forsythe et de nombreuses autres institutions artistiques et culturelles qui font de Hellerau une adresse incontournable de la culture en Saxe et hors de la Saxe.

Un calendrier culturel foisonnant témoigne du dynamisme du *Festspielhaus* avec aussi bien des manifestations d'envergure internationale dans le domaine de la danse et de la musique que des manifestations locales où les élèves des écoles voisines ont la possibilité de se produire.

Aujourd'hui la cité-jardin a retrouvé sa fierté et a su s'affranchir d'un certain immobilisme pour s'engager dans de nombreuses actions exemplaires et innovantes où créativité, art et bien-être de l'habitant sont à l'honneur. Espérons que ce savant équilibre saura être maintenu.

Bibliographie

ARNOLD, Klaus-Peter. *Vom Sofakissen zum Städtebau, die Geschichte der Deutschen Werkstätten und der Gartenstadt Hellerau*. Dresden-Basel : Verlag der Kunst, 1993.

BEGER, Claudia. *Gartenstadt Hellerau. Architekturführer*. München : DVA, 2008.

DE MICHELIS, Marco. *Heinrich Tessenow : 1876-1950, das Gesamtwerk*. Stuttgart, 1991.

Deutscher Werkbund Sachsen e.V. (Hrsg.). *Hellerau : die Idee vom Gesamtkunstwerk*, Katalog zur Dauerausstellung. Leipzig : Miriquidi Media, 2009.

DOHRN, Wolf. *Die Gartenstadt Hellerau. Ein Bericht*. Jena, 1908. (Réédition/ Reprint, Dresden, 1993)

FASSHAUER, Michael. *Das Phänomen Hellerau. Die Geschichte der Gartenstadt*. Dresden : Hellerau-Verlag, 1997.

GALONSKA, Clemens, ELSTNER, Frank. *Gartenstadt Hellerau/ Garden City of Hellerau*. Chemnitz : Palisander Verlag, 2007.

HALLER, Peer, MORGENSTERN, Rudolf S., QUINCKE, Albrecht. *Ein neues Ateliergebäude aus Vollholz in Hellerau*, Detail 6/2003.

HARTMANN, Kristana, *Deutsche Gartenstadtbewegung. Kulturpolitik und Gesellschaftsreform*. München, 1976.

HEINOLD, Ehrhardt, GROßER, Günther (Hrsg.). *Hellerau leuchtete. Zeitzeugenberichte und Erinnerungen*. Dresden-Husum : Verlag der Kunst, 2007.

Ingeborg Flagge, Dresden, FSB Architekturführer. *Erweiterung der Gartenstadt Hellerau*. Darmstadt : Verlag das Beispiel GmbH, 2004.

JONAS, Stéphane, MARIOTTE, Anne, NAGY, Cergely. « Les premières cités jardins : Hellerau à Dresde et Wekerle à Budapest », in *Urbanisme*, n°363, pp. 87-92, 2008.

LINDNER, Ralph, LÜHR, Hans-Peter (Hrsg.). *Gartenstadt Hellerau : Die Geschichte ihrer Bauten*. Dresden : Sandstein Verlag, 2008.

NERDINGER, Winfried. *Richard Riemerschmid : vom Jugendstil zum Werkbund*. München, 1982.

NITSCHKE, Thomas. *Grundlegende Untersuchungen zur Geschichte der Stadt Hellerau*. Leipzig, 2005.

SARFERT, Hans-Jürgen. *Hellerau. Die Gartenstadt und Künstlerkolonie*. Dresden : Hellerau-Verlag, 1995.

La cité-jardin du Stockfeld : une réalisation d'économie sociale modèle du Strasbourg 1900

Stéphane JONAS

Sociologue-urbaniste, Professeur Emérite de l'Université de Strasbourg

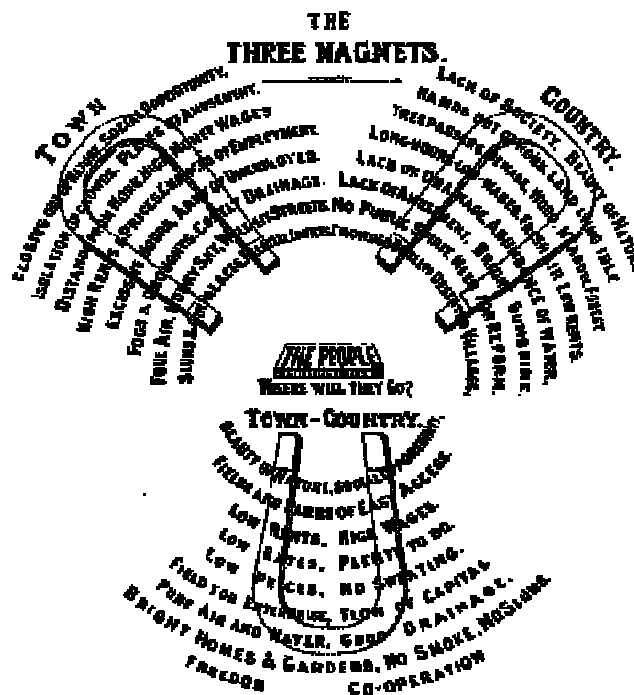
Fondation et perspectives

La Municipalité de Strasbourg et son Sénateur-Maire, Roland Ries, ont décidé de fêter avec éclat en 2010 le centenaire de la construction du faubourg-jardin du Stockfeld au Neuhof à Strasbourg, dans le cadre d'une série de manifestations gratuites et destinées à tous les publics, portant sur l'urbanisme et l'architecture du Strasbourg du XXe siècle. Leur initiative était d'autant plus judicieuse et justifiée que c'étaient la Municipalité de Strasbourg, alors allemande, et son Bourgmestre, l'Alsacien Rudolf Schwander (1868-1950), qui ont eu l'idée de créer la cité-jardin du Stockfeld. Mais Messieurs Bernard Ehrmann et Albert Rey, ancien et actuel Présidents de la Société Coopérative de Logements Populaires de Strasbourg ont eu raison de demander à la Ville de Strasbourg d'être associés à ces manifestations du centenaire, parce que la réalisation du Stockfeld a été l'œuvre de la *Gemeinnützige Baugenossenschaft* fondée en 1899, prédécesseur allemand de la Société Coopérative de Logements Populaires de Strasbourg (Socolopo), le maître d'ouvrage social, qui en est, par ailleurs, devenu le propriétaire. Il me semble, en effet, judicieux de mieux souligner le fait, souvent ignoré des jeunes générations, que la cité-jardin du Stockfeld est une *œuvre coopérative*, et en tant que telle, elle est l'expression vivante de *l'économie sociale* puissante de l'Alsace et de Strasbourg du début du 20e siècle.

Le concept et le mouvement des cités-jardins, inventés en Grande-Bretagne à la fin du 19e siècle, ainsi que les nombreuses réalisations riches et variées qu'ils ont suscitées, ont encore aujourd'hui un caractère social, constructif, écologique, artistique et solidaire très fort. Ils ont aussi une nature identitaire de l'urbanisation des villes et de la socialisation du citoyen de notre Vieille Europe. L'apport des cités-jardins a par conséquent été important pour la formation et le développement de la ville et de sa banlieue du 20e siècle. La forme cité-jardin n'a-t-elle pas bien résisté à la « banlieusardisation » anarchique et diffuse de nos villes éclatées, devenues agglomérations en quête de nouvelles formes de développement et d'un nouveau sens d'identité ? C'est un habitat urbain uni- et plurifamilial nouveau avec jardin qui s'impose rapidement comme *modèle*. Un modèle d'habitat familial anti-caserne ouvrière ; un modèle domestique pour famille restreinte devenue ménage ; un modèle écologique de nouvelles formes de pénétration de la nature dans la ville ; un modèle urbanistique de valorisation de la banlieue ; un modèle culturel populaire de sauvegarde du patrimoine régional et ethnique ; un modèle sociologique de l'émergence d'un style de vie associatif, coopératif et solidaire.

Après plusieurs réalisations du patronat philanthropique britannique, l'Anglais Ebenezer Howard (1850-1928), concepteur de génie – qui visitera aussi Stockfeld en 1923 – invente en 1898 une ville-jardin nouvelle et autonome ; il fonde en 1899 l'Association Britannique des Cités-Jardins et de Plans de Villes ; et il fait construire par l'architecte anglais Raymond Unwin (1863-1940) sa première cité-jardin, Letchworth, en 1904. Son célèbre dessin aux trois « aimants » : ville, campagne et ville-campagne, avec lesquels il voulait réunir les avantages de la ville et de la campagne, fera le tour du monde. Dans son dessin, la coopération est un des concepts-clés les plus importants. Il est à remarquer qu'il n'y aura

que très peu de villes-jardins autonomes construites dans le monde. En fait, ce sera la forme urbaine de *Gartenvorstadt*, le faubourg-jardin, préconisée par la *Deutsche Gartenstadtgesellschaft*, (DG), l'Association allemande des cités-jardins fondée en 1902, qui sera généralisée sur le continent et dont la DG modifie en ce sens ses statuts à partir de 1907. Et Strasbourg, ville d'innovation, décide déjà un an après, en 1908, de créer son faubourg-jardin du Stockfeld.



Les trois aimants d'Ebenezer Howard

La cité-jardin née au début du 20^e siècle fait encore partie intégrante et organique de nos banlieues et constitue un archipel urbain original de notre Vieille Europe, composé de centaine d'unités d'habitation de différents paysages, tailles et compositions sociales. Et par sa présence vivante, elle nous pose, comme un défi de culture et de civilisation, le paradigme suivant : voulons-nous demain une ville sans passé ? Et si nous acceptons le paradigme de demain via hier et aujourd'hui, nous devons aussi aborder le rapport complexe qui s'établit dans notre vie quotidienne entre la ville, la société et la mémoire. Sous cet angle, la mémoire d'une cité-jardin est une reconstruction sélective et partielle de ses substrats matériels et de sa collectivité résidante faite en fonction du futur. Par la logique mémorielle de ses inventeurs, la création d'une cité jardin, tel le Stockfeld, n'est pas une création ex nihilo. Elle a eu des prédécesseurs, qui appartenaient principalement aux trois grands courants européens de pensée et de pratique suivants : a) le romantisme et ses cités idéales avec la réintroduction de la nature humanisée dans la ville ; b) les villages sociétaires et coopératifs des socialistes utopiques à la recherche du bonheur et de l'harmonie ; et c) les cités ouvrières, projets urbains réalisés pour une classe nouvelle née de la révolution industrielle.

Nos cités-jardins ont par la suite connu un destin bien contrasté, parce qu'elles ont été reléguées au second plan par une architecture et un urbanisme rationalistes et fonctionnalistes, dans une agglomération de plus en plus démesurée et de moins en moins solidaire. Pour freiner leur éclipse et arrêter leur déclin, elles sont heureusement devenues depuis environ deux ou trois décennies, objets et sujets de protection et de sauvegarde, de restauration, de réhabilitation et de classement pour les plus célèbres, comme c'est le cas du

Stockfeld. Autrement dit, elles sont désormais considérées comme des *patrimoines*, dont nous commémorons aujourd'hui le centenaire de la genèse à Strasbourg et hier, en 2008, à Dresde et à Budapest. Selon le sociologue français de la mémoire, Gérard Namer, les commémorations contemporaines sont parfois les « codes à déchiffrer ». Les messages codés de nos cités-jardins commémorées sont multiples, dont quelques-uns peuvent être formulés ainsi : quelle ville voulons-nous demain ? Dans la ville de demain la cité-jardin aura-t-elle une place ? Laquelle ? Restons optimistes et espérons que la qualité de témoignage du passé et le caractère de patrimoine local, régional et ethnique du Stockfeld lui confère une valeur sociale et urbaine, écologique et coopérative pour la ville alsacienne de demain.

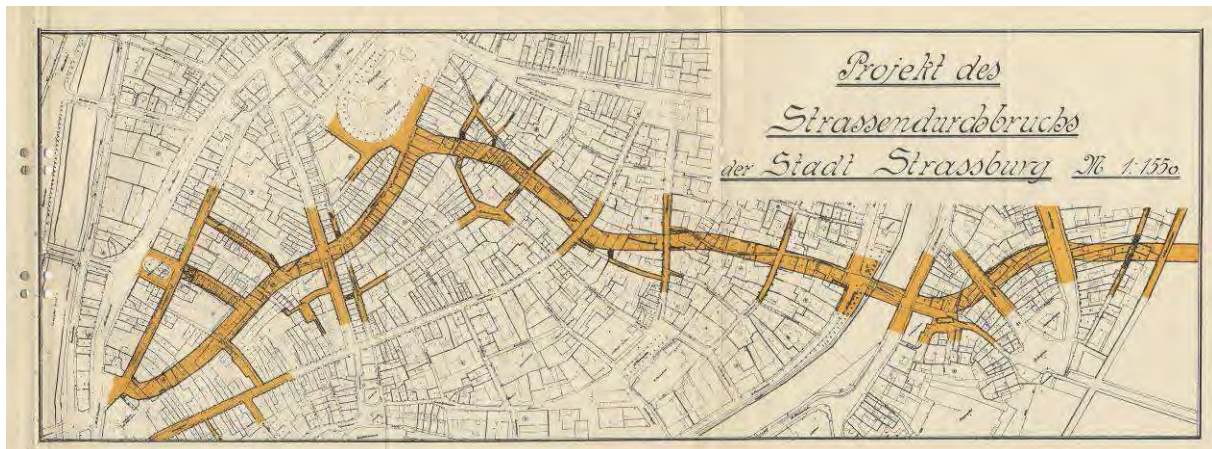
Cité-jardin et métropole

Le faubourg-jardin du Stockfeld est une cité-jardin typique de la *Mitteleuropa*, région historique qui s'étend entre les Vosges et les Carpates et entre la Mer du Nord et les Balkans ; espace européen marqué depuis plusieurs siècles par la *dynamique germanique*. La cité du Stockfeld est une réalisation d'origine *germano-alsacienne* bien enracinée dans le terroir local et elle a été conçue dès 1908 et construite entre 1910 et 1912 au lieu-dit Stockfeld, territoire situé dans le village suburbain du Neuhof à Strasbourg. Elle a un parc d'habitat locatif de 457 logements sur un terrain de 12 hectares cédés à bas prix par la Ville de Strasbourg. Ce projet a bénéficié d'une implantation favorable à cause de la proximité de la forêt du Neuhof, massif forestier humide protégé du Rhin. Plus grande réalisation périurbaine programmée de Strasbourg durant la période allemande, Stockfeld fait partie des dix premières réalisations de cités-jardins allemandes et du continent d'après la classification de Hans Kampffmeyer, Secrétaire Général de la *D.G.* et *Bauinspektor*, inspecteur des logements, à Karlsruhe, qui connaissait bien le Stockfeld. Dans la deuxième édition en 1913 de son ouvrage intitulé *Die Gartenstadtbewegung*, [Le mouvement des cités-jardins], Kampffmeyer aborde aussi la typologie variée des fondateurs allemands et britanniques des cités-jardins et constate que parmi les fondateurs les plus importants, à savoir l'Etat, les communes, les industriels, les sociétés anonymes, les syndicats et les coopératives, ce sont ces derniers qui ont fondé le plus grand nombre de cités-jardins. En effet, la progression du nombre des coopératives d'habitat en Allemagne entre 1890 et 1910 est impressionnante : leur nombre est seulement de 50 en 1890, en 1895 il est de 132, en 1900 de 385, en 1905 de 641 et en 1910, au moment du début du chantier du Stockfeld, il s'élève à 1.056. La cité-jardin du Stockfeld sera une grande bénéficiaire de cette dynamique coopérative germanique.

Les principaux acteurs

Le faubourg-jardin du Stockfeld a été conçu et réalisé dans une ville d'innovation. En effet, Strasbourg 1900, capitale du Reichsland Alsace-Lorraine, est une ville de 180.000 habitants dynamique, florissante, en pleine expansion. Les blessures causées par l'annexion forcée à l'Allemagne en 1871 sont cicatrisées et la société locale, composée d'Alsaciens autochtones et d'*Altdeutsche*, des Vieux-Allemands immigrés, cherche une nouvelle identité. Le Maire libéral de gauche, l'Alsacien Rudolf Schwander, élu en 1906 avec l'aide des sociaux-démocrates de l'opposition, qui composaient plus de 40% du conseil municipal, décide d'assainir la partie ouest du centre historique endommagée au cours du siège de 1870, pour en faire un centre tertiaire moderne. La mise en place du grand projet urbain dit *Grosser Durchbruch*, Grande Percée, axé sur une voie urbaine nouvelle de 1,4 km, voté par la Municipalité en 1907, a prévu la démolition de 135 immeubles vétustes. Pour la première tranche – la rue du 22 Novembre actuelle, longue de plus de 400 mètres – il a fallu démolir 350 logements vétustes et déloger les familles et les personnes âgées aux revenus modestes

qui y habitaient. Dans sa séance de mai 1908, la Municipalité a décidé de créer une cité-jardin au Neuhoef pour les familles à reloger et un hôtel des célibataires, dans la rue de Lausanne actuelle, pour les personnes isolées. La Ville de Strasbourg et son Maire sont, par conséquent, devenus des acteurs principaux du projet de la cité-jardin.



La Grande Percée du centre historique de Strasbourg. Archives de Strasbourg. Echelle 1 :1550

L'autre acteur principal du projet de la cité-jardin est la *Gemeinnützige Baugenossenschaft*, la Société Coopérative de Logements Populaires (Socolopo) de Strasbourg, devenue, par le choix de Schwander, le maître d'ouvrage et le propriétaire du Stockfeld. Cette Coopérative d'habitat de location, fondée en 1899 à l'initiative de la Municipalité et de son maire libéral vieil-allemand Otto Back (1834-1917), est née à la suite de la mise en place en 1898 de la *Wohnungskommission*, la Commission du Logement, extra-municipale, dans le but de mieux combattre la *Wohnungsnot*, la misère du logement qui frappait également d'autres grandes villes de l'Europe. L'inventeur de cette commission était probablement un Vieil-Allemand, Adjoint au maire, le Dr. Baron von der Goltz, un philanthrope influencé par les doctrines du protestantisme social et auteur d'un livre publié en 1888, sur la bienfaisance publique à Strasbourg. Il deviendra le secrétaire du premier Comité Directeur de la Coopérative. La *Wohnungskommission* créera par la suite plus de 2.000 logements pour les habitants strasbourgeois nécessiteux avec des fonds d'économie sociale tels que l'Assistance Publique, la Caisse d'Épargne et les Assurances Sociales. Après des réunions tenues, sous l'impulsion de l'Adjoint Goltz, de cette commission au cours de l'été 1899, seize coopérateurs fondateurs décident en janvier 1900 de se transformer en une assemblée constituante des premiers souscripteurs d'un capital social de 340.000 DM, versant immédiatement les 10%. Les fondateurs décident aussi de porter la valeur des parts sociales à 200 Marks chacune, la somme minimum fixée en Allemagne avant la guerre de 1914-18.

La fondation de la coopérative a été définie comme une initiative d'utilité publique, afin de « ...procurer en grand nombre des logements sains et à prix modérés à notre population peu fortunée ». D'autre part, les fondateurs de la Coopérative se sont référés aux principes de coopération de Rochdale, établis en 1844 par les tisserands en laine britanniques de *La Société des équitables pionniers de Rochdale* ; principes devenus par la suite universels dans le mouvement d'économie sociale, que nous pouvons résumer ainsi : gestion démocratique, adhésion libre, répartition des excédents (ristournes), versement d'un intérêt aux membres et indisponibilité des réserves. Dans une plaquette publiée en 1971, à l'occasion du 70^e anniversaire de la Socolopo, la direction revient à ces principes et réaffirme que « la coopérative a pour but l'amélioration de la condition économique et sociale de ses membres par l'exploitation d'une entreprise sur la base de l'entraide, conformément aux principes des tisserands anglais de Rochdale qui en 1844 décidèrent la constitution d'une coopérative. » Le statut coopératif de la cité-jardin du Stockfeld, gardé jusqu'à nos jours, montre que la

Coopérative a effectivement gardé une fidélité à ce principe fondamental bien au-delà de sa fondation et de la période allemande.

La composition des premiers actionnaires a montré qu'on a choisi à Strasbourg le modèle de coopérative le plus sûr sur le plan financier et social, conseillé par ailleurs par la *DG*, à savoir l'engagement financier de la Municipalité et la présence de mécènes philanthropes gros bailleurs de fonds, des représentants de la société civile et des deux grands syndicats : libres et chrétiens. La composition des deux organismes dirigeants, le Conseil de Surveillance (CS) et le Comité Directeur (CD), montrent la même caractéristique sociologique, puisque nous y trouvons rentiers, banquiers, entrepreneurs du bâtiment, universitaires, architectes, syndicalistes et adjoints au maire. La Coopérative, qui a construit déjà plus de 380 logements sociaux au moment de la décision de la Municipalité de lui confier ce projet, accepte la construction d'une cité-jardin et élabore rapidement un programme au printemps 1909. La Municipalité lui cède au lieu-dit Stockfeld 24 ha de terrain à 60 Pfennig le m², le prix le plus bas dans l'histoire des cités-jardins en Allemagne. Observons la double originalité du projet du Stockfeld : la Ville confie une opération de relogement à un organisme d'économie sociale et choisit une forme urbaine innovante qui venait à peine d'être inventée : la cité-jardin.

Zeichnungs-Liste N^o				
für Geschäftsanteile der „Gemeinnützigen Baugenossenschaft Strassburg“.				
Untertfertigte zeichnen hiernach nach Massgabe der Satzungen der Genossenschaft und der in dem Aufrufe vom Januar 1909 gegebenen Erläuterungen				
Geschäftsanteile zu je 200 Mk.				
Die Zeichnungen erfolgen unter der ausdrücklichen Bedingung, dass der Gemeinderath der Stadt Strassburg die grundsätzlich bewilligte 3prozentige Zinsgarantie auch endgültig übernimmt. Von dem gezeichneten Betrage sind 10 Prozent zahlbar innerhalb eines Monats nach erfolgter Eintragung der Genossenschaft in das Genossenschaftsregister. Der Rest wird von dem Vorstand nach Bedürfnis einberufen.				
Vor- und Zuname	Stand	Wohnung	Zahl der Anteile	Unterschrift
J. Schaller	Commerzienrath	Münstergasse 1	50	_____
C. Schwarzmann	Rentner	Laneystrasse 13	50	_____
J. Allonas	Notar	St. Johannesstaden 12	25	_____
C. Eissen	Commerzienrath	Langstrasse 143	25	_____
Dr. P. Müller-Simonis	Canonicus	St. Leostrasse 5	25	_____
J. Hug	Baunternehmer	Wejsthorstrasse 25	15	_____
A. Brion	Rentner	Aureliengasse 8	10	_____
Dr. O. Minkowski	Universit.-Prof.	Universitätsplatz 8	10	_____
C. Jehl	Beigeordneter	Judeigasse 5	5	_____
Dr. A. Jaeglé	Rechtsanwalt	Neukirchgasse 7	3	_____
Dr. N. Geissenberger	Direktor	Sternwartstrasse 22	2	_____
H. Frhr. v. d. Goltz	Beigeordneter	Grandlillerstrasse 3	2	_____
Dr. S. Hausmann	Univers.-Sekret.	Gallerstrasse 1	2	_____
Max Issleiber	Architekt	Nikolausring 5	2	_____
Dr. O. Mayer	Universit.-Prof.	Buprechtauer Allee 7	2	_____
B. Boehle	Kaufmann	Kaufhausgasse 4	1	_____

Composition des actionnaires fondateurs ; archives de la Société coopérative de logements populaires

Le programme et le concours d'architecture

Le programme de la Coopérative a été perdu pendant la guerre de 1914-18, mais un exemplaire a récemment été retrouvé dans les archives familiales d'Edouard Schimpf, architecte du Stockfeld. Les documents du concours d'architecture ont été égarés aussi, mais nous en connaissons bien les grandes lignes, grâce à l'article écrit par l'architecte berlinois, le Dr. Theodor Goecke, dirigeant de la *D.G.*, article publié en 1911 dans la célèbre revue *Der Städtebau* qu'il dirigeait. Le concours de mai 1909, ouvert seulement aux architectes exerçant en Alsace-Lorraine, a été évalué par un jury prestigieux composé de six membres et présidé par l'Adjoint au Maire vieil-allemand, Alexander Dominicus (1873-1945), Président de la *Wohnungskommission*, et membre dirigeant du C.D. de la Coopérative. Les autres membres étaient : l'Alsacien Joseph Hug, entrepreneur en bâtiment, actionnaire fondateur gros porteur de la Coopérative, membre dirigeant de son C.S., membre de la C.L. de la Ville et cosignataire avec Dominicus du programme du concours ; Johann Knauth (1864-1924), Vieil-Allemand, l'architecte en chef de la Cathédrale et de l'Oeuvre Notre-Dame, membre du C.D. de la Coopérative, proche du Maire Schwander ; l'Alsacien Dr. Belin, Médecin de la Ville, membre de sa C.L. et membre du C.S. de la Coopérative ; M. Eisenlohr, Adjoint du *Stadtbaurat* et de son architecte en chef de la Ville, Fritz Beblo (1872-1947), proche de Schwander ; et le membre extérieur était l'architecte Paul Bonatz (1877-1956), Vieil-Allemand né près de Metz, assistant et protégé de Theodor Fischer (1862-1938) à l'Université de Stuttgart, le premier président du *Werkbund*, et consultant de Schwander pour l'extension de l'Hôpital Civil et de la Faculté de Médecine. En regardant cette composition, formellement en règle, on a le sentiment que le Maire Schwander, - qui s'était fait également parachuter pour la période de ce projet à la Présidence du C.S. de la Coopérative pendant la période de la construction de la cité-jardin, - a passablement verrouillé le jury afin de pouvoir choisir le projet qui se rapprochait le plus de ce qu'il imaginait.



Planche de concours du projet « Légende », Karl Bonatz, Georg Martin et Karl Wolf architectes, paru dans GOECKE Theodor, "Gartenvorstadt Stockfeld in Strassburg-Neudorf", in *Der Städtebau*, 8, 1911, planche 22. Photo et collection BNU de Strasbourg.

Sur les 24 projets présentés, sept ont été distingués : 4 ont été primés – le premier prix n'a pas été décerné – et 3 ont été achetés par la Coopérative. Le jury avait une préférence pour les projets organiques à la mode en Allemagne, mais les deux projets sortant du lot étaient géométriques : ceux de Karl Bonatz et d'Edouard Schimpf. Le Vieil-Allemand Karl Bonatz (1882-1951), né à Ribeauvillé en Alsace, était le frère cadet de Paul Bonatz, membre du

jury ; il était, lui aussi, un ancien élève et protégé de Theodor Fischer. Karl Bonatz a introduit dans ses deux projets élaborés avec ses associés Georg Martin et Karl Wolf - « Drei » primé et « Legende » acheté – le *close* anglais, visible sur la planche de « Legende » présentée plus haut, qui est un système d'impasse composée d'une place intérieure entourée d'habitations, inventé par l'architecte britannique Raymond Unwin (1863-1940) et employé par lui pour la première fois dans les cités-jardins de Letchworth (1904) construite pour Ebenezer Howard et de Hampstead (1905) construite pour Henrietta Barnett. Il sortira ainsi en tête du concours et apparaîtra alors comme l'architecte le mieux placé pour être retenu par la Coopérative pour élaborer le projet définitif.

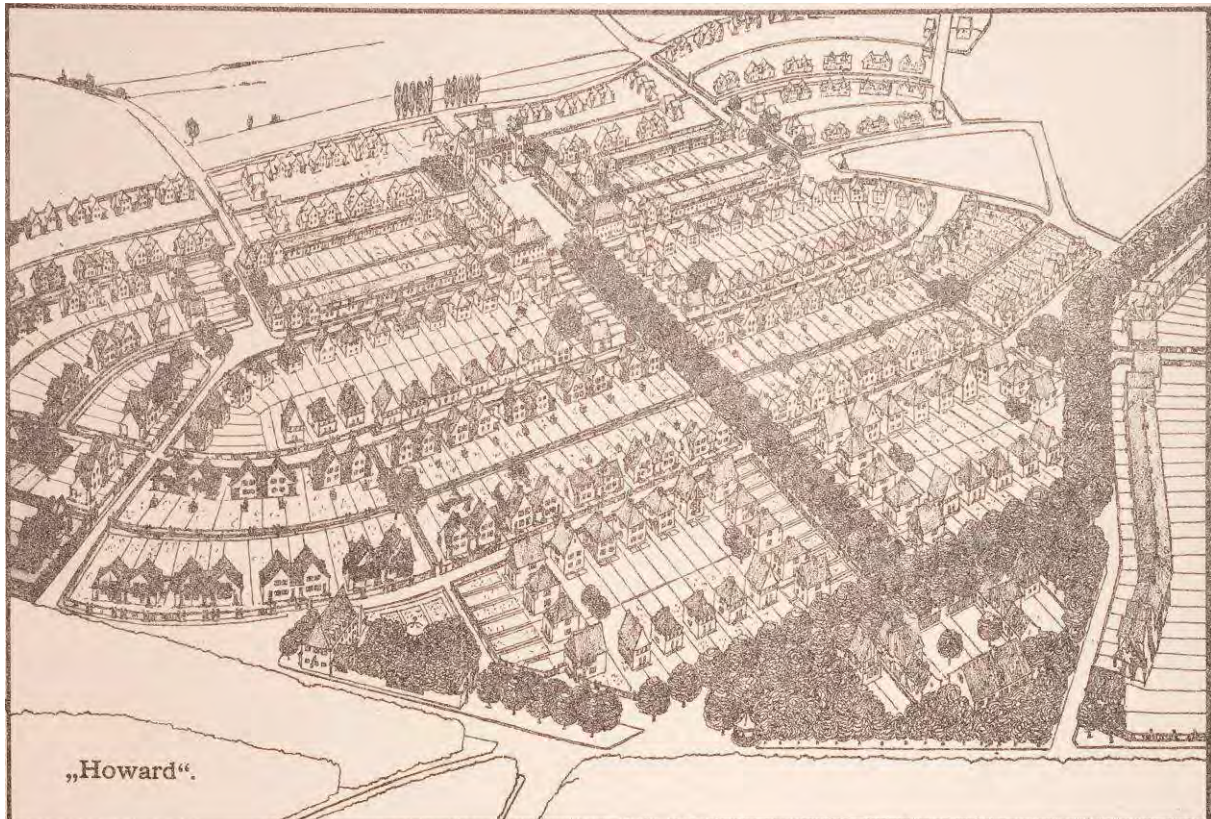


Planche de concours du projet « Howard », Edouard Schimpf architecte, paru dans GOECKE Theodor, "Gartenvorstadt Stockfled in Strassburg-Neudorf", in *Der Städtebau*, 8, 1911, planche 22. Photo et collection BNU de Strasbourg.

Le projet de l'Alsacien Edouard Schimpf (1877-1916) était le plus proche de l'identité alsacienne des lieux. Certes, ce projet a été qualifié de « singulier » par le jury à cause de sa caractéristique pittoresque et esthétique, mais il a surtout été critiqué sur deux points : primo, parce que Schimpf a refusé la densification de l'habitat en projetant surtout des maisons unifamiliales, et secundo parce qu'il a centré son projet sur l'axe de l'école et de la maison forestière (pourtant celle-ci était protégée dans le programme). Son projet « Howard » ne sera donc pas primé. Mais il sera acheté par la Coopérative, et Schimpf sera seul chargé d'élaborer le projet définitif. Sous cet angle, ce concours ressemble à une compétition locale, par projets interposés, entre le *Werkbund* fondé en 1907, courant moderne ouvrant l'architecture vers l'industrie, représenté par Bonatz, et le *Bund für Heimatschutz* fondé en 1904, courant pittoresque défendant le patrimoine culturel et régional, représenté par Schimpf. Le Maire Schwander, qui était en bonne relation avec les deux courants, a choisi en définitive le projet de son architecte municipal alsacien, sans doute sur les conseils de son architecte en chef vieil-allemand Fritz Beblo (1872-1947), qui a aussi supervisé l'opération de la Grande Percée. Il faut sans doute aussi tenir compte du fait que Schimpf et Beblo étaient les élèves du professeur Karl Schäfer (1844-1906) de

Karlsruhe, le « Viollet-le-Duc allemand », leader badois du *Heimatschutz*, et qu'ils animaient cette association en Alsace.

Le montage financier

Le montage financier était audacieux et innovant. L'opération a été estimée à 2 millions de Marks. Pour la moitié de cette somme dont la Coopérative avait besoin, la Municipalité s'est portée garante auprès de l'organisme financeur qui était la *Landesversicherungsanstalt*, le Service d'Assurance Vieillesse. Cette institution d'économie sociale, collecteur de fonds de l'épargne ouvrière, était, depuis le début du siècle et grâce aux lois sociales allemandes, autorisée à financer des logements sociaux bon marché. La Municipalité n'a pas utilisé le bail emphytéotique (*Erbbaurecht*), pourtant le moyen le plus sûr pour la vente du sol communal. Le prêt d'un million de Marks à 4% tout compris a été accordé par le Service d'Assurance Vieillesse à une condition très avantageuse sur 40 ans. Grâce à cette politique d'économie sociale, la Coopérative n'a pas eu besoin de prendre une hypothèque. On voit ainsi se dessiner à Strasbourg dans la question urbaine et du logement une politique municipale de collectivisation sociale – ici pour promouvoir un projet coopératif – du sol municipal.



Eduard Schimpf: *Plan der Gartenvorstadt Stockfeld*, Plan axonométrique de la cité-jardin du Stockfeld, 1910. Archives de Strasbourg, A IV 41-9



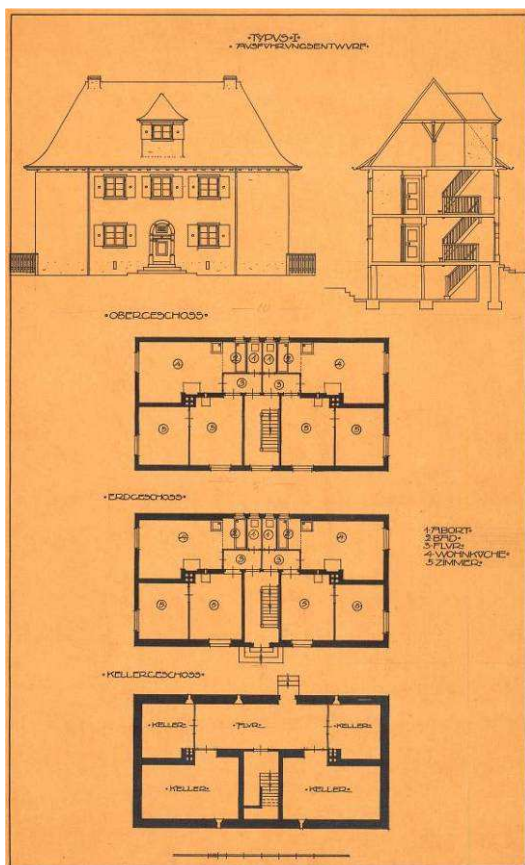
Eduard Schimpf: *Bebauungsplan für die Gartenvorstadt Stockfeld*, Plan d'urbanisme de la cité-jardin du Stockfeld, 1910. Archives de Strasbourg, A IV 41-9.

Le plan d'urbanisme et les maisons-types

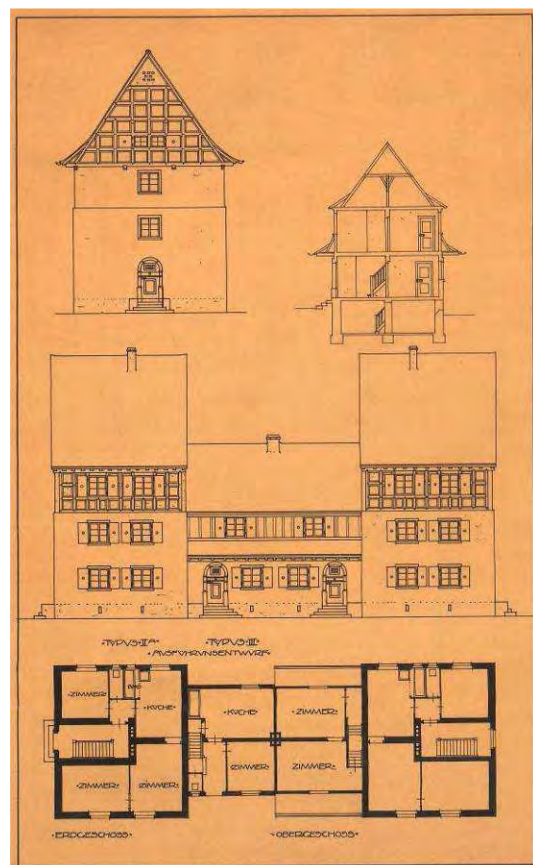
Le plan d'urbanisme définitif de Schimpf est à la fois fidèle au principe théorique britannique, et novateur dans l'application de ce principe aux conditions allemandes et alsaciennes. Revu plusieurs fois, donc source de conflits d'intérêts, ce plan est un compromis raisonnable entre les acteurs multiples qui voulaient tous une cité-jardin *plus grande* dont les délogés de l'opération de la Grande Percée avaient besoin. La Ville voulait y installer plusieurs de ses employés. Les syndicats voulaient, eux aussi, quelques logements pour leurs membres, qui travaillaient dans les zones industrielles voisines : au port et à Graffenstaden. Plusieurs coopérateurs volontaires désiraient vivre dans ce cadre nouveau. La Coopérative a, par

conséquent, commandé à Schimpf un plan définitif pour 460 logements, mais sur un terrain restreint à 12 hectares. Sur l'autre moitié de 12 hectares elle a fait une option d'achat sur 15 ans. C'est sur la partie sud de ce terrain de réserve resté en friche que sera construite entre 1930 et 1932, sur 6,6 hectares, et dans le Strasbourg redevenu français, la cité-jardin du Stockfeld 2, appelée plus tard la cité-jardin Alexandre Ribot. La cité Ribot, avec ses 200 maisons en accession à la propriété, sera réalisée dans le cadre de la politique du socialisme municipal par l'Office Public HBM de Strasbourg, fondé en 1923, et présidé par Jacques Peirotes (1869-1935) jusqu'à sa mort en 1935, qui était le député-maire socialiste et grand bâtisseur de Strasbourg entre 1918 et 1929.

La densification brutale en logements plurifamiliaux de la cité-jardin sur un terrain réduit à sa moitié a créé le premier conflit entre l'architecte Schimpf et le Maire Schwander, aussi Président du C.S. de la Coopérative. L'architecte a cependant réussi à sauvegarder la nature écologique et pittoresque du Stockfeld avec une organisation spatiale assez bien réussie des logements plurifamiliaux, imposés sans doute pour des raisons financières et de coût. En effet, la composition spatiale définitive de la cité-jardin sera la suivante d'après une étude de 1913 de l'architecte Johann Knauth : 1,56 ha (13%) pour les bâtiments, 1,88 ha (15,7%) pour la voirie et les places et 8,56 ha (71,3%) pour les zones de verdure et les jardins. L'identité écologique de la cité-jardin du Stockfeld réside bien là aussi, dans cette répartition spatiale dominée par les espaces verts. La composition urbanistique et architecturale est classique dans son ensemble, mais très pittoresque et souvent poétique dans les détails. Le système de parcelles et d'îlots est organisé autour de deux axes formateurs que constituent les rues de Lichtenberg et de la Breitlach, où l'axe symbolique est-ouest relie la maison forestière existante avec le groupe scolaire projeté (mais non réalisé sans doute à cause de l'approche de la guerre de 14-18).



Schimpf : Typus I. Ausführungsentwurf, Maison type I, 1910. Archives de Strasbourg, A IV 41-9.



Schimpf : Typus II. Ausführungsentwurf, Maison type II, 1910. Archives de Strasbourg, A IV 41-9.

L'organisation des parcelles s'appuie sur la tradition alsacienne des cités ouvrières, qui permettait d'attribuer à chaque famille un jardin potager de 1 à 2 ares. Pour rapprocher les jardins potagers des familles habitant aux étages, Schimpf a inventé un système fonctionnel et esthétique de *passages* qui articule la trame verte inter-îlots tout en offrant un paysage de banlieue pittoresque, plein de beauté et de poésie ; paysage encore très rural et proche de la nature. Les jardins potagers, rapidement appropriés, soignés et fleuris, deviennent très vite des lieux incontournables de voisinage, de convivialité et de sociabilité, où les résidents s'investissent beaucoup. Ces jardins populaires, aménagés souvent avec des cabanons de fortune construits parfois avec des matériaux de récupération, ne peuvent évidemment pas être appréciés et jugés sur le plan esthétique par la culture officielle dominante, mais par la culture populaire alsacienne des familles ouvrières.

Schimpf a établi une typologie fine des logements ayant trois surfaces d'habitat populaire : un logement petit de 2 pièces + cuisine de 38 m² (16%), un logement moyen ou grand de 3 pièces+cuisine de 48 m² à 57 m² (75,7%) et un logement de 4 pièces + cuisine de 57 m² (8,3%). Ces surfaces habitables ne sont pas alors mesurées en termes de surfaces corrigées. Le logement de 4 pièces+cuisine n'était pas prévu dans le programme et il a été réalisé par une réorganisation interne d'un logement de 3 pièces + cuisine de 57 m². Ces logements-types ont été réalisés dans quatre types d'immeubles : a) maisons unifamiliales jumelées ; b) maisons unifamiliales disposées en bande ; c) logements plurifamiliaux groupés par quatre ; et d) logements unifamiliaux groupés par quatre disposés en bande, de longueur variée. Toutes les maisons ont un étage et parfois deux. L'autre architecte de la Coopérative, Ernst Zimmerle (1883- ?), qui était déjà engagé par la Coopérative avant Schimpf, est devenu l'architecte de l'opération de la cité-jardin après la démission de Schimpf au début de 1910. Il a retravaillé plusieurs maisons-types élaborées par Schimpf, mais la Coopérative l'a obligé de maintenir l'intégralité de son plan d'urbanisme. Les logements les plus prisés étaient ceux donnant directement sur les jardins ; une préférence qui souligne l'appropriation écologique immédiate de la cité-jardin du Stockfeld.

Les bâtiments-types offraient plusieurs variantes, participant ainsi à la composition des rues, du paysage et de la modulation des loyers. Ils étaient dessinés avec chaleur, dans la tradition pittoresque rurale alsacienne et du mouvement *Heimatschutz* du Sud : colombages, auvent, pignon, bois apparent, combles aménagés, toitures brisées à 2 et à 4 pans, têtes d'escaliers différentes, volets en bois décorés, cheminées, noues, tourelles, mansardes en pierre taillée, etc. La manière dont les architectes Schimpf et Zimmerle ont conçu les rues, les passages, les placettes, les immeubles et leurs façades et modénatures et leur mise en scène semi-rurale donnent au Stockfeld un ton, une atmosphère, une ambiance et un aspect pittoresques, ne détonnant cependant pas dans la banlieue sud populaire strasbourgeoise, peuplée par une génération encore attachée aux valeurs rurales et à la culture villageoise alsacienne.

Une colonie populaire et solidaire

La cité-jardin devait être une réalisation exemplaire. En six mois, le gros œuvre de 363 logements est terminé. En janvier 1911, la majeure partie des logements prévus est habitée et le magasin et le restaurant *Au Coucou des Bois* sont ouverts. 36 mois après l'ouverture du chantier, Stockfeld compte déjà 2.196 résidents et 2.604 en 1912. Poussée par les syndicats libres et chrétiens et par le mouvement coopératif, la Socolopo devait largement ouvrir la cité-jardin aux non-délogés, venus en plus à la place des délogés du centre historique, qui ne voulaient ou ne pouvaient pas venir au Stockfeld, parce qu'ils étaient trop pauvres. Même la majorité des délogés qui étaient disposés à quitter la vieille ville, s'est ruée vers les petits

logements de deux pièces + cuisine, dont le nombre total de 74 (16%) contrastait bien avec celui des 200 délogés inscrits sur les listes d'attente de ces petits logements les moins chers, à savoir 15,5 Marks par mois. On peut estimer que seulement environ deux tiers des 460 logements construits dans la cité-jardin ont été en définitive occupés par les délogés, à savoir environ 300 familles. C'est une proportion intéressante si nous considérons que les délogés vivaient, parfois depuis plusieurs générations, dans les vieux quartiers du centre historique. Par conséquent, il convient de nuancer la conclusion d'une enquête menée par la D.G. de Berlin, publiée en septembre 1911 et reprise dans la revue *Das Stockfeld* créée par la Coopérative, qui parlait de l'échec de la mission initiale de la Coopérative.



La rue des Grives vers 1911,
Archives de Strasbourg.



La rue de Lichtenberg vers 1911,
Archives de Strasbourg.

Le nombre de logements vacants, publié régulièrement dans la revue *Das Stockfeld*, était en 1912 de 11,4% et ce fait a facilité l'arrivée d'autres ouvriers, syndicalistes et coopérateurs qui, eux, allaient volontiers vivre dans ce cadre nouveau, d'autant plus que même les logements les plus chers – à 26 ou 27 Marks par mois – étaient nettement moins chers que les loyers correspondants du marché privé. Par ailleurs, la Coopérative devait louer rapidement les logements terminés pour ne pas perdre de l'argent dans une opération réussie mais très coûteuse par rapport à ses structures et ses possibilités. Ainsi naît une colonie populaire variée, où la classe ouvrière constitue en 1911 près des deux tiers (64,2%) des résidents, dont une partie considérable travaille dans le port proche et à la SACM de Graffenstaden. Le reste des habitants était reparti ainsi : 18% d'employés, 6% d'artisans et de petits commerçants et 11% de retraités et de veuves. Les familles sont nombreuses, avec 3-4 enfants en moyenne et en 1912 les enfants constituent 57% des résidents qui, malgré l'interdiction, pratiquent la *sous-location*, dictée par la condition ouvrière.

Cette composition sociale initiale du Stockfeld change après le retour de Strasbourg à la France en 1918. Certes, en 1920 la colonie est encore peuplée, puisqu'il y a 120 familles avec 3 enfants, 76 avec 4, 45 avec 5 et 89 avec plus de 5 enfants. Et malgré cela, la sous-location touche un tiers de la population. Mais les nouveaux résidents tels que les invalides de guerre et du travail et les journaliers posent rapidement des problèmes de trésorerie à la Coopérative parce que bon nombre d'entre eux sont à la limite de la solvabilité. De plus, la cité-jardin du Stockfeld sera, elle aussi, touchée par le vieillissement démographique et la diminution du nombre des enfants, phénomène bien français de la période de l'entre-deux-guerres. L'attachement au lieu, conjugué avec la dénatalité, fait que la cité-jardin perd un cinquième de sa population. En 1935, la nouvelle composition est la suivante : ouvriers 63,4%, employés 11%, artisans et petits commerçants 4,4%, professions libérales et cadres moyens 3,5%, retraités et veuves 13%, pensionnaires et invalides 2,6% et divers 1,3%. Les 111 journaliers à revenus précaires constituent 31% des ouvriers et 20% du total des

résidents et indiquent nettement la paupérisation de la colonie. Les loyers bas pratiqués par la force des choses n'ont pas permis à la Coopérative un développement harmonieux de son parc d'habitat et un entretien satisfaisant de la cité. De surcroît, la Socolopo a perdu sa place de leader des constructeurs de logements sociaux, face à l'OPHBM de Strasbourg, fondé en 1923.

Le baby-boom d'après 1945 et la période des « trente glorieuses » ont passé à côté de la cité-jardin. L'état général du parc d'habitat a glissé sur la voie périlleuse de la désuétude, parce que la Coopérative n'a pas su répondre à l'introduction dans les logements sociaux des nouvelles normes d'habitabilité, et qu'elle a aussi tardé à entamer la réhabilitation indispensable de la cité-jardin. Il faut dire à ce sujet que le soutien municipal nécessaire et traditionnel lui faisait désormais défaut. Et si elle a pu se lancer dans l'opération de construction de logements neufs en 1961-62, grâce au financement du Comité départemental des HLM du Bas-Rhin, le prix social payé était lourd, puisqu'elle a construit à l'intérieur de la cité-jardin 108 logements collectifs de R+2 et R+3 du type de barres rationnelles à la place des 84 jardins potagers raccourcis ou supprimés dans le secteur pittoresque de la rue des Grives. C'était là une rupture nette avec le programme de 1910, qui stipulait clairement que les jardins étaient organiquement liés aux appartements. L'attitude de la Municipalité a aussi été ambiguë dans cette affaire, puisque d'une part elle n'a pas donné à la Coopérative un terrain à construire disponible qu'elle possédait dans la proximité immédiate et d'autre part elle n'a pas usé non plus de son droit de blocage statutaire au Conseil de Surveillance contre cette opération. En réponse, les habitants non consultés et spoliés de leurs jardins ont fondé l'Association des Locataires et Résidents du Faubourg Jardin du Stockfeld. L'actuelle association, qui en est l'héritière, a dès lors commencé à élaborer son propre projet de réhabilitation.



Jardins et venelles piétonnes, photo SOCOLOPO.



Rue de Lichtenberg, photo SOCOLOPO.

Protéger et revaloriser la cité-jardin

Toutes les parties concernées – la Coopérative, la Municipalité et les résidents – étaient conscients que la mise aux normes domestiques, techniques, constructives et sanitaires des appartements et des bâtiments était une nécessité pour la survie de ce quartier populaire. Mais la réhabilitation qui tardait à venir a créé une situation de crise et la cité-jardin, qui était à sa naissance le modèle à suivre, est devenue la victime d'une adaptation manquée et tellement vulnérable qu'à la fin du 20^e siècle elle a dû lutter pour sa survie et chercher une protection efficace. L'acteur principal de la mise en place d'une politique urbaine efficace de protection et de sauvegarde sera, de nouveau, la Ville de Strasbourg. En effet, dans sa lettre du 10 mai 1995, la Maire Catherine Trautmann demande à la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) l'inscription du faubourg-jardin du Stockfeld à l'Inventaire

supplémentaire des Monuments Historiques. La Municipalité socialiste avait la conviction qu'une protection par classement pouvait créer une dynamique pour la réhabilitation du Stockfeld. Elle avait aussi, en outre, le mérite d'intégrer sa politique de protection et de sauvegarde dans la vaste campagne européenne de reconnaissance forte et opérationnelle de la valeur de patrimoine des cités ouvrières et des cités-jardins ; une campagne intensifiée depuis les deux dernières décennies du 20^e siècle.

Après les premières préconisations de classement faites au cours de la décennie 1980-90 par l'Institut d'Urbanisme de l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg, que je dirigeais alors et surtout par les Amis du Vieux Strasbourg, l'intervention de la Municipalité a été décisive et l'inscription sera accordée par l'arrêté préfectoral du 20 décembre 1996. Il s'agit d'une protection étendue et bien conçue par le rapporteur, Madame Dominique Toursel-Harster, qui touche les domaines suivants : le « ... *tracé de la cité-jardin, des façades et toitures des bâtiments d'origine et de leurs annexes : clôtures sur rues, jardins, alignements d'arbres...* ». La deuxième mesure décisive de protection par la Municipalité a été la mise en place, le 6 novembre 1997, d'un *Comité de pilotage technique* dans le but d'aider la Coopérative à bien cibler ses actions en vue de la réhabilitation attendue et urgente de la cité-jardin du Stockfeld, promise constamment aux habitants, mais dont le démarrage tardait à être lancé. Le Comité de pilotage, dont j'ai fait partie comme expert indépendant proposé par la Ville, souhaitait aussi jouer le rôle du tiers institutionnel entre la Coopérative et l'Association des Locataires et Résidents du Stockfeld, partenaire institutionnel reconnu, dont les membres constituaient plus des deux tiers des résidents, mais qui avaient le sentiment de ne pas être suffisamment écoutés pour la préparation du projet de réhabilitation.



Rue du Stockfeld, Photo SOCOLOPO.

Il serait trop long d'expliquer ici les difficultés des travaux de ce comité durant les 4 années de son existence. Disons, pour résumer, qu'en fin de compte la majorité du Comité de pilotage – sauf l'Association des habitants et moi-même – s'est en définitive ralliée à la proposition du projet restreint de la Coopérative, pour des raisons essentiellement financières, vu le coût de l'opération ; le projet sera réalisé en trois étapes entre 2002 et 2005. Accordons au crédit de la Coopérative que ce projet restreint était un ensemble utile de mesures et de mises aux normes constructives, techniques, sanitaires, domestiques, architecturales et urbanistiques. Mais à mon avis, on ne peut pas les qualifier de

réhabilitation dans le sens actuel du terme, puisque l'opération n'a pas su résoudre – sans doute essentiellement pour des raisons financières – d'une part l'augmentation des surfaces habitables de tous les logements et d'autre part faire disparaître les logements de 2 pièces + cuisine de 38 m², nettement en-dessous des normes existant dans les logements sociaux. Or, pour l'avenir de la cité-jardin, celles-ci seraient les mesures durables les plus adéquates pour arrêter la dépopulation, pour supprimer le manque de confort domestique moderne, et pour permettre d'accueillir, dans des conditions satisfaisantes, davantage de jeunes ménages avec enfants.

Tout cela est regrettable, d'autant plus que le parc d'habitat possède, dès la création de la cité-jardin, une potentialité constructive des bâtiments, une flexibilité et une capacité d'accueil internes qui auraient permis une augmentation d'au moins 30-40% des surfaces habitables par appartement, notamment par les deux interventions suivantes, utilisées déjà depuis un certain temps en France et dans les pays de l'Union Européenne. Premièrement, en utilisant les combles hauts des bâtiments plurifamiliaux pour les résidents des étages : mesures prévues déjà dans le programme de 1909. Deuxièmement, en utilisant les *sous-sols* pour les résidents du rez-de-chaussée, dont une partie était dès la construction de 1910 aménagée en buanderies et en lavoirs. Par ailleurs, pour freiner les occupations forcées des combles et des sous-sols par les jeunes ménages avec enfants, la Coopérative a elle-même fait faire avant les travaux de 2002-2005 plusieurs transformations satisfaisantes par le chef d'entretien, Monsieur Schaeffer, mais elles n'ont jamais été généralisées par la suite. Et pourtant, cette phrase de conclusion du rapporteur de classement, Dominique Toursel-Harster, chargée de protection des monuments historiques, écrite en septembre 1996, aurait pu concerner aussi l'avenir des combles et leur utilisation : « *C'est dans le but de restaurer une cité délabrée mais authentique, et de maîtriser son avenir sans l'empêcher d'évoluer qu'une protection juridique s'impose, au titre de la législation des monuments historiques...* ». Le Comité de pilotage a écarté aussi l'introduction des *opérations tiroirs*, pourtant pratiquées en France et réussies notamment dans les cités Wendel en Lorraine, qui consistent à réunir deux petits logements pour en faire un seul, ou en réunir trois pour en faire deux, etc., afin de pouvoir maintenir ou accueillir les jeunes ménages avec enfants.

C'est pourquoi, sans remettre en cause ce qui a été fait, je parlerais volontiers plutôt de restauration utile des espaces extérieurs et intérieurs. Il est dommage que les nouveaux cabanons des jardins soient surdimensionnés, uniformes et sans fenêtre. Par contre, la réfection des passages a été bien réussie et elle a suscité un meilleur respect de la propreté et de l'entretien des lieux. J'ai néanmoins l'intime conviction qu'une réhabilitation durable reste encore à programmer, dans le but d'assurer les normes actuelles d'habitabilité en termes de surfaces habitables. Sa mise en œuvre ne devrait pas trop tarder pour l'accueil de jeunes couples avec enfants. Les travaux d'amélioration menés entre 2002 et 2005 ont, dirais-je, utilement préparé le terrain pour ce qui devrait être, à un terme rapproché, une réhabilitation durable de la cité-jardin du Stockfeld.

In fine, les réflexions que nous devons poursuivre à l'occasion du centenaire de cette réalisation coopérative innovante et réussie qu'est le faubourg-jardin du Stockfeld, doivent un peu dépasser son cas, puisqu'il est un exemple assez privilégié par rapport aux nombreuses cités-jardins d'origine industrielle. Ces dernières, qui sont encore en grand nombre présentes dans nos banlieues, semblent épouser le destin de l'éclipse prolongée de la désindustrialisation, en ce sens que le patrimoine matériel et immatériel, social et culturel que constituent des milliers de logements à caractère social de leur parc d'habitat, est en danger de démolition, semblablement au patrimoine industriel qui les a fait naître. Il faut se battre contre l'érosion, dans notre mémoire sociale et individuelle, de ces témoins du passé de notre civilisation matérielle léguée par la révolution industrielle et aussi par le courant

d'économie sociale dont la cité-jardin du Stockfeld est issue. Ce patrimoine fait partie intégrante de nos valeurs et il n'est pas un patrimoine au rabais. Nos cités-jardins ont besoin de nouvelles formes de protection et de sauvegarde. Ici, à Strasbourg, un processus favorable à une politique de protection et de sauvegarde efficace a été commencé entre 2002 et 2005, et la cité-jardin du Stockfeld en est déjà bénéficiaire. A l'occasion du centenaire de sa naissance, nous lui souhaitons longue vie et une future réhabilitation durable pas trop éloignée.



Rue de Lichtenberg, Photo SOCOLOPO.

Bibliographie restreinte

CORNELISSEN, Christoph, FISCH, Stefan, MAAS, Anne. *Grenzstadt Strassburg. Stadtplanung, Kommunale Wohnungspolitik und Öffentlichkeit 1870-1940*. Röhrig Universitätsverlag, Sankt Ingbert, 1997.

Gartenvorstadt Stockfeld bei Strassburg i. Els., Architekt Ernst Zimmerlé, Verlag von Seemann, Leipzig, 1912.

GOECKE, Theodor. « Gartenvorstadt Stockfeld in Strassburg-Nehof », in *Der Städtebau*, 8/1911,4. Heft.

JONAS, Stéphane. « La création de la cité-jardin du Stockfeld à Strasbourg, 1907-1919 » in HUDEMANN, Rainer, WITTENBROCK, Rolf (Dir.). *Stadtentwicklung im deutsch-französisch-luxemburgischen Grenzraum (19.u.20.Jh.)*, Universität Saarbrücken, 1991, p. 199-239.

JONAS, Stéphane. « La cité-jardin du Stockfeld : de la ville à la campagne », in *Strasbourg 1900, naissance d'une capitale*. Paris : Somogy Editions d'Art, 2000, pp. 244-252.

JONAS, Stéphane. « Les jardins Ungemach : une cité-jardin d'origine nataliste, 1923-1950 », in coll. *Cités, Cités-jardins : une histoire européenne*, Bordeaux : Editions de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1996, pp. 65-85.

JONAS, Stéphane. « Protéger et revaloriser le patrimoine des cités ouvrières », in *Naturopa*, Conseil de l'Europe, No 100, 2003, pp. 26-27 (en français, allemand, anglais).

JONAS, Stéphane (Dir.). *Les cités-jardins du Mitteleuropa; étude de cas de Strasbourg, Dresde, Wroclaw et Budapest*, Editions Images Hongroises, Budapest, 2002.

JONAS, Stéphane. *Le faubourg-jardin du Stockfeld à Strasbourg. Fondation et perspectives*, Budapest : Editions Magyar Kepek, 2010, (3^e édition), Préface de Roland Ries.

JONAS, Stéphane, MARIOTTE, Anne, NAGY, Gergely. « Les premières cités jardins : Hellerau à Dresde et Wekerle à Budapest », in *Revue Urbanisme*, n°363, novembre-décembre 2008, pp. 87-92.

KAMPPMEYER, Hans. « Le mouvement en faveur des cités-jardins en Allemagne », in *Vie Urbaine*, No 28, 1925, Paris-Sorbonne, pp. 639-688.

KNAUTH, Johann. « Die Gartenvorstadt Stockfeld bei Strassburg », in *Zeitschrift für Kommunalwirtschaft und Kommunalpolitik*, Druck von Gerhard Stalling, Oldenburg, 1913.

LAUTON, Edith (dir.). *Edouard Schimpf à Strasbourg, architecte d'une ville en renouveau*, Catalogue d'exposition, Strasbourg : Ville de Strasbourg, 2010.

SOCOLOPO. *Historique depuis la fondation*. Strasbourg, 1923-24 (en français et allemand) ; *1900-1970*, Plaque d'anniversaire, Strasbourg, 1971.

STAUB, Anne, *Cités-Jardins à Strasbourg*, Mémoire de diplôme d'architecture, Paris, 1976.

WEBER, Patrick, JONAS, Stéphane. « Strasbourg : la cité-jardin du Stockfeld a cent ans », in *Urbanisme*, No 373, juillet août 2010, Paris, pp. 83-88.

Réhabilitation de la cité-jardin du Stockfeld

Guy TARRIEU

Architecte

Travailler sur l'existant, c'est une mission qu'un architecte se doit d'aborder avec un certain nombre de précautions.

Intervenir sur un ensemble urbain constitué, inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques, et qui représente un exemple unique de cité-jardin en France représente un enjeu supplémentaire.

Cette étude a été faite en partant d'une étude patrimoniale commandée par la D.R.A.C., et confiée à Heion & Laub Architectes.

Il est bon de rappeler ici l'article premier de l'arrêté de classement :

«Sont inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques les parties suivantes du faubourg-jardin du Stockfeld, à Strasbourg (Bas-Rhin):

- Le tracé de la cité-jardin selon le plan annexé à l'arrêté,
- Les façades et toitures des bâtiments d'origine et leurs annexes : clôtures sur rue, jardins, alignements d'arbres.»

1 - ANALYSE ET LECTURE URBAINE

Le classement relie de façon explicite la typologie architecturale et la morphologie urbaine, et en ce sens il est très contemporain dans la logique qu'il installe.

Naturellement, notre travail s'est appuyé sur un découpage typomorphologique. En effet, derrière l'apparente complexité des façades se cache une grande sobriété des types de logements, ce qui permet de les classer en trois catégories : maison en bande, maison sur cour, appartement. Cette répartition ne tient pas compte des bâtiments singuliers qui sont utilisés comme ponctuation des espaces publics et qui représentent donc des typologies distinctes.



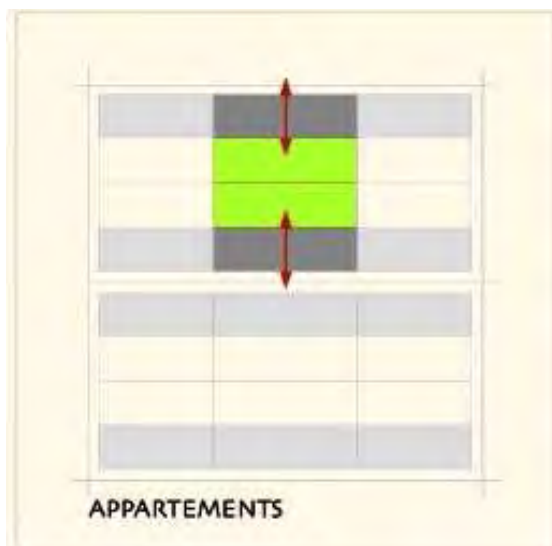
Maison sur cour

Il s'agit d'une construction indépendante avec un jardin faisant le tour du bâti. Dans le cas de la cité du Stockfeld, ces maisons se composent de deux logements. La composition architecturale reste simple avec une parfaite symétrie. Ces logements ne disposent que d'une seule porte sur l'extérieur, qui permet l'entrée au logement ainsi que l'accès à la cour.



Maison en bande

Ici la composition propose un front bâti continu qui repartit l'espace en deux, l'espace sur rue et l'espace sur cour. Ces logements disposent de deux portes : une sur rue et une sur cour. La composition architecturale reste rigoureuse, avec des variations au niveau des modénatures de façades.



Appartements

Les logements sont regroupés autour d'une cage d'escalier. Chaque niveau ne distribue que deux appartements. Là encore, l'entrée principale est doublée d'une sortie vers le cœur d'îlot.

Appropriation et intimité

Dans tous les cas, un recul est ménagé entre la voie et la façade, créant un espace de transition entre la rue et l'entrée. En faisant une analyse des séquences, on constate que toutes les transitions intérieures/extérieures se font par un espace intermédiaire. Seuls les pignons sans entrées sont situés sur la voie, et viennent rythmer le dispositif urbain. Les clôtures sur rue font partie de la composition et participent à la distinction espace public/espace privé.

Distribution des types dans la cité

On constate que la composition générale de la cité alterne de façon continue les logements collectifs et les logements individuels. Les cœurs d'îlots sont utilisés pour les jardins, ainsi « depuis ma fenêtre je vois mon jardin ».



Relation intérieure/extérieure, les jardins

Les jardins participent de la représentation de la cité du Stockfeld. L'appropriation est de deux types. Dans le logement, elle est identique à celle que l'on peut observer dans les logements sociaux. Pour le jardin elle renvoie plus à une image collective de la cité-jardin. Ces appropriations renforcent la relation entre la typologie et la morphologie. Le cœur d'îlot devient un lieu de rencontre, et d'échange.

Système constructif et économie

Le système constructif est simple : façades et refend intermédiaire porteur. En limitant les portées, la construction utilise des sections faibles et réduit le coût. On constate que le procédé constructif reste le même pour tous les logements individuels et collectifs. Ce principe constructif donne au bâti une épaisseur constante, et donne à la cité une image très homogène. Depuis la rue, un observateur non averti ne saurait dire s'il est en face de logements collectifs ou individuels.

2 - CONCERTATION ET RÉHABILITATION

Concertation

Une première phase d'étude a permis de définir des stratégies d'intervention et de fixer une première enveloppe financière. Par la suite, un comité de pilotage fut monté avec la présence des organismes concernés : la CUS, la Région Alsace, le département du Bas-Rhin, la DRAC, la DDE, les associations de locataires, et la SO.CO.LO.PO. Cette phase de concertation aboutit sur un arbitrage qui pose comme principe d'intervention de ne pas modifier les logements dans leurs répartitions, aucune adaptation de logements par transfert de surface d'un logement sur l'autre, et aucune extension des logements sur cour.



Projet d'extension des logements sur le jardin pour l'aménagement de salles de bain,
Heinon & Laub Architectes, Tarrieu architecte

Limite de la réglementation

D'une manière générale, les travaux de réhabilitation posent la question de l'adaptation des logements à la réglementation. Dans le cas de la cité du Stockfeld, nous avons constaté que l'organisation des espaces n'était plus conforme aux règles sanitaires, ne permettant pas une isolation suffisante entre les salles de bains et les cuisines. Deux hypothèses sont possible : soit ouvrir une deuxième porte sur l'entrée soit relier le sanitaire à la salle de bain. Dans le premier cas, l'entrée ne peut plus accueillir le meuble de rangement ; dans le second, le sanitaire perd son autonomie. Il fut donc décidé de laisser le choix aux locataires.

Réhabilitation à la carte

Au cours des années, les locataires ont investi leurs logements en y réalisant des aménagements et des travaux de mise à niveaux. Le comité de pilotage a proposé de réaliser une réhabilitation à la carte. Cette expérience me laisse entrevoir les limites d'une programmation à priori. Dans un bâti au caractère patrimonial à préserver, il est facile de définir les interventions sur l'enveloppe, elles sont pour l'essentiel contingentes à la sauvegarde et à la préservation de l'ensemble. Pour ce qui est de l'espace privé, la donne est différente, puisque la structure familiale, le niveau des équipements, varie d'un logement à l'autre. Je pense que le travail de relevé, de projet appartement par appartement relève plus du «Slow programme». A la manière du *slow food*, je pense que le «Slow programme» propose une approche qui reste plus proche des usagers et que l'on pourrait définir de façon plus précise.

En effet, dans bien des cas, un projet doit se décliner aussi bien dans le temps que dans l'espace. Pour cela il ne doit pas être figé, mais doit pouvoir répondre aux demandes qui peuvent apparaître au fil de l'opération, en n'inventant pas de besoin. Afin de s'adapter au contexte, il ne faut pas proposer de formes déterminées, ni de principe d'implantation fixe.

Cette notion de «Slow programme» peut être développée en intégrant les notions de réutilisation, de déconstruction et de recyclage. Et afin d'optimiser la dimension environnementale, il serait préférable de privilégier l'utilisation des ressources de proximité.

Les Jardins Ungemach : une cité-jardin patronale d'origine nataliste

Stéphane JONAS

Sociologue – urbaniste, Professeur Emérite de l'Université de Strasbourg

Les Jardins Ungemach de Strasbourg sont une cité-jardin construite entre 1923 et 1928 au lieu-dit Wacken, situé au nord de la ville, dans la proximité immédiate du Parlement Européen récemment construit. Ils s'étendent sur 12 hectares, possèdent 138 maisons individuelles locatives, bien conservées et réhabilitées entre 1997 et 2000 par l'Habitation Moderne, maître d'ouvrage social, qui la gère depuis 1993 pour le compte de la Ville de Strasbourg qui en est la propriétaire. Le cadre pittoresque et parfois poétique, devenu un lieu de promenade de nombreux Strasbourgeois, cache en fait une cité-jardin dont la fondation a été à beaucoup d'égards bien singulière. Singulière d'abord à cause de ses origines mêmes, puisque son fondateur, Léon Ungemach (1844-1928), industriel en alimentation, homme politique et philanthrope strasbourgeois, a beaucoup spéculé pendant la guerre de 1914-18 dans le Strasbourg alors allemand. Et c'est pour échapper au fisc français qu'il a fondé la cité-jardin avec de l'argent frauduleusement gagné. Il était déjà un oligarque francophone puissant avant 1918 : vice-président de la Chambre de Commerce, conseiller municipal et député de la Chambre haute du Landtag (le parlement) d'Alsace-Lorraine, et membre du conseil de surveillance et du conseil d'administration de plusieurs entreprises et établissements financiers strasbourgeois et alsaciens.

Le 10 décembre 1918, Paris nomme Ungemach Maire provisoire de la Ville redevenue française. Mais les partis politiques reconstitués éliront Maire de Strasbourg un autre conseiller municipal, le leader socialiste Jacques Peirotes (1869-1935). En ce qui concerne l'argent de la spéculation, il a été frauduleusement transféré aux USA pendant la guerre pour échapper à la dépréciation du Mark. Si l'on prend comme base de référence le coût moyen d'une maison individuelle neuve à Strasbourg estimée en 1925-1927 à 67.000 Francs, cette somme, gardée secrète, devait largement dépasser les 10 millions de Francs. On a aussi parlé d'une somme, reconstituée par les valeurs américaines, d'environ 3 millions de Francs-or. L'opération de transfert de l'argent allemand « malpropre » en œuvre sociale urbaine française a été menée en deux étapes. D'abord Léon Ungemach crée, le 7 janvier 1920, la *Fondation des Jardins Ungemach*, dont il devient Président. Il nomme alors comme vice-président et gérant son employé-cadre Alfred Dachert (1875-1972), homme de confiance, mais aussi complice dans la spéculation. (En effet, c'est Alfred Dachert qui dirigeait la sucrerie de l'entreprise spéculatrice ; il suffisait de produire moins de bonbons et d'écouler sur le marché noir une partie du sucre restant, rationné dans le pays pendant la guerre.) Léon Ungemach a expliqué plus tard ainsi le financement quelque peu singulier de sa fondation : «... les bénéfices fortuits tels qu'ils résultent du fait de la guerre, (...devaient) retourner à la communauté. »

La Fondation sera approuvée rapidement, le 22 janvier 1920, par l'arrêté du Commissaire Général de la République. Elle sera amplement légitimée par ses statuts natalistes grâce à la composition de sept membres de son Conseil d'administration : le Président, qui doit être un membre de la famille Ungemach, le Vice-président, gérant de la Fondation, le Maire de Strasbourg ou son délégué, le Préfet du Bas-Rhin ou son délégué, le Doyen de la Faculté de Droit de l'Université de Strasbourg, le médecin de la Ville et un général en retraite résidant à Strasbourg. A elle seule, cette composition du CA écarte déjà toute possibilité d'introduire

dans la fondation des doctrines non-conformes à la position de l'Etat et de la Ville de Strasbourg en matière de politique du logement social. Le Président-donateur Léon Ungemach, dirigeant et propriétaire de la Société Alsacienne d'Alimentation, crée ensuite un Acte de donation et dépose dans sa Fondation l'argent de la spéculation récupéré aux USA. Il lui reste une tâche difficile : convaincre le Maire socialiste, Jacques Peirottes, de lui céder un beau terrain bien placé et viabilisé aux frais de la Ville, situé non loin de son entreprise. Il y arrivera grâce au contrat passé avec la Municipalité et Jaques Peirottes.



Stèle reprenant l'article 7 de l'acte de fondation : « *La Fondation est destinée à de jeunes ménages en bonne santé désireux d'avoir des enfants et de les élever dans de bonnes conditions d'hygiène et de moralité.* », place Alfred Dachert. Photo ENSAS.

Une autre singularité de cette cité-jardin réside dans son fondement doctrinal consigné dans les statuts de la fondation : elle a été conçue comme une cité-jardin à caractère nataliste, avec de forts accents de paternalisme philanthropique et d'hygiénisme social et moral. L'article 3 des statuts stipule, en effet, que la Fondation a été conçue « *pour favoriser le développement des grandes familles* », à savoir des familles nombreuses. Mais c'est l'article 7 qui définit, me semble-t-il, le plus clairement, la position nataliste : « *La Fondation est destinée à de jeunes ménages en bonne santé désireux d'avoir des enfants et de les élever dans de bonnes conditions d'hygiène et de moralité.* » Cette phrase, gravée sur une stèle et signée par Léon Ungemach est encore visible sur la place Alfred Dachert de la cité-jardin.

L'Acte de fondation, qui est tout à fait conforme aux lois françaises et au droit local maintenu, écarte l'hypothèse émise par certains commentateurs, qui s'appuyaient sur des écrits ultérieurs - faits bien après la mort du fondateur - du gérant Alfred Dachert à ce sujet, d'une fondation eugénique du type du *Mitteleuropa* germanique de 1900. En effet, il y est stipulé qu'après la mort de Léon Ungemach, ce seraient les membres de la famille - et les trois gendres, qui dirigent depuis 1919 ses entreprises, - qui présideraient la Fondation et veilleraient à l'héritage nataliste, hygiéniste et philanthropique du père-fondateur. Resté un oligarque de 74 ans respecté dans l'Alsace redevenue française, Léon Ungemach est très lié aux dynasties industrielles de Strasbourg, et sa fille Susanne, qui sera très active dans la politique de patronage de la cité-jardin, épousera Fernand Herrens Schmidt, fils de l'industriel tanneur influent et président de la Chambre de commerce de Strasbourg. Il faut aussi rappeler que Léon Ungemach a, dès avant 1910, introduit dans ses entreprises des mesures sociales de philanthropie patronale telles que la participation du personnel aux bénéfices (3,3

à 6,5% du salaire annuel), le restaurant d'entreprise, l'infirmier, la caisse de maladie et de décès et une semaine de congés payés. La création de la cité-jardin s'inscrit donc logiquement dans cette politique de philanthropie patronale familiale.

La cité-jardin Ungemach est aussi un projet singulier à cause de la surface habitable exceptionnelle des maisons individuelles locatives de quatre et de cinq pièces + cuisine, qui varient entre 95 m² et 115 m² au rez-de-chaussée selon les trois maisons-types de base et leurs variantes, auxquelles s'ajoutent toujours deux chambres de réserve construites sous combles et aménageables en cas de besoin. C'est un projet singulier aussi à cause de la qualité de l'équipement domestique dont disposent les appartements, ainsi que les 4 à 6 ares de jardin attribués à chaque famille. Ces données indiquent déjà la population visée. Il s'agit d'une cité destinée aux classes moyennes et aux couches d'employés bien rémunérés, capables de payer ce confort. Ses surfaces habitables, nettement supérieures aux normes françaises en vigueur, visent principalement à assurer de bonnes conditions de logement aux enfants nombreux et à la mère de famille qui doit en principe rester au foyer. Un document diffusé en 1931 par la fondation explique bien le but visé : « *Ces habitations ont été spécialement aménagées en vue d'épargner à la mère de famille qui doit élever elle-même de nombreux enfants, toute dépense de force inutile.* » L'organisation des pièces confortera ces visées natalistes et les maisons de la cité Ungemach deviennent ainsi la nouvelle forme adéquate des réalisations philanthropiques et hygiénistes déjà introduites dans les cités ouvrières alsaciennes patronales au cours du XIXe siècle.

Posons ici tout de suite une question de principe : l'habitat de cette cité-jardin destinée essentiellement aux classes moyennes et aux employés bien rémunérés est-il ou non un habitat social ? Ma réponse est oui, puisqu'un logement social ne doit pas être réduit aux besoins uniques des couches sociales les plus nécessiteuses. La notion de social avait déjà intégré à cette époque l'idée du besoin d'habiter et de solidarité de vivre ensemble, auxquels nous ajoutons désormais la citoyenneté.



Vue actuelle de la rue du Romarin.
Photo Maurice Moszberger.



Vue actuelle sur une maison-type A.
Photo Maurice Moszberger.

En revanche, il n'y a rien de singulier dans le fait que le fondateur Léon Ungemach soit un industriel. Bien au contraire. Dans la nébuleuse originelle des créateurs des cités-jardins, les industriels philanthropes des pays industriels avancés de l'Europe occupent la place importante de *fondateurs*, à l'instar des Britanniques W. H. Lever, l'industriel du savon, créateur de Port Sunlight à Liverpool en 1887, G. Cadbury, l'industriel du chocolat, créateur de Bournville à Birmingham en 1895, l'Allemand Krupp, l'industriel en métallurgie à Essen, créateur de Margaretenhöhe en 1906 ou l'Alsacien Jean Dollfus, l'industriel du textile, fondateur de la Cité de Mulhouse, réalisée entre 1853 et 1896, pour ne citer ici que quelques

réalisations patronales modèles devenues célèbres. Sous cet angle, Léon Ungemach est un fondateur-continuateur typique de la tradition patronale alsacienne des logements sociaux.

L'Acte de fondation légitimé, la garantie politique de l'industriel fondateur, proche du parti radical après 1918, ainsi que la politique municipale de Jacques Peirottes en faveur des classes moyennes, conviennent très bien aux leaders nationaux français de l'Establishment des *réformateurs sociaux*. Leurs leaders, tels que Jules Siegfried, Léon Bourgeois et Georges Risler sont tous des natalistes et ils dirigent notamment l'Office national des HBM, le Musée Social, l'Alliance nationale pour l'accroissement de la population française, l'Alliance d'hygiène sociale ou le Conseil supérieur de la natalité. L'une des actions principales de ces leaders républicains et laïcs de la réforme sociale bourgeoise est tournée alors vers la question urbaine et du logement et ils font plusieurs voyages à Strasbourg, considéré en France déjà comme une ville modèle dans ce domaine pendant la période allemande. Le maire socialiste, Jacques Peirottes, et Henri Sellier (1883-1943), Maire socialiste de Suresnes et Président du Conseil Général de la Seine, sont des leaders natalistes de gauche. Les deux courants natalistes, opposants sur le plan politique, entreprennent parfois des actions communes dans le domaine de la lutte contre la *misère du logement* et pour construire des logements populaires *neufs*. C'est dans ce contexte politique et social - aggravé par la *chute de la natalité* dans notre pays pendant la période de l'entre-deux-guerres, - que Jacques Peirottes et Léon Ungemach doivent trouver un terrain d'entente et un compromis dont les notables des collectivités locales ont le secret encore aujourd'hui.

Jacques Peirottes, Maire de 1918 à 1929 et Président de l'OPHBM de 1923 à 1935, est l'homme public le plus influent dans la première décennie du retour de Strasbourg à la France. Ces initiatives innovantes dans l'urbanisme moderne et la crise du logement populaire ont favorisé les projets de Léon Ungemach. En s'appuyant sur le *Bauordnung*, le Règlement de construction, de 1910 – un des premiers en Europe – maintenu après 1918, qui a introduit à Strasbourg le *zoning*, Peirottes a pris des mesures utiles pour le développement de la ville, se basant aussi sur la loi Cornudet de 1919 portant sur les plans d'aménagement et d'extension des villes. Il a aussi créé en 1919 un Service de dérasement des remparts et a obtenu en 1922 la loi relative au déclassement de l'enceinte fortifiée de Strasbourg et la cession de plusieurs centaines d'hectares de terrains militaires déclassés à la Ville. C'est sur un de ces terrains déclassés que la cité-jardin Ungemach sera créée. En janvier 1923, Jacques Peirottes crée l'Office Public des HBM de Strasbourg, qui deviendra rapidement l'outil précieux pour l'élaboration d'un modèle de socialisme municipal. L'Office construira de nombreuses unités d'habitation locatives, proches des *Siedlungen* de la période de la République de Weimar, et plusieurs cités-jardins avec des logements subventionnés, aussi pour les besoins des classes moyennes, pour combattre la crise du logement qui sévit à Strasbourg. La cité-jardin patronale devient ainsi complémentaire de la politique municipale en matière d'urbanisme et de logement.

Contrat entre la Fondation et la Ville de Strasbourg

Ungemach et Peirottes passent un *Contrat* favorable aux deux parties. La Ville avait des avantages évidents dans ce contrat écrit, où Peirottes, soutenu par le Préfet du Bas-Rhin, propose en novembre 1923 la solution suivante : la Ville donne en fermage pour un franc symbolique par an un terrain de 12 hectares au lieu-dit Wacken, que la Ville aménagera et viabilisera à ses frais. En contrepartie, la Ville deviendra propriétaire de la cité-jardin après 25 ans de bail, le 1^{er} janvier 1950. Les charges publiques et les impôts incombent à la Fondation pendant la durée du bail. L'aménagement du terrain, qui a coûté à la Ville 2,6 millions de Francs, est confié à l'Alsacien Gustave Oberthur (1872-1965), architecte

municipal formé en Allemagne, ancien membre du *Werkbund* et élève du Professeur Karl Schäfer de Karlsruhe. Bon professionnel, Oberthur impose à la fondation un plan de construction en trois étapes, rendant ainsi l'aménagement moins cher et plus pratique. Son plan est contresigné par Paul Dopff (1885-1965), l'architecte en chef de la Ville, architecte contractuel de l'Office HBM, à Munich ancien élève de Theodor Fischer (1862-1938), le premier président du *Werkbund* et l'architecte de la cité-jardin de Hellerau de Dresde. Dopff est devenu l'architecte préféré de Peirottes et c'est lui qui a construit toutes les unités d'habitation locatives de l'Office HBM de l'entre-deux-guerres, à savoir près de 4.000 logements ; un archipel unique de logements sociaux en France à côté de ceux du département de la Seine.

PROGRAMME:

Les ressources de la fondation permettant de construire 150 maisons dont 100 de 4 pièces et 50 de 3 pièces, chacune entourée d'un jardin d'une superficie de 600 m carrés environ.

La disposition de la cité-jardin et le plan des maisons devront correspondre aux intentions du donateur manifestées dans l'acte de donation, article 7 :

La fondation est destinée à de jeunes ménages en bonne santé désireux d'avoir des enfants et de les élever dans de bonnes conditions d'hygiène et de moralité.

Les points essentiels suivants seront donc à observer :

- 1) Les logements constitueront des pavillons isolés entourés de jardins.
- 2) Le logement sera situé sur un seul palier.
- 3) Les logements comprendront : une chambre à coucher, deux (ou trois) chambres à coucher, une salle à manger-cuisine, une buanderie, un hangar, un W.C., une cave et un grenier.
- 4) La cuisine devra être une pièce habitable (salle à manger-cuisine), pourvue d'un garde-manger et d'un placard pour les ustensiles de cuisine et la vaisselle.
- 5) Les chambres à coucher auront un mur de 4,20 m de long, afin qu'on puisse y placer deux lits dans leur longueur. Seront aménagés dans les chambres à coucher de grands placards et des lavabos à eau courante.
- 6) Les combles devront se prêter à l'aménagement de deux mansardes pour les familles très nombreuses.
- 7) Pour les bicyclettes, voitures d'enfants, ustensiles de jardinage etc. un hangar doit être prévu à l'intérieur de la maison. Ce hangar n'aura d'accès que par le jardin et ne devra pas communiquer avec le logement proprement dit.
- 8) À côté de la cuisine sera prévue une buanderie qui, sur la demande du locataire, pourra être pourvue d'une installation de bains.
- 9) Eaux usagées et W.C. s'évacueront dans le réseau de canalisation municipal.
- 10) Le chauffage sera fait par des poêles permanents. Le prix des poêles et du fourneau de la cuisine doit être compris dans le prix de la maison.
- 11) La chambre proche de la cuisine, devra, dans les saisons de transition, pouvoir être chauffée par le fourneau de la cuisine.
- 12) La salle à manger-cuisine et la buanderie devront être munies de prises d'eau, la cuisine d'une prise de gaz et toutes les chambres et pièces accessoires de prises électriques.
- 13) La cave devra s'étendre sous toute la maison.
- 14) Le prix de la grande maison ne doit pas dépasser : Frs. 52.000.—
Le prix de la petite maison : Frs. 52.000.—
Pour des raisons de convenances locales devront être prévus :
1) Des murs de poutour en brique (Briques Strasbourgeoises de format 26 x 12 1/4 x 6 1/2).
- 2) Le sol du rez-de-chaussée en béton recouvert de scories et d'un plancher sur soliveaux.
- 3) Le plafond du rez-de-chaussée en bois avec plâtre sur lattes.
- 4) Un double toit en tuile plate.
- 5) Les murs intérieurs en brique (26 cm d'épaisseur) ou en cloisonnage de 12 cm.
- 6) Du bois de chêne pour les cadres, croisillons et larmiers des fenêtres.
- 7) Une gouttière tout à l'environ du toit.
- 8) Des contrevents à jalousies.
- 9) Un revêtement en matière dure ou résistante au bas des murs de la cuisine, du W.C. et des couloirs.
- 10) Un revêtement en carreaux de fayence près des lavabos des chambres à coucher et aux murs de la cuisine, près du fourneau, de l'évier et de la prise d'eau.
- 11) Dallage du sol du corridor, du W.C. et de la salle à manger voisine aux endroits susceptibles d'être mouillés.
- 12) Un isolement des murs de subsol contre l'humidité ascendante du sol.

Strasbourg, le 10 mars 1923

Programme de la cité-jardin Ungemach, 1923. Document BNU.S.

Le gérant Alfred Dachert a obtenu que la Ville accepte les conditions natalistes de la Fondation qui a promis de construire 150 maisons locatives dans une cité-jardin de qualité et de lancer un concours d'architecture. La Fondation a cependant été obligée d'accepter le point 7 du contrat – imposé par le Maire – qui stipulait que la cité Ungemach ne pouvait pas être assimilée aux réalisations de l'OPHBM et que pour la réaliser il fallait recourir à un décret spécial. Par cet article du contrat Peirottes a donc pris une certaine distance par rapport au projet patronal, sans doute parce que ces logements n'étaient pas prioritairement destinés aux familles ouvrières nécessiteuses. Mais en acceptant de soutenir et cofinancer ce projet, il a défendu l'intérêt général de la Ville qui serait propriétaire de la cité-jardin 25 ans plus tard. De plus, il a réalisé une opération politique favorable à son image, justifiée, de défenseur des classes moyennes. La famille Ungemach a réussi, elle aussi, à maintenir son image de

Afin d'éviter une uniformité désagréable, les architectes pourront proposer plusieurs modèles de maisons réalisant le même programme, mais pour atteindre à la plus grande diversité possible, il conviendra d'adopter une nomenclature type de série.
Il est désirable que les maisons soient construites dans le style alsacien, mais en évitant le cloisonnage qui ne répond plus aux besoins actuels.

Ouverture et clôture du concours.

Les architectes désireux de prendre part au concours devront adresser une demande écrite au Vice-Président-Gérant de la Fondation, M. A. DACHERT, Strasbourg, 19, Avenue de la Liberté.

- 1) Le programme du concours.
- 2) Le plan des terrains à l'échelle 1/1000, avec indication des niveaux et de l'emplacement des arbres.
- 3) Un album de photographies montrant les principaux aspects de ces terrains. (Les points de prises de ces vues sont indiqués sur le plan par des flèches portant des numéros correspondant aux photographies).
- 4) Un plan du Wacken où les terrains qui doivent être surélevés sont bordés de rouge.
- 5) Un plan indiquant la situation du Wacken dans la banlieue de Strasbourg.
- 6) Un schéma résumant graphiquement les dispositions essentielles que devront présenter les habitations.
- 7) Des feuilles d'après lesquelles devront être dressés les devis.
- 8) Une série de prix répondant au coût de la construction à Strasbourg.
- 9) Sur la demande des concurrents pourront leur être envoyés des photographies de maisons ouvrières telles qu'on les construit en Alsace.

- 1) Un plan d'ensemble indiquant la disposition générale de la cité-jardin, le tracé des rues, l'emplacement des squares etc. Echelle 1/1000.
- 2) Coupes présentant l'aspect essentiel des rues. Echelle 1/1000.
- 3) Plan des pavillons (2 façades, ou plan de la cave, un plan de rez-de-chaussée et une coupe verticale. Echelle 1/1000.
- 4) Vues intérieures de la salle-cuisine. Echelle 1/1000.
- 5) Un plan du jardin.
- 6) Devis de chaque pavillon, y compris clôtures, canalisation, conduites d'électricité, de gaz, d'eau, aménagement du jardin. (Suivent les formules et la série des prix remises aux concurrents. Pour les prix accessoires ne figurant pas sur cette série de prix, les concurrents sont libres de les emprunter à leurs séries de prix régionales.

Envoi des pièces.

- Les dessins des projets, les devis et notices ne devront porter sous peine d'exclusion aucune signature, aucun cachet ou indication quelconque pouvant faire connaître prématurément le nom de l'auteur.
Ils porteront uniquement une devise ou épigraphe qui sera reproduite sur une enveloppe non transparente, cachetée renfermant :
- 1) Les noms, prénoms, qualité et domicile du concurrent.
 - 2) Une note indiquant les travaux qu'il a personnellement exécutés jusqu'à ce jour, leur importance et leur nature.
 - 3) Une deuxième enveloppe, également fermée et portant également la devise sans aucune indication de signature et sur laquelle sera inscrite le mot «Bordereaux» et trouvera en état de double expédition indiquant le nombre et la nature des pièces produites par le concurrent.
 - 4) Dans une troisième enveloppe, également fermée et portant également la devise sans aucune indication de signature et sur laquelle sera inscrite la mention «Bulletin de vote» contenant le nom de l'architecte désigné par le concurrent pour faire partie du Jury.
- Toutes les pièces ci-dessus seront enfermées dans une enveloppe en papier fort portant aucune indication de signature des Jardins Ungemach sur bois soigné de M. Alfred DACHERT, Vice-Président-Gérant

de la Fondation «Les Jardins Ungemach», Strasbourg, 19, Avenue de la Liberté, sans aucune autre indication.

Les dessins ne seront pas montrés sur chassis ni encadrés ni placés sous glaces.

Les enveloppes qui contiendront les noms des auteurs ne seront ouvertes qu'après le classement des projets, et ne seront ouvertes que les enveloppes concernant les projets primés.

Après l'exposition des projets, toutes les enveloppes renfermant les noms seront ouvertes et les projets retournés à leur auteur.

Examen des projets.

Les projets seront examinés et classés par un jury composé de six membres savoir :

Le Président de la Fondation «Les Jardins Ungemach»	2 Voix
Le Vice-Président-Gérant de la Fondation «Les Jardins Ungemach»	1 "
Le Maire de la Ville de Strasbourg	1 "
Monsieur Louis Bonnier, Inspecteur Général des travaux d'architecture et d'esthétique de la Ville de Paris	1 "
Un architecte, désigné par le Préfet du Bas-Rhin	1 "
Le Directeur des travaux municipaux de la Ville de Strasbourg	1 "
Le Chef du Service d'Architecture de la Ville de Strasbourg	1 "
Deux architectes élus par les concurrents	2 "
Comme Délégué du Conseil départemental d'Hygiène le médecin de la Ville de Strasbourg	1 "

11 Voix

Aucun membre du Jury ne pourra prendre part au concours.

Le Jury tiendra compte de la disposition attrayante du plan d'ensemble, de la disposition pratique du projet des habitations, de la sûreté de l'évaluation et de l'économie qui peut présenter leur exécution.

Les primes, dont le tableau est ci-dessous, seront attribuées aux projets qui réuniront le total de notes le plus élevé :

1 ^{er} Prix Frs. 20.000
2 ^e " " 15.000
3 ^e " " 12.000
4 ^e " " 8.000
5 ^e " " 5.000
 Frs. 60.000

La Fondation se réserve le droit d'acquiescer tout projet non primé lui paraissant intéressant au prix de Frs. 3.000 l'ensemble.

Le jugement du Jury sera rendu aussitôt après mise en place des projets.

Une exposition publique sera lieu aussitôt le jugement rendu.

Les projets primés deviennent la propriété exclusive de la Fondation «Les Jardins Ungemach» qui se réserve le droit de s'en servir pour établir un projet définitif en empruntant à chacun d'eux les dispositions qui lui paraîtront devoir être préférées. De même ces projets pourront être utilisés en tout ou en partie sur d'autres terrains que la Fondation pourrait désirer bâtir dans l'avenir.

La Fondation se réserve le droit de pouvoir reproduire les projets primés.

La Fondation se réserve le droit de confier, sous les conditions qu'elle imposera alors, la mise à exécution du projet définitif à tel architecte qui lui conviendra.

Si l'architecte désigné est l'auteur de l'un des projets primés, les honoraires ne se confondront pas avec la ou les primes qui lui auront été attribuées.

Le Conseil d'Administration de la Fondation

patronat de philanthropie sociale et à éviter des poursuites judiciaires. La réalisation de la cité-jardin et sa réussite ont prouvé l'utilité sociale de ce contrat bien singulier.

Le concours d'architecture et l'aménagement du terrain

Les Jardins Ungemach lancent le 10 mars 1923 un concours ouvert entre tous les architectes français et publient un programme intitulé « Concours pour la création d'une cité-jardin ». Ce programme prévoyait deux types de maisons individuelles sur un seul niveau avec caves et combles aménageables, dont 100 maisons de 4 pièces + cuisine et 50 maisons de 5 pièces + cuisine. Le dessin d'une maison ouvrière-type ayant une surface sur-bâtie de 126 m² a été envoyé à tous les participants. Ce dessin non signé a sans doute été élaboré par les services d'architecture de Dopff. Cette maison, proche de la maison-type K, réalisée plus tard en petit nombre, a visiblement influencé les projets primés et retenus. Les logements devaient être pourvus d'eau courante, de gaz et d'électricité, avoir une salle de séjour, appelée aussi « Stube », deux ou trois chambres à coucher, une salle à manger-cuisine, une buanderie, un hangar incorporé dans l'œuvre, un WC, des placards et des poêles compris dans le prix de revient. Les combles devaient permettre d'y installer une ou deux pièces en cas de besoin. Deux prix ont été indiqués : 52.000 F pour une petite maison et 62.000 F pour une grande. Il y avait la possibilité de présenter plusieurs modèles de maisons, aussi en style alsacien. Le programme exigeait de présenter une menuiserie « de type de série » pour des raisons économiques.



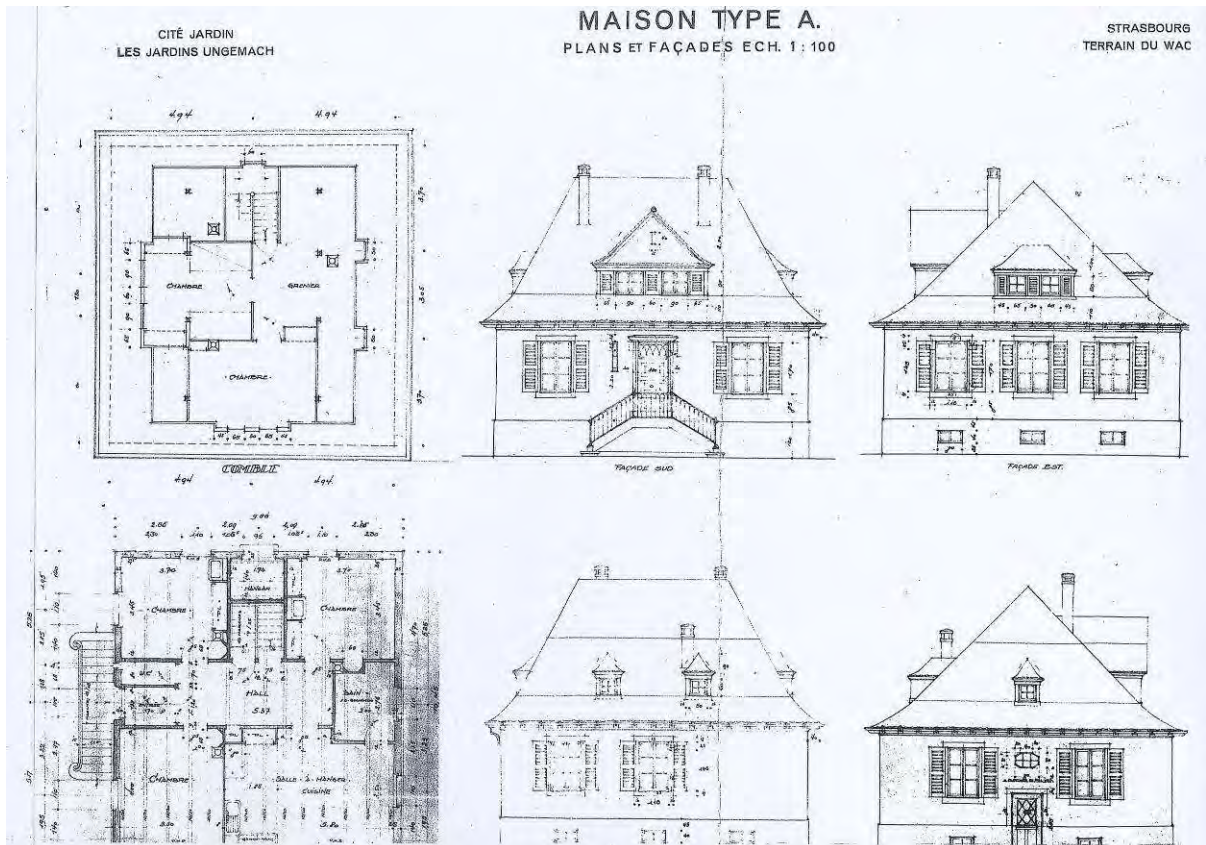
Photo de maison ouvrière modèle envoyée aux architectes participant au concours. Document BNUS.

Un plan du Wacken préparé par Oberthur a été joint au dossier, signalant les terrains à bâtir, ainsi qu'un album photographique montrant 17 aspects du lieu, des arbres à préserver, et des devis du coût de construction pratiqué à Strasbourg. On a demandé aux concurrents un plan d'ensemble de la cité-jardin, avec rues, squares, places, et des coupes de rues. La date du concours a été fixée au 15 juillet 1923. Le jury prestigieux de 10 membres a été composé ainsi : Léon Ungemach (2 voix), son gérant Alfred Dachert, le Maire Jacques Peirottes, Louis Bonnier, Inspecteur Général des Services d'Architecture de la Ville de Paris, un architecte désigné par le Préfet du Bas-Rhin, Jules Apprill, Directeur des Travaux Municipaux de la Ville, Paul Dopff, architecte en chef de la Ville, le Dr. Belin, médecin de la Ville et deux architectes élus par les concurrents, dont l'architecte strasbourgeois Georges Kraft. La Ville et Peirottes avaient une majorité relative dans le jury, et ils pouvaient compter aussi sur le soutien de Louis Bonnier, proche d'Henri Sellier et sur le représentant du Préfet, parce qu'entre Peirottes et le Préfet Borromée le courant passait très bien.

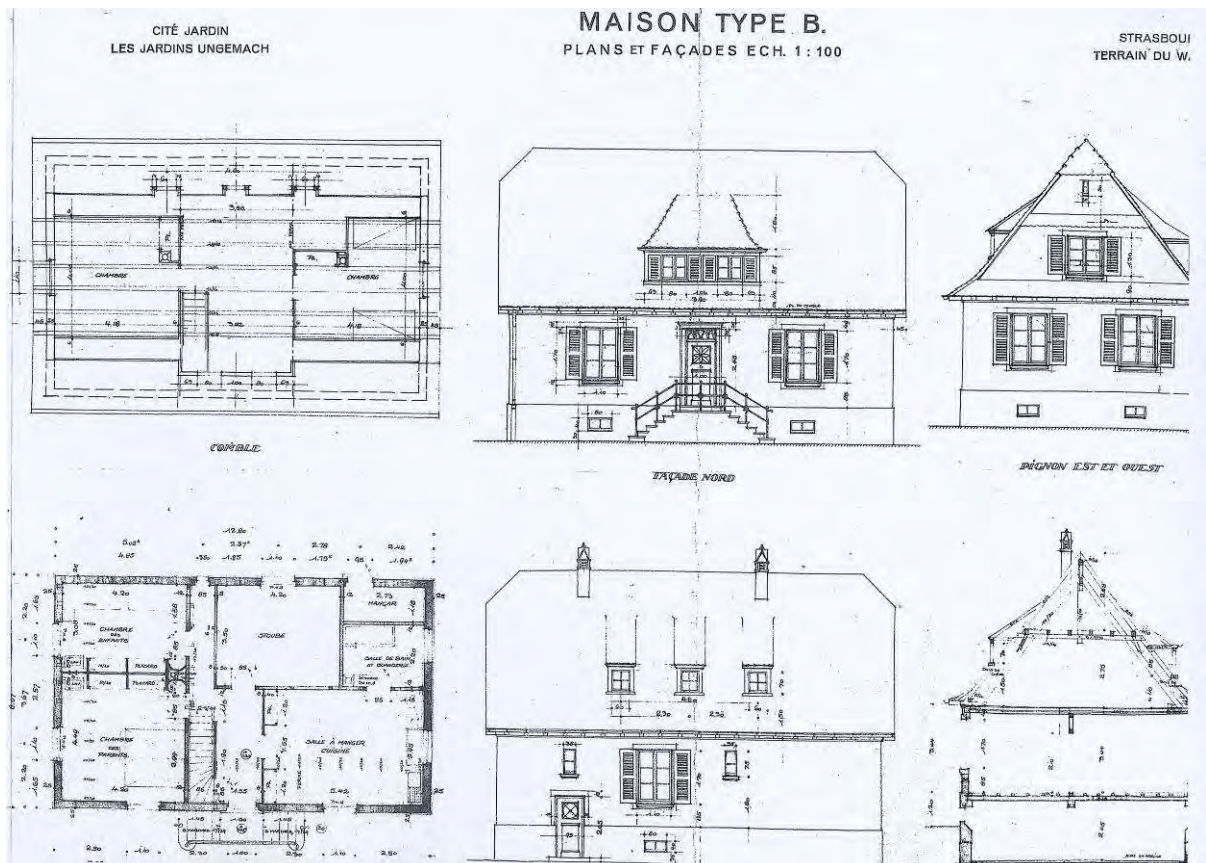
Le jury a décerné les cinq prix promis dans le programme. Les dossiers du concours ont été perdus mais nous savons que la Fondation s'est réservé le droit d'acheter les projets qui lui convenaient et de présenter au public l'ensemble des projets. Le premier prix a été décerné à Paul de Rutté, architecte des HBM de la Seine. Les Parisiens Joseph Bassompierre et Paul Sirvin, qui ont sans doute obtenu le deuxième et le troisième prix, étaient également proches d'Henri Sellier. De Rutté et Bassompierre étaient en train de construire la cité-jardin de Drancy (1921-1929), avec 210 logements sociaux. Le quatrième prix a été décerné à Jean Sorg (1896-1973), architecte privé strasbourgeois et protégé de Paul Dopff. Ainsi cette cité-jardin patronale nataliste subira l'influence du socialisme municipal parisien et strasbourgeois puisque les architectes Paul de Rutté et Jean Sorg seront chargés du projet définitif et signeront aussi ensemble les plans d'architecture et d'urbanisme. Ce dernier sera connu en France, grâce à sa publication en 1935 dans la célèbre revue parisienne du mouvement moderne, *L'Architecture d'Aujourd'hui*. Avec ces deux architectes, nous sommes aussi liés à l'histoire de l'architecture de l'Alsace, puisque Paul de Rutté, d'origine mulhousienne, est le fils de l'architecte d'origine suisse, Frédéric-Louis de Rutté, naturalisé français, installé à Mulhouse, formé chez Weinbrenner à Karlsruhe. Et Jean Sorg, ancien protégé de Fritz Beblo (1872-1947), architecte en chef de la Ville pendant la période allemande, sera par la suite l'architecte privé préféré de Jacques Peirotes et c'est lui qui construira entre 1930 et 1932, sur la partie sud du terrain de 6,6 ha resté en friche de la cité-jardin du Stockfeld, la cité-jardin Alexandre Ribot, avec ses 200 maisons en accession à la propriété, réalisée dans le cadre de la politique de socialisme municipal, pour le maître d'ouvrage des OPHBM de Strasbourg.

Les maisons-types et le plan d'urbanisme

L'influence du concours et la volonté des lauréats d'opter pour une standardisation poussée ont été bénéfiques pour la cité-jardin construite. Les proportions des deux variantes d'habitation prévues pour 150 maisons ont été abandonnées au bénéfice de 130 maisons ayant toutes une surface habitable de 95 m² avec deux maisons-types de base : A et B, auxquelles a été ajoutée dans la troisième phase du chantier une troisième : la maison-type K, avec une surface habitable de 115 m² pour 10 maisons construites, considérées comme étant expérimentales. Il n'y aura donc que 140 maisons construites, sans doute à cause du surcoût de la construction. Ces trois maisons-types de base ont été dessinées et présentées en février 1924 par les deux architectes signataires : de Rutté et Sorg. Mais nous savons que les deux architectes ont aussi élaboré trois autres variantes, C, D et E, - dont actuellement nous ne possédons plus le dessin original signé - qui sont des variantes du type A et que l'Habitation Moderne a utilisées au moment de la réhabilitation en les appelant types AN, ANM et AS. Le *type B* rectangulaire évoque la maison alsacienne traditionnelle avec le toit à deux pentes, le quart de croupe et l'auvent, positionnée perpendiculairement à la rue avec une entrée latérale. Toutes les autres sont des maisons unifamiliales rectangulaires de type urbain régional et rhénan avec un toit à quatre pentes et avec des façades et des modénatures composites. Toutes les maisons-types et leurs variantes ont une surface construite de 105-106 m², à l'exception de la maison-type K qui fait 125 m². Par conséquent, la cité est dominée par la maison-type A avec près de deux tiers du parc d'habitat.



Elévations et plans de la maison de type A. Document Habitation Moderne.



Elévations et plans de la maison de type B. Document Habitation Moderne.

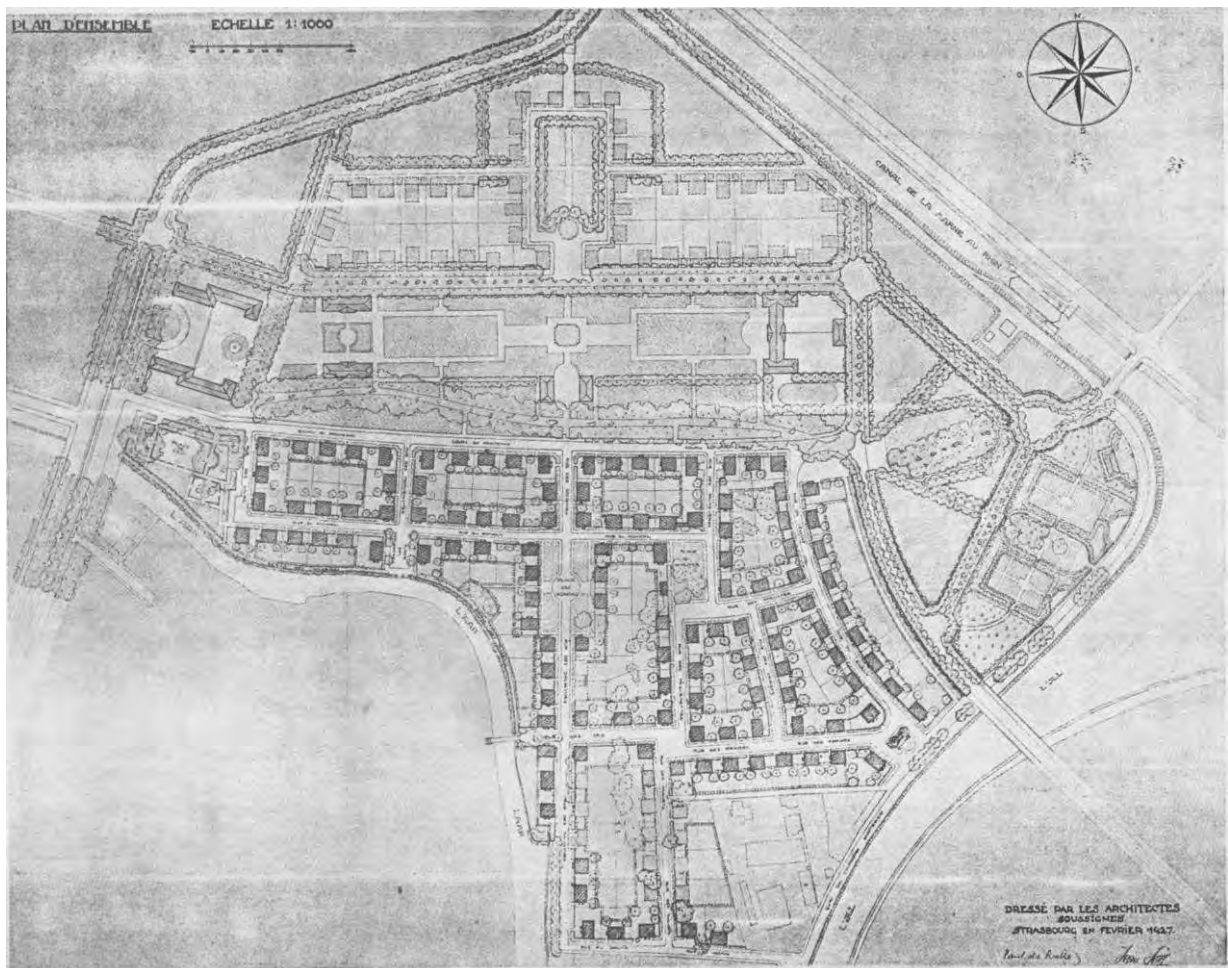
La monotonie relative des deux maisons-types de base a été assez bien atténuée par des façades et des modénatures adaptées à l'architecture des bâtiments, proche de l'architecture du style allemand du Neubau, de l'architecture nouvelle généralisée sous la République de Weimar, mais avec aussi des racines culturelles alsaciennes incontestables. En réalisant des façades esthétiques adaptées au goût des classes moyennes urbaines et à la banlieue nouvelle, les architectes ont choisi une modénature équilibrée, optant pour les caractères des profils et des proportions qui composent leurs façades : toitures, lucarnes, fenêtres, portes d'entrée, escaliers, soupiraux. Toutes les façades sont caractérisées par une recherche permanente d'un axe de symétrie et d'ouvertures, avec une composition triptyque d'une hauteur constante : sous-sol surélevé de 1,20 m, rez-de-chaussée de 2,75 m, toiture haute de 5 m avec combles aménageables. Les modénatures et les façades adoptées – qui sont aussi une sorte de clin d'œil à l'architecture néoclassique – ont effectivement réussi à tempérer la monotonie relative de la standardisation de leurs composants.

Le projet définitif a reproduit le manque des équipements de proximité de la cité-jardin, une faiblesse déjà présente dans le programme, puisque la Fondation a choisi seulement deux maisons locatives pour installer dans l'une le service de consultation des nourrissons qui allait cohabiter avec le surveillant de la cité et dans l'autre une école maternelle, situées toutes les deux sur la place du Bocage. Plus tard on a créé un terrain de sport pour les enfants, situé sur l'espace occupé actuellement par le Parlement Européen. Il me semble que cette absence d'équipements de proximité était planifiée, pour pousser les habitants vers une vie résidentielle centrée sur les foyers. Les architectes ont accepté l'organisation intérieure des maisons prévue par la Fondation qui consistait à centrer l'appartement sur le foyer et sur la vie quotidienne de la mère de famille, une solution dictée par les principes natalistes.

En effet, l'articulation des quatre pièces – living de 14 à 17 m², salle à manger-cuisine de 20 à 23 m², chambre des parents de 13 à 18 m² et chambre des enfants de 12 à 13 m², était – quelle que fût la maison-type – réglée pour faciliter la vie de la ménagère dans le but de pouvoir aisément surveiller les enfants, qu'elle travaille à la cuisine-salle à manger ou dans les chambres. Toutes les pièces principales devaient aussi rester au rez-de-chaussée pour bien surveiller les enfants dans le jardin. Dans toutes les maisons-types, on a construit sous combles deux chambres (13 à 18 m²) à aménager ultérieurement, selon les besoins. La pièce centrale qu'étaient les cuisine-salle à manger réunies, était contiguë à la buanderie (6 à 8 m²) pour que la ménagère puisse faire en même temps la cuisine et la lessive. Le confort domestique allait dans le même sens : lavabos, placards, électricité, eau courante, poêles dans toutes les pièces ; tout cela était compris dans le prix de revient.

Le plan d'urbanisme est rationnel et géométrique là où la configuration des limites du terrain le permet ; ailleurs, il est organique. La composition est classique et porte visiblement les marques britanniques et allemandes. Ce plan est monumental dans son unité, mais pittoresque dans les détails, et il est fondé sur un système d'îlots et de parcelles modernes qui annonce les options du mouvement moderne utilisées dans la construction des cités-jardins des années vingt. L'aménagement des îlots n'est pas facilité par la forme organique du terrain délimité par deux cours d'eau, l'Aar et l'III. Cette morphologie et la création de quatre places a fait naître 12 îlots : 4 rectangulaires, 4 quadrilatères variés et 4 irréguliers. Les trois îlots qui longent l'Aar – séparés par un chemin piéton créé sur la berge – par leur jardin et par leur arrière créent une trame verte qui accentue la beauté de ce paysage périurbain. Le plan d'urbanisme a rendu obligatoire la préservation de plusieurs grands arbres anciens qui se trouvent encore parfois à l'intérieur des îlots, dans les jardins privés. Gustave Oberthur a fait combler un petit bras de l'Aar, appelé *Blumengiesen* (Fossé des

fleurs), mais cette transformation n'est pas préjudiciable, parce qu'elle a permis de créer un espace urbain unitaire.



Plan d'urbanisme des Jardins Ungemach, Paul de Rutté et Jean Sorg architectes, 1927. Document Archives de Strasbourg.

Le plan d'urbanisme des architectes de Rutté et Sorg est un document précieux, que j'ai sorti d'un anonymat de 60 ans en le présentant à un colloque international sur les cités-jardins de l'Europe qui a eu lieu aux Ecoles d'Architecture de Toulouse et de Bordeaux en 1993. Il a, en effet, été intégré par les deux architectes dans un ensemble plus vaste, en faisant un projet touchant une zone de 25 à 30 hectares, et en projetant un parc d'exposition – réalisé plus tard – dans la proximité immédiate de la cité-jardin Ungemach, au nord, et une autre cité-jardin de 45 maisons individuelles à bâtir sur deux îlots rectangulaires symétriques centrés autour d'une grande place rectangulaire située dans l'axe majeur de la cité-jardin réalisée. Cette deuxième cité-jardin n'a jamais été réalisée. Cet axe majeur nord-sud, avec l'allée du Printemps qui lui est perpendiculaire et qui délimite la cité et le parc d'exposition, semble commander le système de voirie composé de rues de 8 à 10 m de large. Il est à noter que dans les projets de plusieurs participants au concours d'idées du plan d'aménagement et d'extension de Strasbourg lancé en 1925 par le Maire Jacques Peirotes, ce plan d'urbanisme élargi figure déjà, comme s'il était déjà une donnée réalisable et existante.

Je voudrais souligner aussi que de Rutté et Sorg ont non seulement eu connaissance de la suggestion de l'architecte anglais, Raymond Unwin (1863-1940), de la nécessité de composer avec le lieu – telle qu'il l'a appliquée lui-même pour créer les cités-jardins de Letchworth (1904) pour Ebenezer Howard et de Hampstead (1905) pour Henrietta Barnett, -

mais ils en ont aussi appliqué le principe à la cité-jardin Ungemach. L'architecte alsacien, Edouard Schimpf (1877-1916) en a d'ailleurs fait de même en 1910 pour la cité-jardin du Stockfeld. Cette conception d'Unwin implique qu'il est souhaitable de composer avec les données locales de l'environnement proche quand on crée une cité-jardin. En effet, de Rutté et Sorg ont bien intégré, à l'image de l'allée du Printemps, plusieurs anciens tracés de voies, - géométriques pour la plupart à cause de la nature militaire du terrain - qui se trouvent dans la première zone non aedificandi des anciennes fortifications démolies, servant ainsi de référence écologique et viaire pour le projet d'urbanisme de la cité-jardin Ungemach. Cela montre que Strasbourg redevenu français continue d'être, dans l'entre-deux-guerres, une *ville d'innovation* en matière d'urbanisme et de logement social.

Une cité-jardin surveillée

L'espace résidentiel de la cité a été doublement contrôlé. Premièrement, sur le plan architectural, par la dimension des logements et par le coût des équipements internes ; contrôle qui a ipso facto écarté les couches populaires les plus nécessiteuses, même si la promesse du programme de baisser les loyers de 25% par rapport au marché privé équivalent a été observée. Deuxièmement, sur le plan social où les principes natalistes appliqués ont favorisé les familles nombreuses, quelle que fût leur origine sociale. Les critères de sélection ont été dûment consignés sur un formulaire et présentés aux candidats et les critères natalistes ont rarement été tempérés par les critères sociaux. L'ensemble des critères natalistes tels que le nombre des enfants, les antécédents familiaux avec beaucoup d'enfants, l'âge des époux, leur date de mariage, leur santé, les conditions particulières de l'épouse – de préférence ne pas exercer des activités professionnelles afin de pouvoir mieux s'occuper des enfants, - et l'interdiction de prendre une servante ont nettement fait pencher la balance vers l'existence et l'influence des critères natalistes.

Cette cité-jardin pittoresque et bucolique, mais étroitement surveillée nous rappelle, sur le plan de l'idéologie bourgeoise de la prévoyance sociale des concepteurs et de l'application rigoureuse des règlements, les projets et les réalisations des cités ouvrières financés par la philanthropie patronale, qui sont nombreuses aussi dans notre région d'Alsace. Toute la vie quotidienne de la cité-jardin Ungemach était programmée et réglementée. Par exemple, pour héberger un parent et un ami, il fallait une permission, même pour un court séjour. On ne pouvait pas sécher le linge dans le jardin, mais seulement à l'intérieur de la maison ou au grenier. Toute la végétation devait être choisie à partir d'une liste prévue d'arbres et de plantes. Les abris domestiques autres que le hangar incorporé dans le bâtiment étaient interdits. Les animaux domestiques ou bêtes d'élevage étaient interdits. Au-delà de la similitude de l'ordre, de la propreté, de la tempérance et de l'obéissance du modèle patronal bourgeois de la cité-jardin, était également inscrite dans la cité Ungemach l'idée paternaliste de moralisation du citoyen et les critères de style de vie bourgeois.

Une cité-jardin pour les familles nombreuses

Quelle était la composition sociale des résidents volontaires pour ce mode de vie résidentiel? A ce sujet j'ai étudié la composition socioprofessionnelle des chefs de ménage de la cité dans les quatre années suivant sa réalisation : en 1926, 27, 28 et 29, ensuite les années charnières de 1939, de 1948 et en 1953 (dernière année de la publication de l'*Adressbuch*), c'est-à-dire deux ans après que la cité est devenue propriété de la Ville de Strasbourg, et enfin en 1968 et 1979, deux années qui ont été étudiées dans le cadre d'un atelier de séminaire de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg, par une *enquête*

menée par mes élèves architectes et moi-même. Pendant la période de la fondation, la cité est dominée par trois grands groupes dont la composition en 1929, quand la cité est complète, est la suivante: professions libérales et cadres supérieures 31%, cadres moyens 20% et employés 24,2%. Il y a aussi un petit groupe composé d'agents de services publics et de fonctionnaires, avec 10%. Il n'y a que trois ouvriers et six artisans et petits commerçants dans la cité jusqu'à la 2^e Guerre Mondiale et il est évident pour moi que d'une part ils ne voulaient pas y vivre et d'autre part la Fondation ne tenait pas trop à leur présence tant qu'il y avait d'autres familles nombreuses volontaires.



Jardins à l'arrière des maisons. Photo Maurice Moszberger.

L'année 1939 montre une assez grande similitude avec l'année 1929 et confirme la pérennité de la politique d'attribution des logements de la Fondation, centrée sur les classes moyennes et sur le respect excessif de ses positions natalistes. L'année 1948 est intéressante, parce que trois facteurs de changement sociologique de la France se feront sentir aussi dans cette cité-jardin : la mutation des valeurs et des comportements de la société de l'après-guerre, le recul des thèses patronales natalistes et la crise du logement qui frappe les couches populaires et les classes moyennes. Le nombre des professions libérales et des cadres supérieurs tombe à 15%, celui des cadres moyens à 8%. Les employés restent stables avec 22%. L'arrivée des ouvriers dans la cité-jardin avec 11% et des artisans et petits commerçants avec 9% est un événement de rupture avec le passé. Le groupe composé des agents de services publics et des fonctionnaires devient le plus nombreux avec 23%. Et, en 1979, trois décennies après la municipalisation de la cité-jardin, la composition sociale est déjà celle d'une cité-jardin populaire, vu la réponse des 78 résidents qui ont bien voulu remplir notre questionnaire d'enquête : ouvriers 26%, employés et petits fonctionnaires 31%, artisans et petits commerçants 9%, cadres moyens 13%, professions libérales et cadres supérieurs 4%, retraités et veuves 17%. Cette recomposition des résidents a confirmé nos données du recensement de 1968. Le maintien massif des personnes âgées dans les lieux et le nombre moyen de 1,9 enfant seulement par ménage en 1968 sont deux indicateurs qui montrent que la cité-jardin Ungemach nataliste a vécu.

Elle a vécu, certes, mais seulement partiellement, puisque les statuts natalistes seront maintenus jusqu'à nos jours et respectés par tous les maires de Strasbourg et par tous les gestionnaires qui se sont succédés. Même le gérant Alfred Dachert, devenu employé municipal, a été maintenu par le Maire Charles Frey, jusqu'à sa retraite tardive, malgré son âge avancé : il a 75 ans quand la cité devient propriété de la Ville en 1950. Et nous avons le témoignage précieux du résidant le plus ancien en 1988, né en 1928 dans la cité-jardin et Président de l'association des habitants du quartier, - qui a raconté que son père était triste quand ses parents ont dû quitter la cité Ungemach en 1950, parce que ses parents « ... ne satisfaisaient plus aux critères ». Lui-même ayant alors 22 ans et deux enfants, a eu la chance d'accéder à un logement dans une autre rue de la cité-jardin qu'il occupait encore en 1998. Voilà une dernière singularité de cette cité-jardin qui nous pose deux questions fondamentales: l'une par rapport aux droits actuels du maintien des résidants dans les lieux et l'autre pour les critères d'attribution utilisés actuellement par l'Habitation Moderne, par rapport aux nouveaux venus. La loi de septembre 1948 protège désormais les résidants dans les lieux, parce qu'elle ne tient compte que de la solvabilité des locataires, c'est-à-dire du paiement des loyers. Certes les locataires ne pouvaient plus être expulsés ou forcés à quitter leur logement quand les enfants avaient grandi, mais, comme l'a déclaré un employé au service de la gestion du patrimoine de la Ville qui a préparé dans les années 1980 les dossiers d'attribution de la cité-jardin Ungemach, les locataires qui ne satisfaisaient plus aux critères natalistes statutaires ont continué à recevoir une notification officielle de quitter des lieux.



Maisons récemment réhabilitées par Habitation Moderne. Photo ENSAS.

En ce qui concerne les critères d'attribution pour les nouveaux venus, un document daté de février 1997 témoignerait du fait que les critères natalistes d'origine, tels que l'âge des époux, le nombre des enfants et la mère au foyer, ont été encore maintenus, mais « appliqués avec souplesse » et en ne tenant plus compte « de l'activité professionnelle de l'épouse », comme l'a déclaré en 1989 la chargée des attributions de logement du gestionnaire de la cité-jardin. Habitation Moderne, le gestionnaire actuel, m'a affirmé abandonner définitivement les critères natalistes et appliquer désormais seulement ses propres critères d'attribution de logement. Rappelons que c'est seulement la Ville de Strasbourg, propriétaire de la cité-jardin, qui pourrait modifier les statuts, si toutefois les pouvoirs publics et le droit local le lui permettaient, ce qui reste à vérifier. Personnellement

je ne vois qu'un seul avantage dans ce maintien des statuts natalistes devenus anachroniques : pouvoir théoriquement favoriser les jeunes ménages, une des catégories sociales qui a actuellement la plus grande difficulté de trouver un logement social.

Pour conclure, je pose une question d'actualité, soulevée déjà à propos de la cité-jardin du Stockfeld, dont nous commémorons le centenaire de la naissance : la cité-jardin Ungemach est-elle suffisamment protégée et sauvegardée ? Ma réponse est positive. Rappelons que la cité Ungemach est seulement de 13 ans plus jeune que la cité du Stockfeld. La question de la protection et de la sauvegarde de la cité Ungemach a été soulevée déjà au cours de la réunion du 29 octobre 1996 de la Commission Régionale du Patrimoine Historique, Architectural et Ethnologique (COREPHAE), qui a examiné le rapport de Dominique Toursel-Harster, chargée de la protection des monuments historiques, sur la proposition de classement de la cité-jardin du Stockfeld. Au cours du débat, Anne Callot-Staub, architecte des Bâtiments de France, membre de la commission, s'est interrogée aussi sur le devenir de la cité-jardin Ungemach. Son souci a, en dehors de sa compétence, été dicté aussi par le fait qu'elle a fait son mémoire de diplôme en architecture en 1976 à Paris, sur les cités-jardins du Stockfeld et de Ungemach (j'étais membre de son jury). Dans sa réponse, l'architecte Jean Klotz, l'Adjoint au Maire, qui représentait la Maire Catherine Trautmann, a répondu qu'un programme de réhabilitation de la cité-jardin Ungemach était en cours et qu'elle était destinée à loger de jeunes ménages. En clair, pour la Ville une réhabilitation suffisait pour une protection efficace. La réhabilitation de la cité Ungemach, terminée en 2000, justifie a posteriori cette politique de choix de protection et de sauvegarde de la Ville de Strasbourg. La réhabilitation a été menée dans le cadre d'un programme conventionné entre l'État et l'Habitation Moderne, avec l'Aide Personnalisée au Logement (APL). Elle a pu être suffisante essentiellement parce qu'elle a été bien conçue, pilotée et menée à son terme. Dix ans après la fin de cette réhabilitation, la cité-jardin est en excellent état et peut regarder avec optimisme vers le 21^e siècle.

Bibliographie restreinte

Archives de l'Habitation Moderne, Plans de maisons-types ; documents de la Convention de réhabilitation de 1997-2000. Je remercie Jean-Bernard Dambier, Directeur Général, Evelyne Poughon, juriste et Catherine Lorber, documentaliste, pour leur disponibilité et leur aide.

Archives de la Ville de Strasbourg, Fonds du « Concours des Jardins Ungemach » ; fonds de Jean Sorg ; Adressbuch de la Ville de Strasbourg : années 1926, 1927, 1928, 1929, 1939, 1948, 1953.

Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg, *Enquête sur la cité-jardin Ungemach*, Séminaire « Cité-jardin », année 1978-79, responsable : Stéphane Jonas ; autres participants : les élèves architectes de troisième année.

GUIBUT, Samuel. « Ungemach, la cité-jardin où poussent les enfants », in *News d'III*, janvier 1998, pp. 25-27.

JONAS, Stéphane. « Les Jardins Ungemach à Strasbourg : une cité-jardin d'origine nataliste (1923-1950) », in ouvrage collectif *Cités, Cités-Jardins : une histoire européenne*. Bordeaux : Editions de la Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 1996, pp. 65-85. (Conférence publiée, Actes du Colloque International de 18-19 novembre 1993).

STAUB, Anne. *Cités-Jardins à Strasbourg*. Mémoire de diplôme d'architecture, Paris, 1976.

« Un ensemble : la cité Ungemach à Strasbourg », in *Architecture d'Aujourd'hui*, n° 1, 1935, Paris, pp. 79-81.

Crédits iconographiques

Archives de l'Habitation Moderne, Strasbourg ; Archives de L'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg (ENSAS) ; Archives de la Ville de Strasbourg ; Maurice Moszberger, historien.

La cité-jardin Alexandre Ribot au Neuhof a 80 ans

Stéphane JONAS

Sociologue-urbaniste, Professeur Emérite de l'Université de Strasbourg (UdS)

Patrick WEBER

Architecte, Professeur de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg (ENSAS)

La cité-jardin Alexandre Ribot au Neuhof a été réalisée entre 1930 et 1932 par l'Office Public des Habitations à Bon Marché (OPHBM) de Strasbourg, en collaboration étroite avec la Ville de Strasbourg. Elle est composée de 200 maisons en accession à la propriété et s'étend sur les 6,6 hectares restant après la construction de la cité-jardin du Stockfeld réalisée entre 1910 et 1912, pendant la période allemande. Par conséquent, elle bénéficie aussi d'une implantation écologique favorable grâce à la proximité du massif forestier du Rhin. Elle s'inscrit également dans la continuité de la politique urbaine de *réforme sociale allemande*, inaugurée par le Maire libéral de gauche alsacien Rudolf Schwander (1906-1918). La cité Ribot constitue en outre une innovation sociale et architecturale, urbanistique et écologique, puisque, pour la première fois à Strasbourg, elle permet aux résidents à revenus modestes d'accéder à la propriété d'un logement bon marché, et cela quelques années seulement après l'adaptation des lois françaises à l'Alsace redevenue française. Par sa dénomination, cette cité-jardin constitue aussi un symbole et une adhésion aux thèses de la *réforme sociale à la française*, puisque depuis 1932 elle porte le nom d'Alexandre Ribot (1842-1923), homme politique français, magistrat, ancien ministre et Président du Conseil, le promoteur de la loi de 1908, dite Loi Ribot, qui a, pour la première fois en France, donné aux ouvriers la possibilité d'accéder à la propriété de leur maison et institué les Sociétés de Crédit Immobilier, financeurs principaux du logement populaire subventionné par les Sociétés HBM de France.

Le courant des réformateurs sociaux, dont Alexandre Ribot est un des leaders influents, s'est formé au cours du troisième tiers du 19^e siècle, sous la direction de Jules Simon, ancien ministre, avec Jules Siegfried, ancien industriel d'origine alsacienne, député-maire du Havre, ainsi que Léon Say, Georges Benoît-Lévy, Georges Picot et d'autres, dans le but de lancer une grande enquête sur les habitations ouvrières, à présenter lors de l'Exposition Universelle de Paris en 1889. Ce groupe se transforme rapidement en Congrès et fonde la Société des HBM. Républicains libéraux et laïcs, ils élaborent une politique bourgeoise du logement ouvrier fondée sur la *maison unifamiliale* et l'ouvrier propriétaire de sa maison. Ils définissent ensuite une politique urbaine du développement de la banlieue, en proposant d'y construire des habitations ouvrières bon marché. Jules Siegfried fonde aussi le *Musée Social*, une grande association de réformateurs sociaux ; son successeur sera Georges Risler, un autre industriel d'origine mulhousienne établi en Normandie, ami de Jacques Peirottes, qui sera le Président du jury du concours d'architecture de la cité-jardin Ribot.

Construire des cités-jardins en accession à la propriété

A partir de 1918, malgré l'expulsion et le massif départ forcé des 45.000 *Altdeutsche* [Vieux-Allemands], la capitale alsacienne a connu une crise du logement qui a surtout frappé les couches ouvrières et populaires arrivées de la campagne vers la ville pour y trouver du

travail. Les classes moyennes ont également souffert de cette crise du logement. Pour satisfaire les demandes, la Municipalité socialiste-radical a dès 1921 aménagé à leur intention des terrains de lotissement pour plus de 200 maisons individuelles dans les quartiers du Conseil des Quinze et de la Meinau. Cette opération était très favorable aux acquéreurs, puisque la vente des terrains lotis et aménagés était faite à des prix avantageux. La Municipalité accordait en outre un rabais de 20% sur les prix et consentait des délais de paiement sans intérêt sur 10 ans. Dans le cadre de la loi Loucheur du 13 juillet 1928 et dans son projet de construire entre 1926 et 1931 plus de 1.000 logements bon marché en majorité locatifs, l'Office a proposé de réaliser 300 maisons individuelles en accession à la propriété, dans le double but de requalifier la banlieue et d'empêcher la spéculation immobilière dans ce secteur. La loi Loucheur, œuvre de Louis Loucheur, polytechnicien, député modéré du Nord et Ministre du travail et de la Prévoyance sociale (1926-1930), prévoyait de créer 500.000 logements bon marché locatifs et en accession à la propriété pour les ouvriers et les petits propriétaires.



Vue actuelle de la cité Ribot, Photo Patrick Weber

La cité-jardin Ribot a été conçue dans le programme de constructions entrant dans le cadre de l'application de la loi Loucheur à Strasbourg. Pour préparer ce programme, les Services compétents de l'Office et de la Ville ont mené une enquête sur les besoins en logements de la capitale alsacienne, en déficit de logements depuis la guerre de 14-18.

Ce déficit se présentait ainsi : les besoins durant la période de la guerre de 14-18 s'élevaient à 2.250 logements (500 par an) ; de 1919 à 1928, ils étaient de 6.000 logements (600 par an), soit 8250 logements au total de 1914 à 1928. Seul 3.680 logements ont été construits pendant cette période (déduction faite des logements démolis). Le déficit total s'élevait donc à 4.570 logements. L'Office a en conséquence prévu pour la période de 1929 à 1933 la

construction de 4.200 logements, à savoir 2.700 logements locatifs et 1.500 maisons individuelles en accession à la propriété, dans trois cités-jardins.

Dans la séance du CA du 24 octobre 1927, le Directeur Arthur Weber a expliqué ainsi ce programme ambitieux de cités-jardins: « *L'Office les construirait quasi comme entrepreneur général, sur les terrains que la Ville mettra à sa disposition. L'Office lotira ces terrains et vendrait les différents lots aux intéressés pour lesquels elle ferait aussi toutes les démarches auprès de la Société de Crédit Foncier.* » Le même CA a fixé son choix sur la forme de la cité-jardin et retenu les trois terrains à construire suivants : le Stockfeld 2 au Neuhof, la Kibitzenau à Neudorf et le Fleckenstein à la Robertsau. En février 1928, l'Office a choisi en priorité la construction de la cité-jardin du Stockfeld 2, et adopté la résolution suivante : « *Ces maisons seront destinées à des personnes peu fortunées qui se rendront acquéreuses des terrains et maisons construites par l'Office pour le compte des intéressés.* » Il a lancé un concours d'architecture pour « la cité-jardin du Stockfeld 2 » et autorisé l'ouverture d'une liste d'inscription des candidats acquéreurs. Il est assez extraordinaire que les maisons de la cité Ribot aient commencé à être vendues sur la simple annonce de leur projet. L'Office, qui a régulièrement envoyé des notes aux journaux alsaciens, a précisé dans celle du 4 décembre 1928 que les futurs acquéreurs avaient à leur disposition à son siège de la rue des Bateliers des formulaires à remplir et qu'un apport personnel modeste de 1.000 à 4.000 francs était parfois demandé, mais qu'aucun apport personnel n'était demandé aux familles ayant deux enfants et plus, ni aux invalides de guerre et du travail. Il faut préciser que la cité Ribot a été conçue et réalisée dans le cadre d'une politique urbaine de *socialisme municipal*, lancée par Jacques Peirottes, député-maire socialiste (de 1918 à 1929), Président de l'OPHBM depuis sa fondation en 1923 jusqu'à sa mort en 1935.

Le socialisme municipal à la strasbourgeoise

Le socialisme municipal français était un grand courant de pensée élaboré au sein des partis ouvriers, des syndicats libres, des coopératives et des associations. En Alsace, Strasbourg était la deuxième ville, après Mulhouse, où le socialisme municipal était devenu à la fois une doctrine et une pratique de gestion municipale. On peut le définir comme un mouvement municipal où la ville devient un chaînon essentiel du citoyen dans sa vie quotidienne, du berceau jusqu'à la tombe. Les premières équipes du socialisme municipal telles que celles du Département de la Seine et de Paris, Lille, Strasbourg et Mulhouse, étaient porteuses d'un nouveau projet urbain avec un programme global de développement, où les œuvres municipales occupaient une place décisive.

A Strasbourg, ce courant a réussi à élaborer entre 1919 et 1929 une politique urbaine autour de deux axes : la notion de l'espace urbain et le concept de l'équipement collectif public. Profitant de l'exemple de Lille et de Paris, Jacques Peirottes lance en 1924 un *concours d'idées* pour un projet d'extension et d'aménagement de Strasbourg, consécutif à la promulgation de la loi Cornudet de 1919 qui portait sur l'extension et l'embellissement des grandes villes. L'emplacement même de la cité-jardin Ribot sera par la suite directement concerné par certaines dispositions du projet d'extension, grâce à Paul Dopff(1885-1965), architecte en chef de la Ville et architecte contractuel de l'Office HBM. Dans l'urbanisme pratique, les axes seront centrés sur les interventions suivantes : collectivisation modérée de l'espace communal par la municipalisation ; programmation des grandes infrastructures urbaines des services ; contrôle des lotissements ; programmation des grands équipements liés à l'industrie ; et maîtrise foncière.

Le projet financier

Afin de pouvoir lancer le concours d'architecture et choisir le lauréat réalisateur, l'Office devait préalablement établir un *projet financier* avec les volets de dépenses suivants : le prix du terrain et le coût de son aménagement, les prix des maisons-types choisies, les honoraires de l'architecte, le coût des prêts bancaires. L'Office était l'intermédiaire entre l'acquéreur et le financeur, à savoir le Crédit Immobilier (CI) des HBM présidé par Georges Risler ; il définissait aussi les annuités de remboursement de l'achat, qui pouvaient varier entre 12 et 15 ans et dont l'amortissement était prévu sur 25 ans, donc très favorable aux familles modestes. Le CI a d'abord demandé un intérêt de 4,5%, qu'il a ensuite ramené à 4%. Par la gestion de la demande des prêts, l'Office dépassait son rôle de cofinanceur, puisqu'il était aussi un organisme utile de contrôle social de ses cités-jardins. Mais en tant que cofinanceur, il devait fournir un apport personnel, fixé par le gouvernement à 10% par maison à bon marché (HBM) et 20% par maison à loyer modéré (HLM). L'Etat accordait ses prêts à 2% aux HBM et à 4% aux HLM. En 1928 la Caisse des Dépôts et des Consignations a accordé un prêt de 1 million de francs au taux de 3 à 3,5% l'an. La Ville a été un financeur appréciable en accordant à l'Office un petit prêt complémentaire au taux de 1,5%, considéré comme un soutien au logement social. Mais la lenteur administrative des services financiers de l'Etat, à laquelle s'ajoutait la complexité financière de l'époque, exigeait une gestion rigoureuse des ressources. L'Office a donc souvent été obligé d'emprunter à court terme, soit à 6% sur deux ans à la Caisse d'Epargne, soit à 8,5% au Crédit Foncier d'Alsace et de Lorraine. Soulignons le fait que les services financiers et le Directeur de l'Office, Arthur Weber, ont largement contribué au succès de l'opération de la cité Ribot.

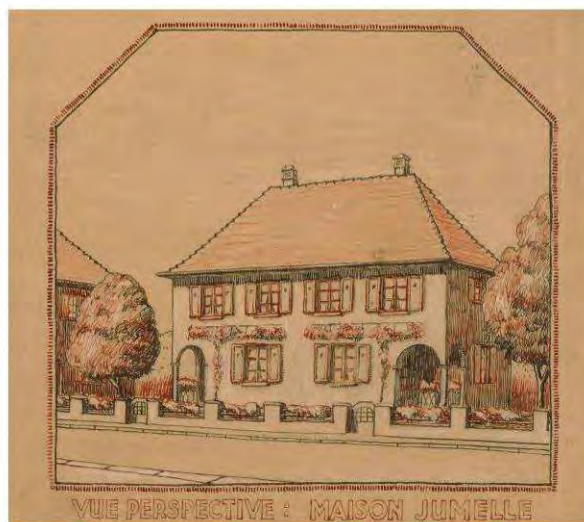
Le *prix du terrain* de 6,6 hectares fixé par la Ville est accordé le 17 février 1930 et coûte 331.120 francs. Le Préfet Pierre Roland Marcel approuve la vente le 7 juillet 1930 et dans sa lettre du 22 octobre il affirme que la cité-jardin a « *...une utilité incontestable et présente un grand intérêt public* ». Le prix du terrain par lot, maison et jardin, l'Office l'a fixé à 6.000 francs, vendu à l'acquéreur, amorti en 12 annuités de 600 francs comprenant un intérêt de 2,5% calculé en mars 1929. On voit que le prix du terrain était très avantageux pour l'acquéreur. Les premiers prix de revient par maison variaient entre 42.000 francs pour les maisons jumelées de 3 pièces+cuisine ordinaires (type A) et 53.000 francs pour les maisons individuelles avec cuisine familiale (type D), c'est-à-dire avec salle de séjour et cuisine réunies de plus de 18 m². Ces maisons ont ensuite été proposées à la vente entre 66.000 et 78.000 francs, nettement en-dessous des prix pratiqués sur le marché immobilier privé. L'Office a vendu 36 maisons sur 200 dès le début du chantier, au printemps 1930. A la fin du chantier, en octobre 1930, l'Office a pu annoncer des prix de maisons stables : 69.860-74.100 francs pour le type B, 74.540-77.560 francs pour le type C ; 78.280-78.420 francs pour le type D. A cette date-là l'Office avait déjà vendu 176 maisons sur les 200.

Le concours d'architecture

L'Office a lancé un concours restreint en février 1928, ouvert aux architectes français résidant à Strasbourg, portant sur 200 maisons (125 trois pièces+cuisine et 75 quatre pièces+cuisine) et un plan général pour le terrain de 6,6 hectares. Les quatre critères à respecter étaient : aménagement de la cité-jardin, des maisons, des façades et des jardins (critère retiré plus tard). Le document du concours insistait sur les trois aspects architecturaux suivants : lignes simples, aspect harmonieux et cité gaie et agréable. Le plan d'urbanisme devait rechercher une liaison avec la première cité-jardin et non une séparation. Il fallait respecter les dimensions minimales des pièces définies par la loi de 1922 : une surface totale de 45 m²; une surface utile des chambres de 9 m² et plus, et une cuisine de

7,5 m². D'autres données constructives imposées étaient la hauteur des pièces (2,5 m), la buanderie, la cave, le cabinet d'aisance à l'intérieur et raccordé au tout-à-l'égout, les réseaux d'eau courante, de gaz et d'électricité. Le prix de revient moyen variait entre 36.000 et 41.000 francs sur la base d'un prix au mètre cube fixé à 120 francs.

Le jury prestigieux de 14 membres se composait ainsi : Président : Georges Risler, Président de la Fédération Nationale des OPHBM ; les autres membres : le Maire Jacques Peirottes, en compagnie des deux Vice-présidents de l'Office (A. Brion et J. Weydmann) ; son directeur, Arthur Weber ; la Ville était représentée par J. Apprill, Directeur des Travaux Municipaux, P. Dopff, architecte en chef et le Dr. Belin, Directeur de l'Office d'Hygiène ; deux architectes du gouvernement nommés par le Préfet Borromée (E. Roederer et J. Stambach) ; Colmar et Mulhouse ont envoyé deux représentants importants (F. Walter et M. Baumeister) ; l'Association des architectes du Bas-Rhin était représentée par son Président (A. Mossler) ; nous trouvons aussi dans ce jury Alfred Dachert, Administrateur de la cité-jardin Ungemach récemment terminée. Dix projets ont été retenus. Le jury n'a pas décerné de premier prix. Ont obtenu le second prix : « La Ruche » (Jean Sorg) et la « Joie de vivre » (M. Burckwartsweyer et F. Meyer). Deux projets ont paru au-dessus du lot, aux yeux à la fois de l'Office et de la Ville : ceux de Jean Sorg et de Tim Helminger (quatrième prix). L'Office a choisi à l'unanimité Jean Sorg (1896-1973) pour la réalisation et la conduite de l'opération, avec cependant l'obligation de travailler « en collaboration étroite » avec Paul Dopff. La réussite de la réalisation récente de la cité-jardin Ungemach, dont Sorg était un coauteur, a sans doute joué aussi en sa faveur.

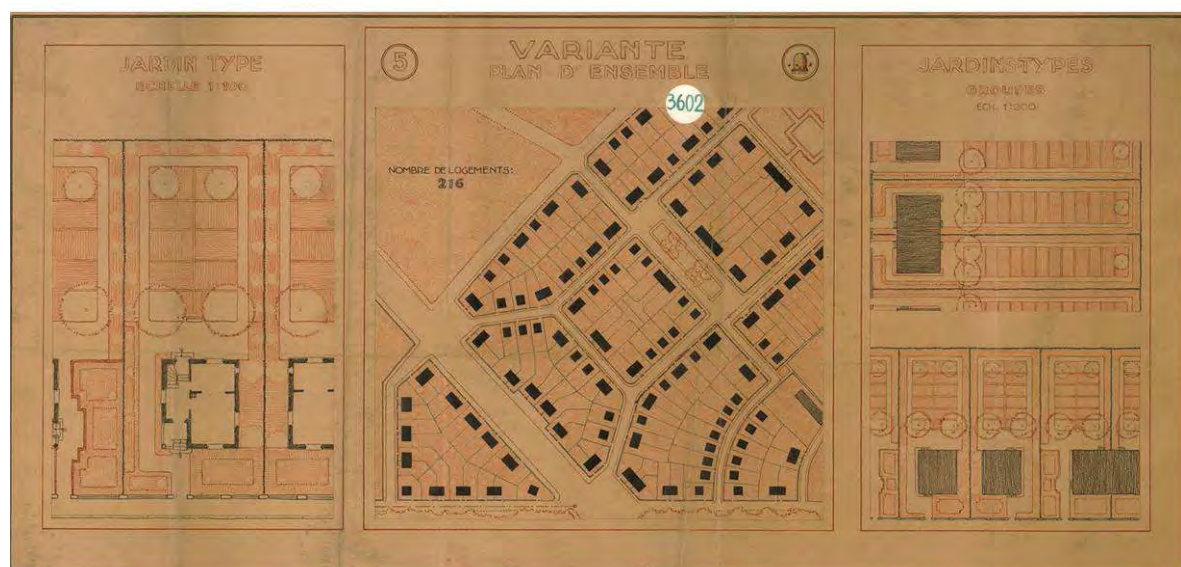


Perspectives des projets de maisons, planche de concours, Jean Sorg architecte, document CUS Habitat

Plan d'aménagement et d'urbanisme

Le plan définitif de Sorg sera adopté par l'Office en février 1929. Le Président Peirottes propose une innovation, à savoir « *...décider de construire une vingtaine de maisons modèles sur le triangle formé par la rue de la Lisière, la rue Welsch (rue Stéphanie) et le futur Boulevard du Port (avenue du Bois) et ce pour faciliter aux candidats acquéreurs de*

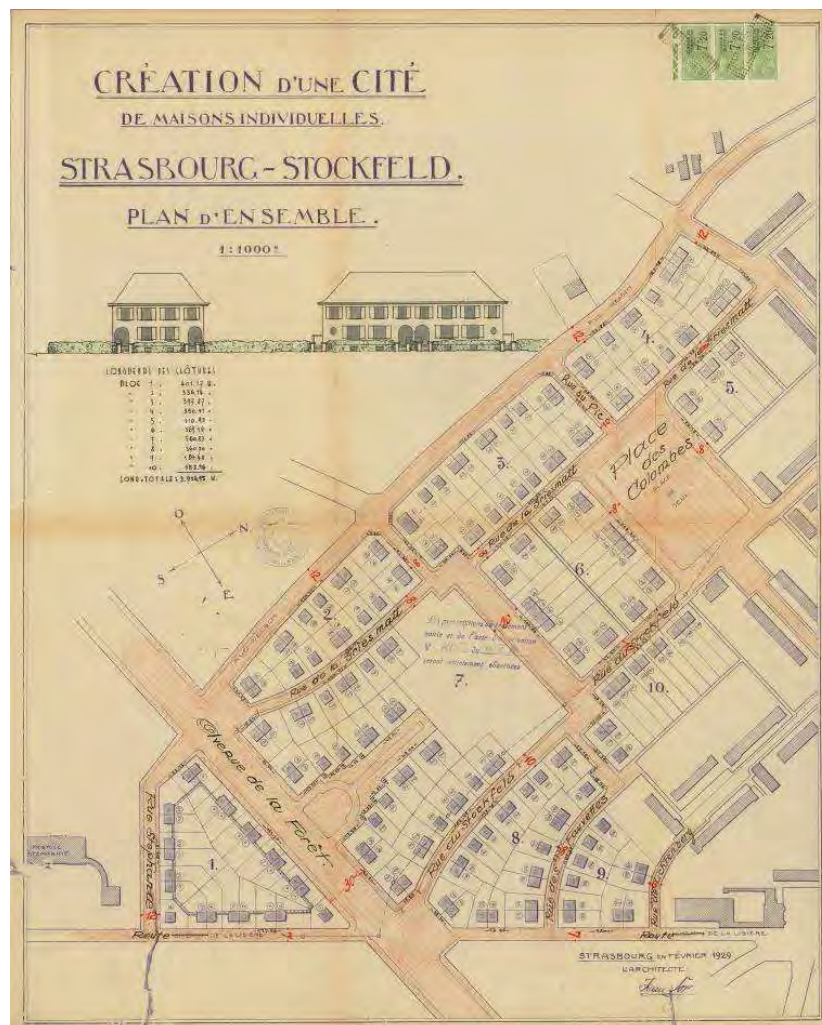
faire leur choix. » Le devis définitif de mars 1929 sera de 13,35 millions de francs. Le plan d'aménagement tenait compte des quatre éléments structurants suivants : la structure viaire (rues, places, placettes et passages), l'organisation des îlots et leur nombre, la composition des parcelles à l'intérieur des îlots et la définition de la forme des coulées de verdure que représentaient les jardins et certaines rues et places boisées. Jean Sorg est resté fidèle au plan d'urbanisme de la première cité-jardin du Stockfeld d'Edouard Schimpf (1877-1916) là où il pouvait le concilier avec son projet définitif, à l'image des quatre rues principales nord-sud : Stéphanie, Griesmatt, Stockfeld et Lisière, qui restent de la même largeur que celles du Stockfeld de 1910. La transformation des rues principales droites en courbes légères vers la fin de la partie sud de la cité Ribot correspond à la tradition du pittoresque britannique et germanique des pionniers de la cité-jardin.



Plan d'ensemble de la cité Ribot, planche de concours, Jean Sorg architecte, document CUS Habitat

Parmi les meilleurs exemples du pittoresque, citons la petite place étonnante du Rouge-Gorge, au milieu de l'avenue du Bois, créée après l'emplacement définitif du groupe scolaire et qui n'existait pas encore dans le projet de concours de Sorg. C'est un petit *crescent* de 40 x 40 m, qui se prolonge en une placette rectangulaire au nord, desservant l'arrière-cour du groupe scolaire munie d'un portail fermé, devant la façade arrière bien architecturée du bâtiment central. En fait, cette placette est un *close* – une impasse en forme de place qui débouche sur une rue - d'inspiration britannique, inventé par l'architecte Raymond Unwin (1863-1940) et réalisé dans ses célèbres cités-jardins de Letchworth et de Hampstead. Jusqu'alors jamais réalisé en Alsace, le *close* est apparu à la même époque dans les cités-jardins de Henri Sellier (1883-1943) dans le département de la Seine. Il faut aussi souligner que c'est Sorg qui a créé la place des Colombes, située entre les deux cités-jardins, qui n'était en 1930 qu'un terrain vague, puisque le groupe scolaire prévu en 1910 à cet endroit n'a jamais été réalisé. Cernée par de petites maisons entrecoupées de cours et même légèrement en contrebas du côté ouest par rapport à la rue Griesmatt, bordée de voies de desserte de 10 à 14m de large, cette place disproportionnée par rapport au type d'architecture qui la borde mériterait actuellement un concours d'architecture pour la réorganiser, vu son rôle symbolique de lien entre les deux cités-jardins.

Après plusieurs mises au point du projet de concours, Sorg a finalement créé huit îlots nouveaux de tailles variables et aménagé deux îlots résiduels sur les terrains restants, partiellement bâtis, de la première cité-jardin. Ces îlots sont géométriques et toujours fermés par des bâtiments, ce qui n'était pas le cas dans le Stockfeld de 1910. Sur le plan urbanistique, la continuité du bâti dans les îlots fermés est importante pour la composition du paysage et la continuité des espaces verts. Jean Sorg a toujours considéré les espaces verts - dont la largeur à l'intérieur des îlots varie entre 15 et 25 m - comme des éléments urbanistiques structurants dans son plan définitif et par là il rejoint la position des grands concepteurs britanniques et allemands des cités-jardins. Une réflexion sur l'aménagement de « jardins-types » liés à la typologie des maisons a également déterminé le plan d'ensemble comme le montrent les documents du concours. Les petites coulées de verdure de 4 m de large que constituent les jardinets situés devant les maisons, mais à l'intérieur des clôtures personnalisées et assez basses, contribuent à augmenter la valeur paysagère et pittoresque des espaces verts. Les garages-bunkers souvent inesthétiques apparus au cours des dernières décennies mettent en danger la coulée de verdure devant les maisons et la cohérence architecturale de la cité, au même titre que certaines récupérations de combles et créations de lucarnes brouillent la silhouette générale, dans laquelle le volume simple des toitures joue un rôle important.



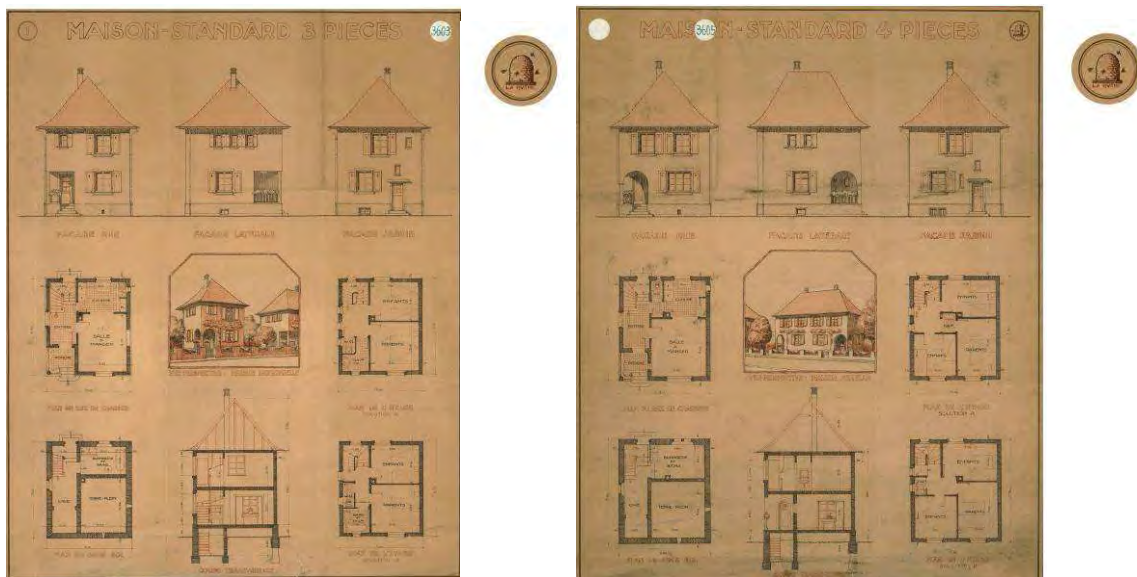
Plan d'ensemble définitif de la cité Ribot, Jean Sorg architecte, document CUS Habitat

Bâtiments et maisons-types

Les « maisons standards »

Pour reprendre la terminologie des planches du concours, les « maisons standards » sont réparties en 3 groupes principaux : les maisons individuelles de trois pièces et quatre pièces, les maisons jumelées de trois pièces et quatre pièces et les maisons groupées, assemblage de 3 ou 4 maisons de trois pièces et quatre pièces.

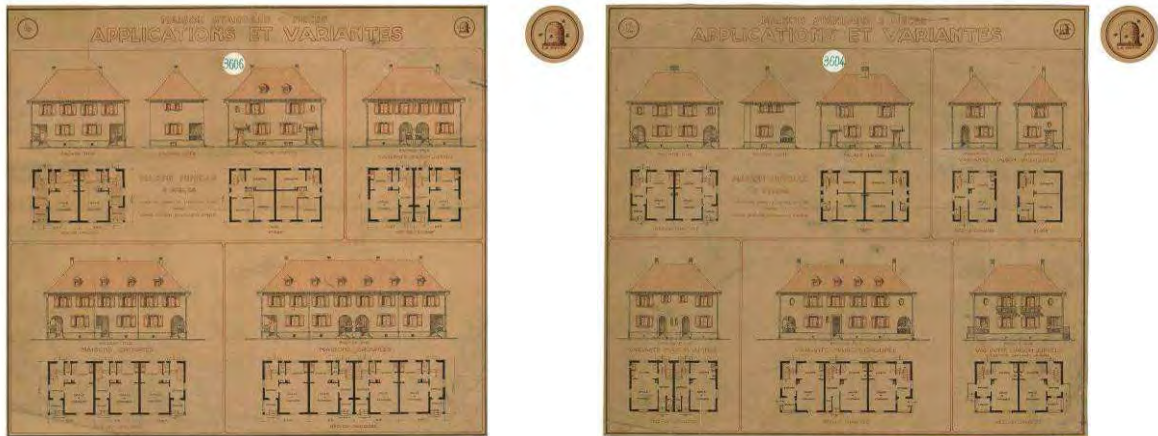
Tous les logements sont répartis sur 2 niveaux habitables et comportent un sous-sol partiel et un grenier. Les pièces de jour sont classiquement implantées au rez-de-chaussée et les chambres à coucher à l'étage. Les différentes typologies sont réparties et alternées dans le plan d'ensemble de la cité, ce qui contribue fortement à l'impression de diversité qui se dégage depuis l'espace public.



Elévations, plans, coupe et perspectives des maisons types de trois et quatre pièces, planches de concours, Jean Sorg architecte, document CUS Habitat

Malgré les différents combinaisons et assemblages architecturaux proposés, les maisons adoptent un langage architectural commun : maisons à deux niveaux avec rez-de-chaussée surélevés, hauteur sous plafond constante et relativement importante au rez-de-chaussée et à l'étage (2,75 m), toiture en tuiles à quatre pentes de forte inclinaison ($\sim 50^\circ$), niveau de corniches unique, nombre limité de modèles de percements (3 types de fenêtres), composition des façades faisant largement appel à la symétrie. Ces principes de la proportion des bâtiments appliqués avec une grande maîtrise confèrent à la cité Ribot l'image d'un quartier de maisons individuelles conformément aux intentions exprimées dans le programme du concours d'architecture, dont l'apparence générale n'est pas sans rappeler la cité-jardin Ungemach récemment réalisée (1923-1927).

Les mises au point successives du projet avant le début de la construction n'ont en rien altéré cette qualité première. Lors des études détaillées qui se déroulent en 1929, on peut noter deux familles d'évolutions significatives : celles qui touchent à l'habitabilité des logements comme l'introduction de « cuisines familiales » ou l'extension du sous-sol et celles qui touchent au fonctionnement de la cité, telles que l'implantation de commerces et la création d'une école.



Élévations et plans des maisons types jumelles et groupées et de leurs variantes, planches de concours, Jean Sorg architecte, document CUS Habitat

L'habitabilité des logements

La loi de finances du 30 décembre 1928, consécutive à la loi du 13 juillet 1928, dite loi Loucheur, offrait des conditions financières très avantageuses aux acquéreurs des maisons à bon marché, si le projet intégrait une cuisine familiale de 18 m² et plus. Décision est donc prise par le maître d'ouvrage de modifier les logements de taille supérieure à 58 m² dans ce sens. Jean Sorg propose de combiner la salle à manger et la cuisine du projet initial pour obtenir la cuisine familiale tout en conservant une chambre indépendante au rez-de-chaussée. Cette modification suppose le déplacement de l'entrée sur la façade latérale ou la suppression d'une loggia, en fonction des types de maisons concernés, sans que l'emprise au sol de la construction soit modifiée. Le sous-sol est également optimisé grâce à la suppression d'un vide sanitaire (terre-plein) au profit d'une extension de la cave et de la pièce d'eau (buanderie/bain) désormais directement accessible depuis le jardin arrière.

Le fonctionnement de la cité

En maintenant toujours le gabarit initial des maisons et leur implantation dans la parcelle, apparaissent, autour de la place des Colombes, des rez-de-chaussée commerciaux qui s'intègrent dans les maisons jumelées ou groupées, ce qui entraîne la création de quelques logements sur un niveau, au-dessus des commerces. Là encore ces modifications ne remettent pas en cause l'organisation primitive du plan d'ensemble. Plus conséquente sera la décision d'implanter une école dans la cité, projet qui cristallisera les tensions apparues entre l'Office et la Municipalité.

Conflits de pouvoir entre l'Office et la Municipalité

La politique de collaboration harmonieuse entre l'Office et la Ville a été brutalement rompue par les élections municipales du 22 mai 1929 quand l'ancienne coalition socialiste-radical et le Maire Jacques Peirottes ont été battus par une coalition hétéroclite, composée de communistes, d'autonomistes et de cléricaux de l'UPR, qui a élu Maire pour six ans le communiste Charles Hueber (1883-1943). Mais Jacques Peirottes est resté Président de l'Office HBM jusqu'à sa mort en 1935. Par la suite, la cité-jardin Ribot est devenue un des terrains du conflit de pouvoirs entre Peirottes et Hueber. Dès Juillet 1929, Jules Apprill, Directeur des Travaux Municipaux – le Service le plus puissant de la Ville –, soutenu par l'Adjoint au Maire communiste Michel Heysch, réclame un nouveau calendrier du programme de la cité-jardin et exige que le projet d'architecture lui soit préalablement soumis. L'Office refuse et finalement Hueber cède, mais la cité-jardin subira un retard d'un an.

Heureusement, le crédit annuel de l'Etat sera sauvé grâce aux relations de Peirottes avec le Préfet, la Chambre et la direction des HBM de Paris.

Un deuxième conflit est provoqué par le Maire Hueber, par Jules Apprill interposé, cette fois-ci au sujet du groupe scolaire projeté ultérieurement dans la cité-jardin et dont l'emplacement n'était pas réservé dans le programme du concours d'architecture. Heysch et Apprill proposent un autre emplacement que celui prévu par Sorg et Dopff, celui situé à côté de la place des Colombes, en arguant que sur cette place un groupe scolaire avait été prévu en 1910 pour la cité-jardin du Stockfeld. La pression vient aussi du fait que ce serait la Ville qui construirait l'école, mais sur un terrain qu'elle avait déjà vendu à l'Office. Devant la résistance de l'Office, qui maintient son projet d'origine, le Maire communiste cède à nouveau. Le groupe scolaire sera réalisé sur l'emplacement initialement prévu par le maître d'ouvrage, mais ce projet éducatif et social prendra deux ans de retard à cause de la politique d'obstruction de la Municipalité. Inspirée du style *Neubau*, l'Architecture nouvelle de la République de Weimar, cette école très élégante, réalisée par Paul Dopff, ne sera achevée qu'en 1934.



Vue actuelle de la cité Ribot, Photo Patrick Weber

Un faubourg-jardin alsacien et populaire

La politique du logement de l'Office pour le recrutement des acquéreurs était à la fois ouverte à l'égard des classes moyennes, et favorable aux classes populaires. N'oublions pas que l'Office logeait déjà 860 familles, au moment du projet de la cité Ribot, dans ses unités d'habitation du type *Siedlung*, telles que les cités Jean Dollfus, Léon Bourgeois, Jules Siegfried et Bourse et il avait déjà un crédit positif auprès de la population municipale. En ce qui concerne le lieu de résidence des acquéreurs avant leur achat et les documents de passation du contrat que nous avons étudiés révèlent qu'ils étaient tous strasbourgeois et que dans leur majorité ils habitaient dans la partie Sud de l'agglomération, à Neudorf et au Neuhof. Jusqu'en 1935 ne figurent que quelques noms à consonance non-alsacienne dans les listes des acquéreurs publiées régulièrement par l'Office.



Vue actuelle de la cité Ribot, Photo Patrick Weber

Pour ce qui est de la composition sociale des résidants de la Cité Ribot, nous avons étudié la structure socioprofessionnelle du chef de ménage entre 1931 et 1935. L'année 1934 est très significative, puisque la cité-jardin est déjà pleine et compte 204 familles, ce qui montre aussi que l'Office a autorisé quelques sous-locations. Le groupe des ouvriers travaillant en majorité dans le secteur privé est le plus nombreux et constitue 36,5% des habitants, infirmant ainsi la propagande anti-OPHBM de l'époque qui colportait que Peirottes favorisait ses employés municipaux, qui représentaient en réalité seulement 12 familles. En fait, le nombre des ouvriers dépasserait même la moitié des familles, si les statistiques de l'*Adressbuch* municipal portant sur les habitants par rue et indiquant la profession ne comptaient pas alors dans les groupes d'employés tous les agents des services publics travaillant dans les chemins de fer, les PTT, le tramway et le gaz. Le groupe d'employés ainsi gonflé talonne en 1934 celui des ouvriers, avec 35,7%, mais les employés des services publics y sont en nette majorité (24,4%). Ce prolétariat urbain et populaire que sont les salariés ouvriers et employés constitue près des trois quarts (72,2%) des familles d'acquéreurs de la cité Ribot et montre la justesse de vue de la politique du socialisme municipal de Jacques Peirottes et des dirigeants nationaux de la réforme sociale.

Les artisans et petits commerçants sont bien représentés avec 7,8%, mais seulement en tant que résidants, parce qu'il n'y a eu pendant longtemps qu'un seul magasin d'alimentation dans la cité-jardin Ribot. Les magasins proches situés dans la cité-jardin du Stockfeld y étaient sans doute pour quelque chose. Les quelques retraités et veuves étaient sans doute des locataires autorisés. Par contre, le groupe des pensionnaires et invalides de guerre et du travail n'a cessé de s'accroître, allant de 4 familles en 1931 à 11 (5,9%) en 1934. Rappelons que l'Office leur offrait des conditions financières d'installation avantageuses. Le groupe des professions libérales et cadres moyens, qui a varié de 7,4% en 1931 à 8,8% en 1935, correspond le mieux à ce qu'on appelait alors les classes moyennes. Composé de comptables, préposés aux douanes, ingénieurs, instituteurs, chef comptables, chefs de bureau, inspecteurs de la sûreté ou sous-officiers de l'armée, etc., ce groupe était en proportion restreinte par rapport aux attentes des représentants des forces économiques siégeant au CA de l'Office. C'est sans doute le caractère populaire de la cité et la position

éloignée du Neuhof par rapport au centre historique qui a déterminé le choix des acquéreurs issus des classes moyennes.

En conclusion, nous affirmerions volontiers que la cité-jardin Alexandre Ribot s'inscrit dans une politique urbaine et du logement strasbourgeoise caractérisée par un esprit à la fois de continuité et d'innovation. La continuité la relie à l'urbanisation municipale libérale de gauche de la période allemande wilhelminienne du Bourgmestre Rudolf Schwander (1906-1918) et à la *Gemeinnützige Baugenossenschaft*, la Société Coopérative de Logements Populaires de Strasbourg, qui ont créé la cité-jardin du Stockfeld en 1910, sa voisine immédiate dont elle est le prolongement, puisqu'elle a été appelée Stockfeld 2 pendant les deux premières années de son existence. L'innovation relie la cité-jardin Ribot à la tradition française de cités-jardins inaugurée par les réformateurs sociaux libéraux et républicains de la Société des HBM et du Musée Social, qui ont élaboré et réalisé ensuite une politique du logement en accession à la propriété pour les populations ouvrières et les couches populaires à revenus modestes. La cité Ribot s'inscrit d'autre part, avec Jacques Peirotes, dans le courant français du socialisme municipal, l'aile gauche des réformateurs sociaux français, dont le représentant le plus éminent était Henri Sellier, dont les cités-jardins parisiennes de l'entre-deux-guerres ont marqué les réalisations strasbourgeoises.

L'Office Public HBM de Strasbourg a réalisé la cité-jardin Alexandre Ribot dans le cadre de l'application et de la contribution financière de la loi Loucheur de 1928. Rappelons que Louis Loucheur, figure éminente des réformateurs libéraux bourgeois, a mis sur pied une loi d'accession à la propriété favorable aux salariés à revenus modestes. A propos de sa politique de construction de logements neufs, Jacques Peirotes a déclaré dans son discours inaugural au Congrès International d'Urbanisme tenu à Strasbourg en 1923 : « *Le problème du logement qui a toujours été l'une des grandes questions de la Prévoyance sociale, se présente aujourd'hui sous un aspect différent de celui qu'il avait avant la guerre. Si avant la guerre la politique sociale des grandes collectivités et en première ligne les communes, tendait à l'amélioration des logements existants au point de vue de l'hygiène et à la suppression des logements ne répondant pas à l'idéal moderne de salubrité, la crise de l'habitation les met aujourd'hui dans la nécessité de créer des logements nouveaux tout court et à tous prix, et même de renoncer à la suppression de logements malsains.* »

Bibliographie restreinte

Archives de CUS-Habitat, Notamment : le Fonds Jean Sorg ; les registres des PV et les débats du Conseil d'Administration, de la fondation au 31 août 1939 ; plans d'ensemble, de situation, plans types de maisons. Nous remercions Bernard Matter, Directeur Général et Anne Citeau-Berg Archiviste responsable pour leur disponibilité et leur aide.

Archives de la Ville de Strasbourg, Adressbuch 1931,1932, 1933, 1934, 1935.

FIX, Albert. *100 ans de politique de l'habitat. L'Office du logement de la Ville de Strasbourg*. Obernai, Editions Gyss, 1978.

GUERRAND, Roger-Henri, QUILLIOT, Roger. *Cent ans d'habitat social : une utopie réaliste*. Paris, Albin Michel, 1989.

IGERSHEIM, François, JONAS, Stéphane, RICHEZ, Jean-Claude, STRAUSS, Léon. *Jacques Peirottes et le socialisme en Alsace, 1869-1933*. Strasbourg, BF Editions, 1989.

JONAS, Stéphane, MARIOTTE, Anne, NAGY, Gergely, « Les premières cités-jardins :Hellerau à Dresde et Wekerle à Budapest », in *Revue Urbanisme*, Paris, No 363, novembre-décembre 2008, pp. 87-92.

JONAS, Stéphane, *Le Faubourg-Jardin du Stockfeld à Strasbourg. Fondation et perspectives*, Préface de Roland Ries, Maire de Strasbourg, Budapest : Editions Images Hongroises, 2010 (3^e édition).

JONAS, Stéphane, WEBER, Patrick. « *Strasbourg : la cité-jardin du Stockfeld a cent ans* » in *Revue Urbanisme* n° 373, juillet-août 2010, Paris, pp.83-89.

OPHBM de Strasbourg, *Dix années d'activité ; les réalisations de l'Office Public d'Habitations à Bon Marché de la Ville de Strasbourg (1924-1934)*, Préface de Jacques Peirottes, Société Française d'Édition d'Art, Paris, 1934.

Hautepierre : de l'espace conçu à l'espace vécu

Partie 1

Volker ZIEGLER

Ingénieur et architecte-urbaniste, enseignant à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg

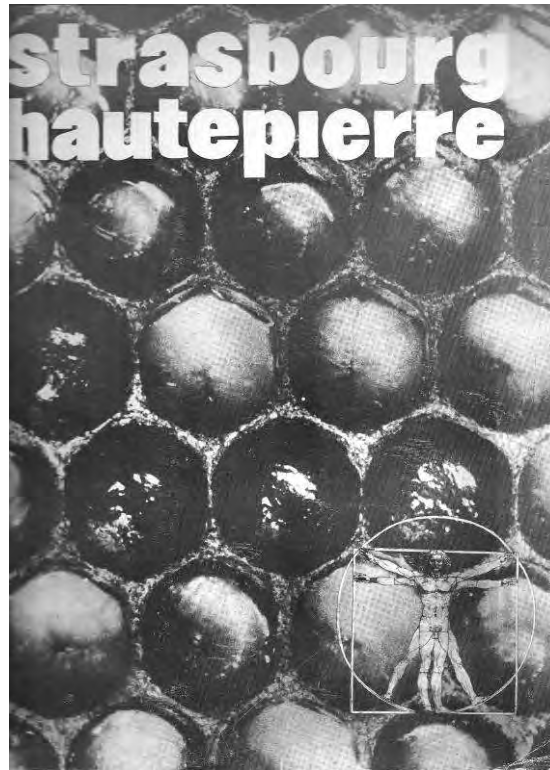
Hautepierre, de l'utopie à la réparation

Née au milieu des années 60 de la volonté politique d'étendre l'agglomération strasbourgeoise vers l'ouest, l'opération du quartier de Hautepierre devait constituer une transition entre le milieu rural et la métropole régionale : la municipalité cherchait sur son territoire à imprimer des marques urbaines originales et innovantes. À cette fin, une structure hexagonale en « nid d'abeilles » divise l'espace en « mailles » résidentielles et d'activités, les hexagones faisant office de réseaux viaires. Les circulations à l'intérieur des mailles sont des cheminements piétons et paysagers. Les mailles étaient censées être capables de cerner des sous-ensembles à taille humaine, voire des « villages », avec en leur sein, des surfaces relativement importantes réservées aux espaces verts et aux équipements de proximité.

Le quartier prévu initialement sur 253 hectares et pour 30 000 habitants (environ 17000 en 2010), coupé en deux parties par une pénétrante autoroutière, n'a été réalisé que partiellement dans sa partie nord (179 hectares) à partir de 1968. La partie sud (71 hectares) fait l'objet d'une zone d'aménagement concertée depuis 1990. La première ligne du tramway de Strasbourg, mise en place en 1994 pour désenclaver le quartier, relie Hautepierre au centre-ville en quinze minutes. Aujourd'hui, le quartier est caractérisé par des mutations sociales profondes. Un Projet de renouvellement urbain (PRU), engagé en 2006, est en cours d'élaboration.

Fruit d'une conception urbaine considérée innovante à son époque, le chantier de construction de Hautepierre n'a suivi ce concept que partiellement. Resté inachevé, il a immédiatement basculé dans des actions de réparation et de rénovation urbaines. Ces trois temps du projet de Hautepierre, sa préfiguration, sa configuration et sa refiguration, sont inscrits dans l'espace urbain du quartier.³⁰

³⁰ Nous remercions particulièrement les acteurs et témoins de la genèse du projet de Hautepierre et de son chantier pour les entretiens que nous avons pu mener avec eux : René Tabouret, professeur à l'Ensa de Strasbourg et ancien conseiller municipal de Strasbourg (1959-64), Pierre Moreau, architecte de l'agence Stoskopf pour la construction de Hautepierre à partir de 1967, Robert Adjedj, ingénieur en charge des infrastructures et grands équipements de Hautepierre (1969-76) puis directeur de la Société d'Aménagement et d'Équipement de la Région de Strasbourg (SERS). Ce texte serait resté incomplet sans les échanges précieux avec Christian Dehaynin, Frédéric Luckel, Barbara Morovich et Bernard Pagand, enseignants et chercheurs de l'équipe AMUP (Ensa et Insa de Strasbourg).



Couverture de la publication du plan de Hautepierre, 1967.

Préfiguration, des fougères aux mailles (1964-68)

Maire de Strasbourg depuis 1959, Pierre Pflimlin a une ambition forte de développer la ville de Strasbourg, ville humaniste et biculturelle, siège d'institutions européennes et métropole régionale sur l'axe rhénan. Le statut de Strasbourg l'européenne et sa reconnaissance dans le monde politique contemporain est l'occasion de mener de grands projets pour assoir son rayonnement culturel et économique.

Le maire demande à Pierre Vivien (1909-99), architecte-urbaniste de la reconstruction de Boulogne-sur-Mer (1945-62) et chef de file du groupe des enseignants modernistes à l'Ecole des Beaux-Arts à Paris, d'établir un nouveau plan d'urbanisme pour la ville. Alors que Strasbourg se développait avant la guerre d'une manière radioconcentrique par un système d'avenues, de boulevards et de faubourgs rayonnants au-delà de la ceinture des glacis, le Plan d'urbanisme directeur (PUD) de 1965 affirme une orientation nord-sud du développement urbain de la ville qui s'appuie sur l'industrialisation de la façade rhénane. Hautepierre est toutefois positionnée à l'ouest, entre Koenigshoffen et Cronembourg, les autres terrains du ban communal au nord et au sud étant épuisés. Une autoroute pointe vers Strasbourg centre (la Cathédrale), comme les autres radiales reliant les faubourgs à la ville. Si les grands chantiers du maire sont l'opération de l'Esplanade et le centre commercial des Halles, il charge Vivien de réaliser la Zone à urbaniser en priorité (ZUP) de Hautepierre. Comme d'autres villes françaises de l'après-guerre, Strasbourg se trouve alors en déficit de logements. Une douzaine d'années après l'expérience de la cité Rotterdam, la ville réalise la cité de l'Ill à la Robertsau, les cités du Neuhof ainsi que les grands ensembles de l'Elsau et de la Canardière au Neudorf. Vivien voudra rompre avec ce type d'espace.

Hautepierre n'est pas le premier projet de quartier satellite à Strasbourg. En 1950, l'architecte Le Cœur imaginait quatre immeubles paquebot posés sur les coteaux de Hausbergen, à l'image de l'unité d'habitation de Le Corbusier à Marseille. Vivien, influencé

lorsqu'il était jeune architecte par l'œuvre de Tony Garnier et par les principes de la ville fonctionnaliste définis par la Charte d'Athènes, pratiquait un urbanisme qui se voulait rigoureux et scientifique. Pour le projet de Hautepierre, il mène un travail d'enquêtes sociales, d'analyses cartographiques et de traitement de données géographiques.

Le projet repose sur les principes d'un urbanisme adapté au trafic automobile moderne inspiré du « rapport Buchanan »³¹ dont les concepts sont alors discutés partout en Europe. Vivien en reprend l'idée d'un réseau de voies rapides qui ne se croisent pas, avec des carrefours à trois branches, qui mettent le quartier à sept minutes du centre-ville par l'autoroute et qui découpent la ZUP en secteurs à l'intérieur desquels on passe à la vitesse du piéton. Ces secteurs sont assimilés à des « unités de voisinage », à l'instar des villes nouvelles britanniques dont Buchanan reproduit les schémas (Cumbernauld, Hook). Pour Vivien, les secteurs forment ainsi des sous-ensembles à taille humaine, des « villages » avec les équipements, espaces verts et services nécessaires, des circulations intérieures piétonnes et paysagées interconnectées de secteur en secteur sans croiser les routes.



Maquette du projet « fougères », 1964.

En 1964, une première version du projet développe un quartier en forme de fougères le long d'une diagonale entre Koenigshoffen et Cronembourg. L'idée des carrefours à trois directions s'impose, avec l'autoroute venant depuis Strasbourg qui se sépare en deux branches orientées à 120 degrés, l'articulation avec le bâti se faisant par une plateforme centrale. L'orientation des routes est reprise dans les carrefours à trois branches au sein du quartier et dans les formes bâties. Le travail sur l'angle à 120 degré est dans l'air du temps. Elle permet de générer une architecture « proliférante » proche de celle des projets contemporains à Toulouse-le-Mirail ou à la Villeneuve de Grenoble. Vivien revendique une approche plastique qui produit des paysages urbains variables pour l'automobiliste et des immeubles de petite taille qui tranchent avec la monotonie des quartiers de tours et de barres. Il s'entoure à Strasbourg d'une équipe de jeunes architectes locaux, Dick, Fritsch et Risch, et travaille avec le maquettiste du service d'architecture de la ville, Weidmann, pour simuler des espaces urbains riches et contrastées directement sur la maquette du futur quartier.

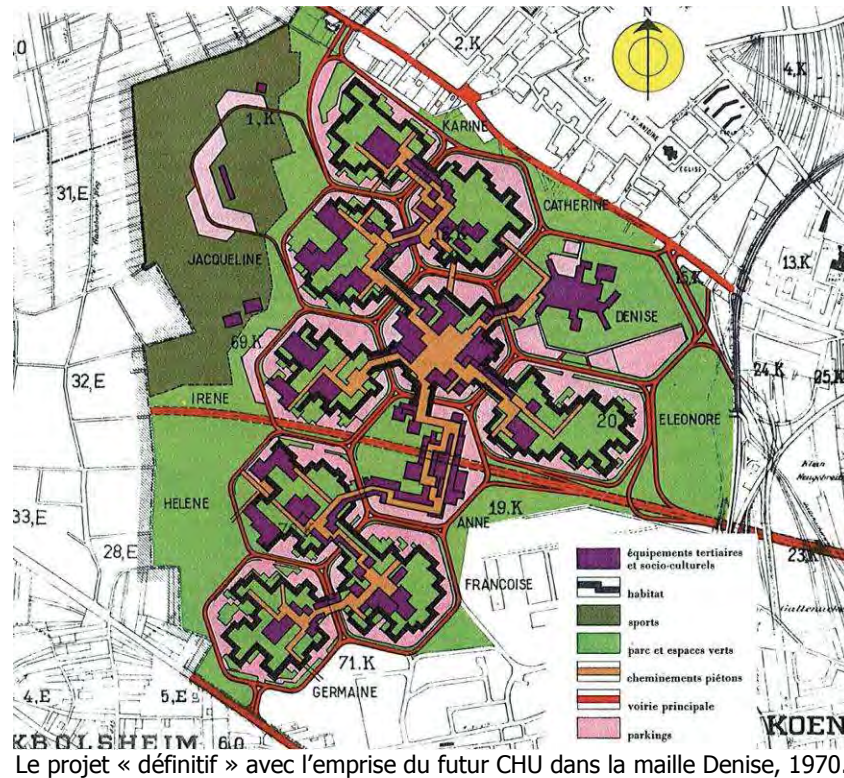
³¹ Il s'agit de l'étude minutieuse sur l'influence de la circulation sur l'urbanisation commandée par le Ministère des transports britannique : C. Buchanan, *L'Automobile dans la ville*, Paris, Imprimerie Nationale (traduit de l'édition originale anglaise *Traffic in towns* de 1963).



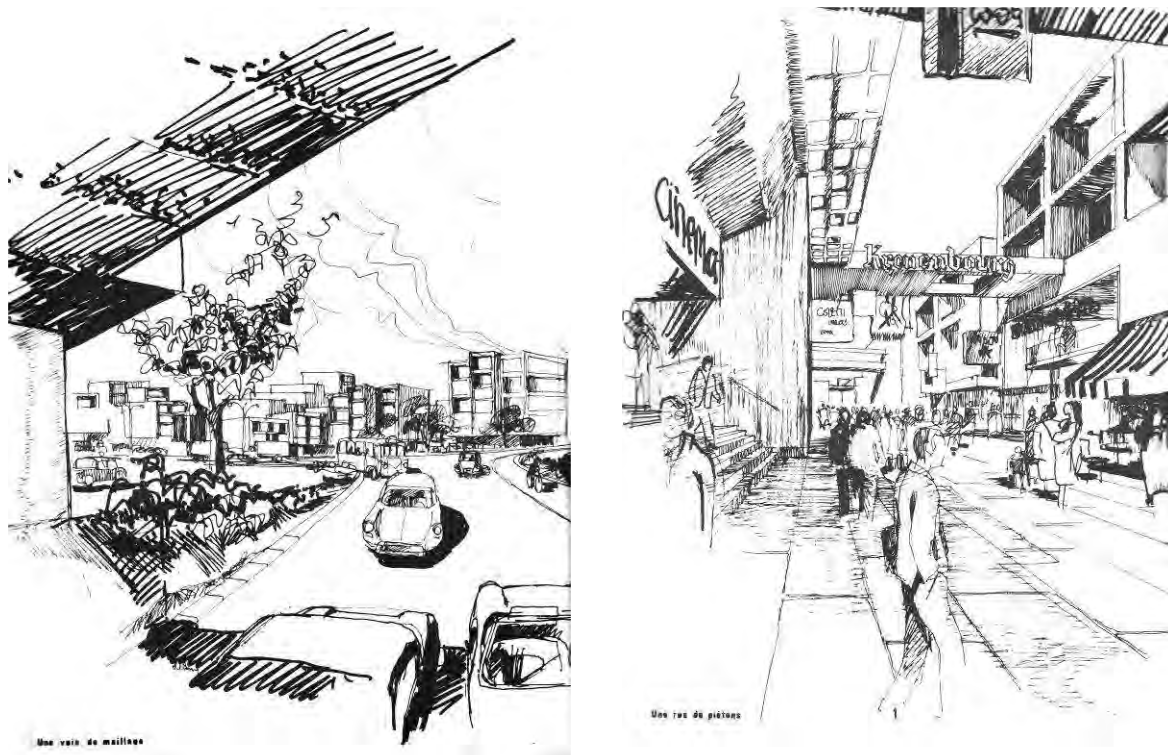
Maquette du projet « mailles », 1966.

Dans les plans successifs, le projet se systématise. Le schéma performant de circulation automobile devient forme urbaine, la question des espaces à vivre est traitée comme un problème de circulation. Les carrefours à 120 degrés et à trois voies conduisent à un réseau général de voirie à maille hexagonale enfermant des grappes de bâti en forme de feuilles de vigne. Réalisé en 1966 par Aymeric Zubléna, chef de projet de l'agence parisienne de Vivien, le plan « mailles » est la rencontre du travail plastique et de la volonté de séparer les vitesses automobiles et piétonnes dans un système sans croisements. La publication du plan en 1967³² détaille le projet « définitif » : Le réseau viaire hexagonal en « nid d'abeilles » divise l'espace en mailles résidentielles de 13 hectares appelés « villages », et en mailles oblongues d'activités de 18 hectares autour d'une maille centrale qui devait accueillir un centre urbain relié aux villages par des rues piétonnes. Si des solutions géométriquement moins répétitives ont pu être développées, c'est l'image de la ruche, prise comme couverture pour cette publication, qui aurait inspiré la forme définitive des mailles et non l'inverse.

³² P. Vivien, J. Dick, JP. Fritsch, JJ. Risch, *Zone à urbaniser par priorité de Strasbourg HautePierre : documents d'enquête*, Strasbourg, Société d'aménagement et d'équipement de la région de Strasbourg, 1967.



Le document montre le jeu de contrastes entre l'espace à l'extérieur des mailles, le paysage de l'automobile, et l'espace au cœur des mailles, le domaine du piéton. La ville vue par l'automobiliste est faite d'images successives qui se déroulent en fonction de la vitesse de déplacement tandis que le paysage urbain traversé par le piétonnier est animé par des passages, rampes, escaliers et places autour desquels se groupent les commerces et services du quartier.



Paysage de l'automobile et ambiance de quartier, 1967.

Configuration, un chantier habité (1968-89)

La réalisation de la ZUP de Hautepierre est confiée à la Société d'Aménagement et d'Équipement de la Région de Strasbourg (SERS) qui démarre le chantier en 1968, dans l'objectif de le terminer en 1979. Le premier habitant s'installe en juin 1970 dans un quartier en pleine construction. Mais ce chantier qui se poursuit à un rythme accéléré les six années suivant son lancement, se ralentit au milieu des années 70 pour s'enliser complètement dans les années 80.

Dès le départ, l'idée de développer des « villages » avec une vie de quartier mélangeant différentes couches sociales et différents types de populations, se heurte à des difficultés majeures. L'idée, contrairement à celle développée à la même période par Gustave Stoskopf dans le plan orthogonal de l'Esplanade, avec ses bâtiments jusqu'à 18 étages, était de réaliser à Hautepierre des immeubles groupés de petite taille comportant cinq à huit niveaux. Dans chaque hexagone, deux objectifs auraient dû se compléter : produire du logement locatif public aidé et du logement d'accession à la propriété par deux types de financement adaptés pour l'équivalent de 1000 logements (3000 habitants) par maille. Mais le prix relativement lourd du foncier et la viabilisation complexe dissuadent la promotion privée d'investir dans l'opération. De plus, les « villages » rencontrent les réticences du constructeur des logements sociaux, soucieux d'orienter son chantier vers des solutions performantes – des immeubles droits et hauts – avec « son » architecte qui était Gustave Stoskopf. Pour éviter le dérapage du projet, le maire Pflimlin demande à Vivien, urbaniste en chef de l'opération, d'associer son équipe à l'agence Stoskopf afin de profiter de son expérience en matière de rentabilité constructive. Vivien doit se battre pour que le chemin de grue habituel rectiligne cède à la mise en œuvre plus complexe des « villages » et de leurs immeubles de faible hauteur estimés impensables par les autres acteurs du projet. La bataille des « villages » est gagnée à un prix lourd : les premiers programmes de logements sont pris en charge par un bailleur social et marquent Hautepierre de l'image d'un quartier d'habitat social.

En 1974, le choc pétrolier et les difficultés économiques qu'il entraîne atteignent Hautepierre : le chantier de construction se ralentit, et le chômage augmente pour atteindre 25 % dans le nouveau quartier. Désormais, le rapport à l'automobile change, posant le problème des déplacements à une époque où il n'y a pas de transports en commun à Hautepierre.

Le centre urbain ne se réalise pas sous la forme prévue par les concepteurs. En 1976, Hautepierre accueille le centre commercial Auchan qui forme un ensemble déséquilibré avec le théâtre du Maillon posé près de l'autoroute, en limite de quartier. Les équipements de proximité disposés en cœur de maille ne suffisent pas pour faire de Hautepierre un quartier de ville animé, et les promenades entre mailles se font mal ou ne se font pas du tout : pas de belle promenade à l'intérieur du quartier, mais des nappes de stationnement.

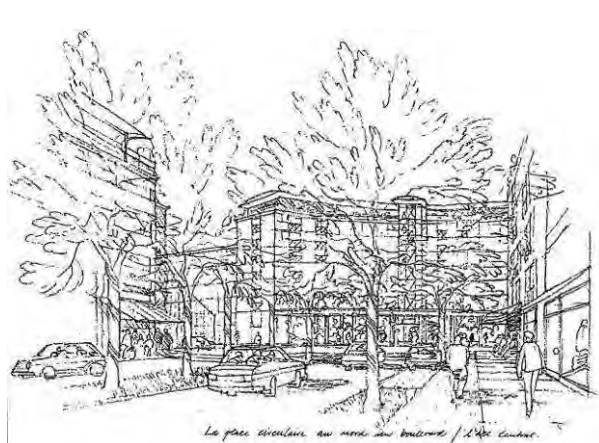
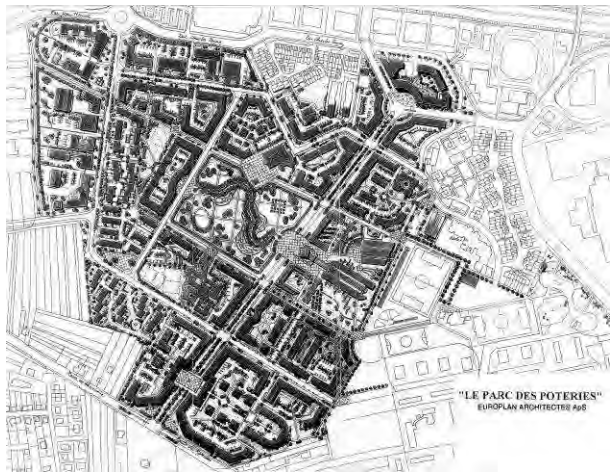
Pierre Vivien quitte ses responsabilités d'urbaniste en chef, laissant sa charge qui s'est réduite à celle d'un urbaniste conseil à son fils. A la fin des années 70, le concept des mailles commence à être mis en question pour la partie sud du quartier dont l'aménagement n'a pas encore débuté, le périmètre de la ZUP ayant été limité à celui de Hautepierre Nord en 1977. Les années 80 sont marquées d'un côté par des mutations sociales et des dégradations rampantes et de l'autre par les premières réhabilitations.



Hautepierre en 1975 (photos Frédéric Luckel).

Refiguration, au gré des politiques de la ville (1989-2010)

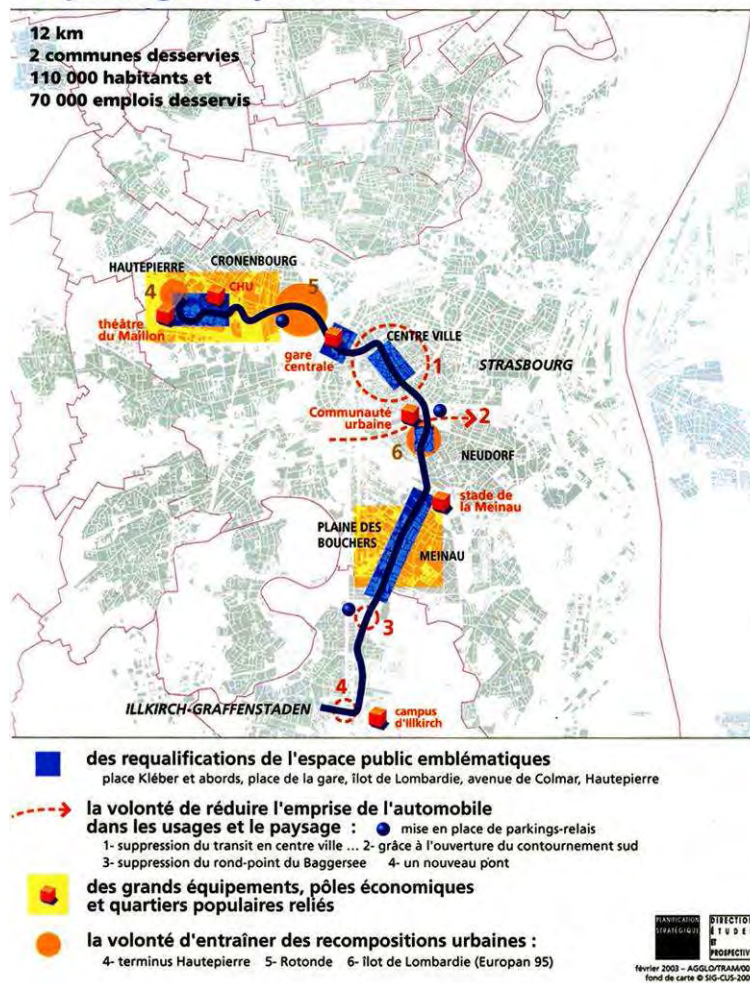
Le premier mandat de Catherine Trautmann marque un tournant dans l'histoire de Hautepierre. Un changement conceptuel s'opère pour le projet de Hautepierre Sud dont le statut juridique a évolué en 1984 vers une Zone d'aménagement concertée (ZAC). En 1990, la SERS charge les architectes et urbanistes Ulla Hellner et Hans Tyge Pedersen du groupe danois Europlan d'un projet urbain qui fasse le lien entre Hautepierre Nord et Koenigshoffen par un espace urbain lisible et continu. Le travail sur la structure et les formes urbaines du nouveau quartier consomme la rupture avec le système des mailles. Europlan propose un plan d'aménagement sous forme d'îlots structuré autour d'une avenue centrale. Le projet devra trouver son image de quartier par ses principaux équipements publics, un parc urbain et un lycée, autour desquelles se développent des opérations de logements, des activités économiques et sportives ainsi que d'autres équipements. A partir de 1995, l'aménagement de la ZAC prend forme sous le nom de Parc des Poteries. Depuis, les espaces réalisés se sont éloignés de l'homogénéité et de la cohérence du projet d'origine, chaque maître d'ouvrages exigeant des libertés pour son propre projet.



Plan du Parc des Poteries, 1991 ; ambiance urbaine, 1996.

Pour Hautepierre Nord, l'équipe municipale décide de passer du « tout voiture » à la vitesse du tram. En 1994, la première ligne du tramway de Strasbourg relie le quartier au centre ville en un quart d'heure. Pensé pour désenclaver le quartier, le projet du tramway reste avant tout un projet d'aménagement de ligne, en dépit des études engagées en vue d'un projet urbain portant sur les espaces des mailles. Quelle place faut-il laisser à la voiture ? Quels dispositifs spatiaux faut-il introduire comme filtre entre espace privatif et espace public, entre architecture et ville ?

ligne A • inaugurée en novembre 1994 et prolongée en juillet 1998



Le rôle structurant de la ligne A du tramway de Strasbourg, 2000.

En 2006, Hautepierre Nord devient l'objet de l'une des deux opérations de rénovation urbaine engagées par la municipalité Keller et la Communauté urbaine de Strasbourg (CUS), avec le Neuhof. Une première phase du projet (2009-13) porte principalement sur le rééquilibrage économique et social du quartier, l'amélioration de son accessibilité par l'extension de la ligne du tramway et le réaménagement des espaces publics ainsi que sur la diversification de l'habitat et la « résidentialisation » du logement et de son environnement immédiat. Ce projet achoppe sur des questions de taille : Faut-il décomposer le réseau de circulation et mettre en question le système des mailles ? Comment recomposer la structure urbaine du quartier en conservant le concept d'unités de voisinage ? Autour de la participation citoyenne au processus de projet, voulue par la CUS, s'ouvre alors un espace de négociations et de conflits marqué par la crainte des résidents que le nouveau réseau de circulation ne favorise un trafic de transit important et que le tracé des voies qui traversent les mailles n'entraîne un affaissement des qualités spatiales et paysagère de celles-ci. Elue en 2008, la nouvelle municipalité reprend la concertation avec les habitants afin de finaliser le Projet de rénovation urbaine (PRU) et de le soumettre au conseil de la CUS. Le 15 décembre 2009, une convention est signée par l'ensemble des partenaires avec Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

Les principes d'aménagement définis par le PRU se présentent ainsi : si la composition par maille est gardée, le concept de « maille village » est révoqué. L'objectif est de faire émerger une centralité de quartier sur un axe nord-sud entre les mailles, avec des commerces en pied

d'immeuble, des équipements et locaux associatifs. Dans les mailles, une réhabilitation des bâtiments existants sera engagée, 169 logements sont démolis et 300 logements seront créés en accession à la propriété. Le projet introduit du stationnement privé en pied d'immeuble, la sécurisation des entrées et des jardins privatifs. Le principe de la maille boisée est également mis en question. Les espaces publics et collectifs – nouvel axe « vert » privilégiant les déplacements doux, aires de jeux et jardins partagés – devront structurer les mailles et apporter une qualité de « quartier jardin ». La nouvelle organisation de la circulation prévoit des avenues à double sens avec carrefours à feux qui serviront de passages entre les mailles. Les entrées d'immeubles, commerces et équipements devront être accessibles à partir de l'espace public des avenues et s'accorder à la fois avec l'espace public intérieur à la maille et avec l'espace privé en pied d'immeuble.



Plan guide du projet de rénovation urbaine du quartier de Hautepierre, décembre 2009.

Décalages, de l'espace conçu à l'espace vécu

Le concept de Hautepierre, né à l'apogée d'un urbanisme moderniste qui se voulait scientifique, apparaît *a posteriori* comme une utopie, une pensée abstraite et théorique, s'appuyant sur une conception géométrique et aérienne. L'image proposée par Vivien d'une « ruche » dont les mailles forment des « villages », l'idée d'une ambiance urbaine séduisante transportée dans les croquis du projet, ne correspond pas la réalité vécue du quartier. Les espaces piétonniers à l'intérieur des mailles, pensés comme des lieux de communication, ne sont pas de vrais lieux urbains. Les mailles elles-mêmes apparaissent vite non-viables, peu autonomes, parce que contiguës et finalement dépourvues de vie propre. Néanmoins, cette logique de l'hexagone n'est pas complètement rejetée par les habitants et usagers. Elle touche par définition plusieurs échelles en termes de vécu, de conception et de gestion socio-spatiale.

Sur ce quartier, les investigations datent de longtemps. Quarante ans après sa création, il reste l'objet d'interrogations sur ce qui a fait ou fait encore image, ou encore ce qui permet ou empêche les appropriations. L'opération récente de rénovation urbaine suscite également des controverses. Faut-il briser ou non les mailles par des voies de desserte ? Quel sens donner à la participation : s'agit-il de faire participer les publics à l'élaboration du projet ou simplement de les informer sur des décisions prises en amont ? Hautepierre peut-elle devenir un « quartier jardin » ?

De l'utopie moderne attachée à la construction des grands ensembles à l'identité du quartier de Hautepierre aujourd'hui, l'écart est important. Des temporalités spécifiques, marquées par autant de périodes d'inerties que d'interventions d'urgence, ont construit cet écart. Des projets ont été conçus, faits et défaits, au gré des procédures, des mandats politiques et des plans budgétaires. Il s'en est suivi un urbanisme qui suit des logiques propres, en décalage souvent avec le contexte et la vie des quartiers. Les projets se sont accumulés, mais les problèmes des quartiers persistent. Il est nécessaire d'affiner l'histoire de Hautepierre et de ses projets alors que des opérations de rénovation urbaine interviennent sans qu'un bilan historique clair ne soit fait, sans qu'il y ait une restitution de la mémoire complexe et plurielle des quartiers, de leur genèse urbaine et architecturale, de leurs habitants : une mémoire éparpillée et migrante, une mémoire de l'entre-deux.

Hautepierre : de l'espace conçu à l'espace vécu

Partie 2

Barbara MOROVICH

Anthropologue, maître-assistante à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Versailles

Lorsqu'il est question d'image des grands ensembles de logement nous sommes habitués à des représentations à une échelle précise, l'échelle « macro ». Toute une série de propos sur le « grand » est alors convoquée : nombre des logements, nombre de logements par opération, longueur des barres et hauteur des tours... L'image d'une architecture extraordinairement grande et nouvelle, la perspective à « vol de oiseau » qui montre des opérations d'en haut depuis un avion est déterminée par le fait que ces bâtiments, conçus comme un tout, sont pensés comme solutions globales, indifférenciées, optimales. Mais si de l'échelle macro (celle du conçu), on passe à l'échelle micro, celle du vécu ? Comment connaître et représenter les grands ensembles à partir des dynamiques d'appropriation qui souvent adaptent des modes de vie à l'architecture et détournent des usages initialement prévus ? Désormais, à côté de la vision « macro » et après un demi siècle depuis la construction des grands ensembles, il faudrait systématiquement lui mettre en parallèle la vision « micro ». Surtout, comment cette échelle peut-elle désormais être intégrée aux projets de rénovation urbaine ? Comment ces vécus sont-ils respectés par les décideurs et peuvent-ils inspirer des opérations de renouvellement urbain ?

Pour le grand ensemble du quartier strasbourgeois de Hautepierre qui traverse actuellement sa première grande rénovation urbaine, nous allons partir d'une échelle d'observation de petits espaces qui devrait être un complément indispensable afin de concevoir la réhabilitation. Nous nous proposons donc de passer du vol d'oiseau à la souris, et de donner un aperçu non pas des logiques urbaines ou architecturales des constructeurs mais de celles habitantes.



Cœur de maille à Hautepierre, Photo Barbara Morovich.

L'implication associative comme méthode de terrain

Nous tenons tout d'abord à présenter comment ces données ont été récoltées sur le terrain. Comment peut-on « faire du terrain » dans un grand ensemble, quelle méthodologie peut-on choisir dans un lieu qui subit constamment la stigmatisation ? Hautepierre est nommé le plus souvent de l'extérieur : une cité « sensible », « difficile », tandis que les hautepierrois vivent cette stigmatisation comme une injustice ; leur méfiance vis-à-vis de « l'extérieur » est donc compréhensible. Mais pour le chercheur cela peut constituer un problème : comment le surmonter ? Le choix de l'implication à travers un projet associatif nous a semblé pouvoir constituer une réponse adaptée. Au sein de l'association pluridisciplinaire « Horizome », basée à Hautepierre depuis 2009, nous avons pensé un projet autour des 40 ans du quartier³³ impliquant art, anthropologie et urbanisme. Le but était de montrer un visage pluriel et non stigmatisant du quartier, en impliquant dans des recherches et des créations des habitants et des associatifs. L'inscription au sein même du quartier, le lien fort avec d'autres associations au sein des événements qui ponctuent la vie de Hautepierre, a permis une implication participante.

Depuis sa création dans les années 70, le quartier a vu l'essor d'une importante « fabrique associative » : des sociabilités se sont progressivement mises en place avec l'arrivée des premiers habitants. Dans l'esprit de l'architecte Pierre Vivien comme dans les discours du Maire Pierre Pflimlin ou les éditoriaux de la presse locale, Hautepierre est une cité idyllique : « Ne pourrait-on construire ces nouvelles villes, qu'on appelle cités, de telle sorte qu'elles favorisent l'éclosion de communautés humaines au lieu de les étouffer ? Cela nous semble l'idée directrice du plan de Hautepierre », lisait-on, en février 1969, dans les colonnes du *Messenger évangélique*, petit journal religieux alsacien. Hautepierre a tout pour devenir un « havre de paix et de sécurité », comme le prédit Robert Baillard, président de la SERS.

Le tissu associatif se forme très rapidement : l'Association populaire familiale (APF) crée une section locale à Hautepierre en 1970. L'APF est bientôt rejointe par l'Association générale des familles (AGF), par les Jeunes équipes d'éducation populaire (JEEP), par le Mouvement familial d'Alsace (MFA) ou encore par l'Union féminine civique et sociale (UFCS). Chaque équipement obtenu par les actions des habitants est prétexte à une célébration qui représente une victoire par les habitants et les associatifs qui participent à l'amélioration de leur environnement. Cet enthousiasme décline, car Hautepierre n'obtient pas de lieux de sociabilité extérieurs : ni bistrot, ni cinéma, ni restaurant. L'absence de véritable lieu de rencontres devient de plus en plus dur. Des nombreuses associations ont leurs locaux dans des caves, depuis cette époque jusqu'à aujourd'hui.

Actuellement, Hautepierre est un quartier beaucoup plus hétérogène qu'avant, il compte plus de 50 nationalités différentes, est caractérisé par de profondes mutations sociales et est particulièrement touché par le chômage, surtout des jeunes, et la crise économique. Néanmoins, le quartier n'est pas « vacant » et la très large majorité des habitants montre un fort attachement à son environnement. De plus, un tissu associatif riche et impliqué « résiste » à la crise économique et sociale.

³³Un projet co-écrit avec l'artiste Marguerite Bobey. Actuellement le projet touche à sa fin et prévoit une exposition des créations et des recherches menées en décembre 2010 ainsi que des publications en 2010-2011.

Des jardins participatifs face à la rénovation urbaine³⁴

Malgré des justes critiques qui concernent la circulation dans le quartier, pensé à une époque du « tout voiture », la forme de la « maille » est toujours largement appréciée par les habitants, surtout car elle engendre de nombreux espaces piétons protégés et des espaces verts. Parmi ces derniers, nous souhaitons présenter de micro-espaces organisés en parcelles cultivées, les « jardins participatifs », régis par des associations d'habitants. Actuellement, deux structures de ce type existent, « Le jardin des nos rêves », maille Eléonore et les « Jardins participatifs Jacqueline », maille Jacqueline, nés entre 2007 et 2009, après avoir longuement étudié la démarche à mettre en place déjà les années précédentes. Il s'agissait de mettre ensemble plusieurs groupes d'habitants de la même maille autour du jardin, situé en « cœur de maille ». Chaque famille qui le souhaitait pouvait avoir sa parcelle, après un éventuel temps sur liste d'attente.



Les jardins participatifs, Photos Barbara Morovich.

La démarche de création a impliqué plusieurs réunions des associations du quartier, tout d'abord au sein d'un groupe de parole géré par la Ville de Strasbourg, le groupe de « ré-appropriation de l'espace public » et par la suite par les habitants, eux-mêmes réunis en association. La « ré-appropriation » des espaces publics du quartier préoccupe les membres associatifs ainsi que les services de la mairie car elle implique la prise en compte d'un « déséquilibre » : l'hypothèse est que « certains groupes » occuperaient l'espace public de manière prioritaire. Il faut donc permettre à toutes les composantes du quartier d'investir l'espace de manière paritaire. Le déséquilibre entre les adultes et les jeunes est constamment avancé comme problématique. Mais si on regarde bien, à HautePierre comme dans d'autres quartiers populaires, le nombre d'enfants et des jeunes est particulièrement fort (37% de moins de 25 ans) : ce déséquilibre qui apparaît donc « naturel » implique la recherche de nouveaux équilibres entre les classes d'âges. Les jardins participatifs représentent une de ces tentatives, même si les activités qui s'adressent aux jeunes concernent surtout des enfants et non pas des pré-adolescents ou des adolescents. Néanmoins, les normes mises en place hiérarchisent les âges : les enfants doivent être accompagnés et encadrés, ce sont les adultes qui sont inscrits, les adultes qui enseignent à jardiner. A travers des apprentissages pratiques, des adultes ou des personnes âgées, parfois déclassées car au chômage ou sans emploi, retrouvent un rôle actif et transmettent des savoirs à une jeune génération. Ce sont souvent des moments qui sont prétexte à la transmission des règles.

³⁴Un remerciement particulier à Joëlle Quintin d'Eco-conseil et Pierre Raulé, président du « Jardin des nos rêves » qui nous ont accordé des entretiens.



Les règles du jardin participatif, Photo Barbara Morovich.

Ces espaces fortement normés et parfois imprégnés par des logiques paternalistes font penser aux jardins ouvriers. Mais dans le cas présenté les normes sont le plus souvent établies ensemble ou validées par l'ensemble du groupe. Le paternalisme et parfois de petits différends ne sont pas complètement absents, notamment lorsque des responsables appartiennent à un groupe socio-culturel différent de ceux des jardiniers, mais les négociations sont toujours possibles. De plus, si l'exercice de la norme est important et strictement appliqué, c'est dans les échanges entre les différentes composantes de cette « micro-société » que s'exprime fortement l'esprit participatif. On peut citer quelques unes des expériences :

- Les enfants ont toujours des parcelles qui leur sont destinées et, en jardinant, des discussions sur les thèmes les plus différents (religion, philosophie, relations hommes-femmes....) sont très présentes. Il faut dire que ce sont les enfants qui ont occupé en premiers les lieux, car le projet leur a parlé immédiatement, les adultes sont venus progressivement, par la suite, mais ils sont nombreux actuellement.
- Des ateliers « éducation-nutrition » : notamment une formation payée par Auchan à un jeune adulte qui, à chaque séance, servait un gouter avec des fruits et légumes.
- Des apéritifs au jardin, des concours de tartes qui réunissent des jardiniers et des non jardiniers.
- Des ateliers artistiques avec des associations d'artistes très impliquées au sein du quartier qui aboutissent à des créations originales, notamment des sculptures qui restent dans les jardins.
- L'opération « fleurir un immeuble » à côté, réalisée en 2009.
- La production des œuvres moins éphémères (un CD sur les contes qui découlent des rêves des jardiniers).

A partir des entretiens menés avec des habitants, on se rend compte que l'imaginaire touchant au jardin et à l'espace vert constitue une sorte de référent commun et partagé, quarante ans après la création du quartier de HautePierre, une mémoire qui semble pouvoir être valorisée du moment qu'elle rentre dans un des « axes » majeurs du projet de rénovation urbaine porté par la Ville de Strasbourg.



Œuvres d'art dans le jardin, Photo Barbara Morovich.



Apéritif au jardin, Photo Barbara Morovich.

Comment ce projet va-t-il remodeler ce qui de "concept" est devenu référence des situations habitantes ? Dans le cadre de la politique nationale de la loi *Solidarité et Renouvellement Urbain* (SRU, 2000), un Projet de renouvellement urbain (PRU) à été déposé auprès de l'Agence Nationale de la Rénovation Urbaine (ANRU) fin 2006. La signature officielle entre l'ANRU et la Ville de Strasbourg a eu lieu en décembre 2009. Le projet aborde la nécessité de « désenclavement » du quartier, la création d'une « nouvelle centralité », une clarification de ses espaces par rapport à un urbanisme passéiste, non fonctionnel et flou, notamment à cause de l'indistinction entre public et privé. Ce projet applique les directives nationales de l'ANRU en matière de rénovation des « quartiers sensibles ». Un des axes du projet (le deuxième) aborde clairement la question des espaces verts car il veut faire de HautePierre un quartier jardin et « valoriser les atouts d'un quartier déjà très vert ». Cet axe émane des considérations des HautePierrois sur les points positifs du quartier, notamment « le cœur de maille » et les espaces verts à préserver. A l'heure actuelle, cet axe ne prévoit pas d'aménagements importants mais la conservation (ou la valorisation) de l'existant « *tout en le clarifiant* » : comment les logiques de sociabilité caractéristiques de la cité-jardin (partage des espaces, esprit coopératif...) pourraient-elles s'accommoder de la « résidentialisation »³⁵ qui semble vouloir privatiser des secteurs de quartiers populaires ? Et d'autre part, comment les pratiques habitantes sont-elles interrogées et quelles idées pourraient être suggérées aux bâtisseurs de la ville ?

Pour le moment, dans la concertation qui a été mise en place, les porteurs des projets des jardins participatifs ont été impliqués de manière assez marginale. Il est clair qu'il serait opportun, par la suite, de mettre l'expérience des jardins au centre d'une réflexion, précédée

³⁵ « Conçue comme la panacée contre les phénomènes de déqualification sociale, la résidentialisation s'inscrit à la suite du constat de relative inefficacité des opérations classiques de réhabilitation sur les conditions de vie réelles des habitants. [...] Cette perspective qui ambitionne de réduire des problèmes mal définis (les incivilités, la déqualification sociale) à des problèmes de forme urbaine, propose curieusement un programme d'intégration urbaine par la création d'entités spatiales repliées sur elles-mêmes », Nicolas Golovtchenko, 2002, article « résidentialisation » in Segaud M., Brun J., et Briant J.-C. (Dir.), *Dictionnaire de l'habitat et du logement*, Paris, Armand Colin. Pour un aperçu de quelques cas de résidentialisation : Chediak, S. 2009, « A la maison dans mon HLM ... La résidentialisation comme dispositif de rénovation urbaine », *Métropoles* [En ligne], 5 | 2009, mis en ligne le 06 avril 2009, consulté le 31 mai 2010. URL : <http://metropoles.revues.org/3775>. Lelévrier, C. et Guigou, B., 2005, « Les incertitudes de la résidentialisation. Transformation des espaces et régulation des usages », in : Haumont, B., Morel, A., (dir.), *La société des voisins*, Paris, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme.

par l'observation fine des pratiques existantes. La démarche de la concertation a pour le moment choisi des formes différentes : notamment les réunions dans des ateliers et des réunions publiques. Elle a moins privilégié l'étude de l'organisation de l'existant, notamment de cette micro-organisation qui porte des valeurs de partage, d'interculturalité, de mixité générationnelle. Pourtant, cette micro-organisation pourrait donner des suggestions et des réponses à la question du comment organiser les vécus dans un « quartier vert » et leurs déclinaisons futures.

Des enfants et leur quartier en images : le rôle structurant des espaces verts

D'autres suggestions aux concepteurs pourraient être données par un groupe très présent dans l'espace public à Hautepierre, celui des enfants. Afin d'étudier la relation des enfants aux espaces publics du grand ensemble, l'association Horizome et la JEEP³⁶ ont proposé aux enfants une démarche qui visait à comprendre, expliquer et représenter à travers la vidéo leurs espaces de jeux et leurs lieux de vie. Au delà de l'expérimentation de la part des enfants de cette technique et de leur appropriation progressive des images (de soi, des autres, des environnements....) des observations ont concerné leurs représentations du quartier, à travers des questionnaires, des dessins, ainsi que des sujets et des objets filmés. Ces enfants ont une relation particulière aux espaces du quartier, dans lesquels ils inscrivent la mémoire, le souvenir et le présent, le lieu d'origine, ou d'origine de la famille.



Les enfants à Hautepierre, Photo Barbara Morovich.

Nous avons surtout interrogé leur envie de « mettre en scène » des formes particulières de socialisation. Avant cela, il fallait comprendre que leur image du quartier est globalement positive : une grande partie d'entre eux définit le quartier de « beau », malgré quelques descriptions négatives et aussi quelques expériences d'une réalité liée à la violence. Cette esthétisation du quartier, de ses espaces libres et verts a permis la mise en place des « lieux

³⁶Ateliers menés par Marguerite Bobey (Horizome), Raya Gustafson (JEEP) et Barbara Morovich (Horizome). Nous avons travaillé avec une trentaine d'enfants scolarisés dans le quartier (dont une petite partie en classe d'adaptation – CLA). Leurs origines évoquent la réalité culturelle composite du quartier : les familles sont originaires du Maghreb, d'Afrique Noire et du Moyen Orient. Parfois il ils sont issus de mariages mixtes, le plus souvent les parents ont la même origine.

rêvés ». Sandrine, d'origine Rwandaise s'est souvenue de son école, sur les collines au Rwanda qu'elle imagine place Byron : elle y a dessiné un jeu de marelle ; Kamelia a dessiné en bas de son immeuble un terrain de foot pour les filles, car elles sont évincées régulièrement du city-stade d'à côté ; Yassine a matérialisé une piste de « deux-roues » dans sa maille : beaucoup d'enfants pratiquent ce sport, mais il n'y a pas d'endroit « pour » ; du coup, ils roulent entre les immeubles. D'autres ont imaginé et dessiné une rivière. Des jeux d'enfants ? Plus que cela, ce sont des rêves qui correspondent à des pratiques existante : une marelle africaine, le foot des filles, les deux roues, la natation. Des expériences liées au quartier, dans quelles structures ? Parfois elles sont existantes (piscine), parfois il faudrait les concevoir.

Le jour de la signature du projet ANRU le 15 décembre 2009, parmi d'autres réalisations d'enfants de HautePierre, la vidéo de ces enfants a également été montrée. De plus, ils ont exprimé leurs souhaits devant les autorités présentes. Au sein de cette cérémonie très officielle, l'importance des pratiques enfantines pour la construction de la ville de demain n'est pas vraiment apparue.

Conclusion : une parole prise en compte et pas instrumentalisée

Plus récemment, à la demande des architectes urbanistes en charge de la rénovation urbaine, ces expériences ont été prolongées : l'association Horizome et la JEEP ont conçu bénévolement une démarche afin d'impliquer des jeunes adultes et s'inspirer à leurs usages de l'espace du quartier pour donner des suggestions aux constructeurs³⁷. A l'automne 2010, des rencontres ont été mises en place afin de leur permettre de s'exprimer et d'expliquer leurs souhaits aux architectes urbanistes. Les finalités des différents acteurs semblent partiellement diverger : si les associations ont tendance à vouloir mener un travail de fond qui puisse apporter un bénéfice aux jeunes du quartier, notamment quant à un apprentissage de l'investissement citoyen ainsi qu'au monde de l'architecture et de l'urbanisme ; les services de la Ville cherchent des résultats concrets dans une temporalité plus courte afin d'être opérationnels le plus tôt possible. Le mérite de la démarche est néanmoins celui de se baser sur l'expérience des jeunes du quartier : une parole qui ne devrait être instrumentale ou instrumentalisée, mais utilisée pour faire avancer de manière adaptée le projet de rénovation urbaine.



Les « lieux rêvés » : Kamelia a dessiné en bas de son immeuble un terrain de foot pour les filles, Photo Barbara Morovich.



Les « lieux rêvés » : Sandrine a dessiné un jeu de marelle, Photo Barbara Morovich.

³⁷Ces ateliers sont menés par Pauline Gaucher (Horizome) et Raya Gustafson (JEEP).

LE CONTEXTE STRASBOURGEOIS

Paris ou Karlsruhe ?

La formation des architectes en Alsace à l'époque du Reichsland, 1871-1918

Klaus NOHLEN

Architecte, professeur d'histoire de l'architecture à l'université des sciences appliquées de Wiesbaden, directeur d'études invité de l'EPHE de Paris, membre de l'Institut allemand d'archéologie.

Le titre de cette communication pose quelques problèmes, non seulement à cause de ses limites temporelles assez étroites mais aussi à cause de la polarité entre ces deux seuls lieux de formation.

Paris, c'est évident, représente avec l'École des Beaux-arts et l'École Centrale la formation française. En Allemagne par contre, il y a une multitude de lieux de formation. Karlsruhe, la première Université Technique créée en Allemagne, représente la rive droite du Rhin, mais on pourrait compléter, en passant par les différents Etats qui composent l'Empire allemand, par toute une série d'universités de renom comme Munich, Aix-la Chapelle, Hannovre, Dantzig, Stuttgart ou Charlottenburg (la future Université Technique de Berlin).

On ne présentera pas ici le résultat de recherches approfondies, mais plutôt un survol général (avec, comme le réclame l'époque, un accent mis plus particulièrement sur les universités d'Outre-Rhin) et surtout une incitation à des études systématiques qui permettent d'analyser les bâtiments de la Neustadt dans la perspective des influences françaises ou allemandes à travers la formation des architectes qui les ont construits. Études qui poursuivraient la série de travaux exemplaires commencé par S. Hornstein, Th. Rieger et D. Durand de Bousingen³⁸.



Strasbourg, Immeuble 5 Quai de Paris, 1905, Noms des architectes portés sur le bâtiment. Photo Klaus Nohlen, 2010.

³⁸ voir Bibliographie.

Les identifications ne sont pas toujours évidentes. Pour une grande partie des édifices, ce sont d'abord uniquement les bâtiments qui s'offrent à nous. Ceux qui, à leur époque, ont été jugés importants, ont fait l'objet de publications dans des revues spécialisées ou de monographies lors de leur achèvement. Ceci concerne avant tout les bâtiments publics où il s'agissait de démontrer aux contribuables que l'argent de leurs impôts avait été bien utilisé, ou de faire voir aux Alsaciens combien l'Empire allemand investissait chez eux. Les architectes en sont le plus souvent mentionnés. Il est des cas où c'est le commanditaire qui est nommé, mais non l'architecte. Pour y parer, nombre d'architectes ont pris les devants à cette époque déjà et signé leur œuvre d'une manière indélébile sur la façade.

Mais même quand on connaît le nom d'un architecte, même si l'on arrive à localiser son cabinet, on ne sait pas en général où a eu lieu sa formation, et quels sont les courants architecturaux qui l'ont marqué (à moins que sa notoriété n'ait été suffisante pour lui valoir une notice nécrologique détaillée!)

« Les universités et les écoles elles-mêmes n'offrent guère de sources plus détaillées. On mentionne, lors d'anniversaires ou de jubilés, les quelques anciens étudiants qui ont fait une carrière particulièrement brillante ; mais la grande masse des étudiants serait à chercher dans les listes d'inscription (ce qui n'a pas encore été fait).

« *Die Angelegenheit der Errichtung einer technischen Hochschule in den Reichslanden ist insofern in ein interessantes Stadium getreten, als nach einer Notiz der Frkftr. Ztg. No. 335 vom 3. Dez. eine Gruppe von Professoren der Kaiser Wilhelm-Universität in Strassburg den Vorschlag machte, die technische Hochschule als eine besondere Fakultät der Universität anzugliedern. Man will dadurch dem Einwande der hohen Kosten der Errichtung einer selbständigen Anstalt begegnen. Die technischen Kreise haben, so glauben wir, alle Ursache, sich mit dieser Anerkennung des technischen Berufes freudig einverstanden zu erklären* », écrivait la *Deutsche Bauzeitung* en 1898³⁹. C'est en 1896 seulement qu'eut lieu à Strasbourg l'inauguration de la *Kaiserliche Technische Schule*, destinée à assurer la formation des maîtres d'œuvre.

Où avaient été formés jusqu'alors les architectes travaillant en Alsace? Il nous faut tout d'abord opérer un retour en arrière.

Straßburger Bauschule

La dénomination « École de Strasbourg » correspond à l'époque de la Renaissance, au moment où le métier se détache de l'artisanat pour devenir celui d'un architecte se consacrant uniquement aux projets et aux plans. Strasbourg « exporte » alors des architectes, probablement formés sur place. Ceci tient sans doute autant à leur savoir-faire, qu'il s'agisse de W. Dieterlin, H. Schoch, D. Specklin ou G. Riedinger, qu'au manque de commandes sur place. Heidelberg, Göttesau et Aschaffenburg leurs doivent corps de bâtiments et châteaux.

Le 18ème siècle

La construction, qui avait cessé pendant la Guerre de 30 ans, connaît un grand essor à Strasbourg après la conquête par Louis XIV, à commencer par les fortifications et les casernes. Les architectes les plus en vue sont de formation parisienne et les architectes locaux s'alignent sur eux (à l'exception de Mollinger, constructeur de l'hôpital civil). Pendant la 2ème moitié du 18ème siècle près de la moitié des maisons seront modifiées ou

³⁹ *Deutsche Bauzeitung (DBZ)* 1898, n° 101, p. 639.

reconstruites. Il a été remarqué avec raison que « *curieusement, même pour les bâtiments remarquables, [...] le nom des architectes n'est mentionné que quelques fois, mais le nombre des architectes français qui... livrèrent les plans des bâtiments principaux, n'était pas très élevé, [...] ce qui s'explique sans doute, dans cette conjoncture d'importante demande de plans, par le fait que la réalisation était laissée aux firmes et entrepreneurs locaux qui étaient dignes de confiance.* »⁴⁰

L'intermède Weinbrenner

La Révolution et l'Empire furent à l'origine de nombreux projets intéressants aussi pour les architectes de la Confédération du Rhin. L'un d'entre eux, Friedrich Weinbrenner⁴¹, s'installa à Strasbourg en 1799. Il gagnait sa vie en prenant des élèves et travaillait à deux grands projets pour la France⁴² ; à côté de deux monuments en Alsace⁴³, il bâtit également le château de la Meinau. Il devint ensuite Directeur de l'architecture du Grand Duché de Bade et s'installa à Karlsruhe.

Mais, plus importante encore que ses monuments, est la formation qu'il a donnée à ses élèves, originaires en grande partie du Rhin Supérieur. On compte parmi eux 8 architectes suisses, 4 strasbourgeois et même un parisien, ainsi qu'un Hambourgeois et un Bâlois qui tous deux avaient fait leurs études à Paris.

En fait, l'influence de l'école d'architecture de Weinbrenner fut importante pour le développement de la formation des architectes non seulement dans le sud mais dans toute l'Allemagne.

Les influences venues de l'est : *Rundbogenstil* de Heinrich Hübsch et formation jusqu'en 1870

Le successeur de Weinbrenner à l'École d'architecture de Karlsruhe, H. Hübsch⁴⁴, eut, lui aussi, une influence certaine sur la formation des architectes. D'une part par son important ouvrage théorique *In welchem Style sollen wir bauen?*, d'autre part par l'exemple du *Rundbogenstil* qu'il pratiquait, ainsi sur le bâtiment du Polytechnikum de Karlsruhe qu'il réalisa en 1836. Enfin, même si l'on admet que les architectes tant municipaux que départementaux, à Strasbourg et dans les arrondissements, avaient fait leurs études à Paris⁴⁵, il faut noter que nombre d'églises et de synagogues bâties à la campagne sous le Second Empire témoignent d'une influence nette du *Rundbogenstil*.

⁴⁰ *Straßburg und seine Bauten*, 1894, p. 332.

⁴¹ 1766-1826 Karlsruhe, Formation à Karlsruhe et Zurich, études à Vienne, Dresde et Berlin.

⁴² Un monument à la République française à Bordeaux et un autre pour Napoléon à Paris.

⁴³ Son monument pour le général Beaupuis à Neuf-Brisach fut réalisé en 1802 et celui pour le général Desaix à Strasbourg (avec la participation de Landolin Ohmacht) en 1804.

⁴⁴ 1795 Weinheim-1863 Karlsruhe, Études de mathématique et de philosophie à Heidelberg, études d'architecture à Karlsruhe auprès de Weinbrenner. Construit la Kunsthalle à Karlsruhe et la Trinkhalle à Baden-Baden ainsi que plus de 30 églises, toutes en *Rundbogenstil*.

⁴⁵ J. Villot: Théâtre (1821); F. Fries: Manufacture des tabacs (1849-52); A. Weyer: Ancienne gare(1852) et Banque de France (1856); G. Conrath: Ecole de médecine (1868), écoles avant 1870: St.Guillaume, St.Louis, St.Pierre-le-Vieux, Ste.Madeleine; 1876: école Schoepflin.



Strasbourg, Ancienne Gare, 1852, A. Weyer architecte, Edifice influencé par le *Rundbogenstil*. Photo Klaus Nohlen, 1972.

Continuité après 1870 : les architectes restés dans le *Reichsland*

Après la guerre de 1870, certains architectes fonctionnaires choisirent la France, comme par exemple Morin, mais bon nombre restèrent en place. Ces derniers, qui avaient fait leurs études à Paris, (comme G. Conrath, architecte de la ville de Strasbourg, ou A. Ringeisen, architecte d'arrondissement à Sélestat) assurèrent une certaine continuité qui paraissait sans doute également souhaitable à l'administration allemande.

Évaluer la proportion d'architectes privés qui quitta l'Alsace est difficile et n'a pas fait l'objet de recherches. Mais ceux qui restèrent et qui avaient fait leurs études à Paris, contribuèrent à la pérennité du courant d'influences venu de l'École des Beaux-arts, influence clairement lisible même sur des bâtiments officiels.

Ainsi, E. Salomon n'a pas seulement reconstruit en 1869 les nouveaux bâtiments du Gymnase protestant après l'incendie de 1860, mais il est également chargé de la réédification de l'église des Dominicains bombardée en 1870. De plus, il construit dans la partie neuve de l'hôpital l'Institut de physiologie et la Clinique psychiatrique. Le reste de ses réalisations concerne avant tout des commandes privées. Dans sa dernière œuvre semi-officielle, la Caisse d'épargne de la place Saint-Thomas en 1905, il fait appel à des éléments historicisant du *Neubau* tout proche, et essaye dans ses écrits de se rattacher au *Heimatschutz*.

Le cas d'un autre diplômé de l'École des Beaux-arts, Albert Brion⁴⁶, est assez semblable. Aussi bien ses maisons d'habitation, magasins et banques, que ses bâtiments pour l'Hôpital – Instituts d'Anatomie et de Physiologie, Clinique gynécologique – offrent un style nettement français. On lui doit également une série d'écoles et d'édifices culturels⁴⁷.

C'est dans le même esprit que se situe Edouard Roederer⁴⁸, architecte de l'immeuble des Assurances Rhin et Moselle (ensuite Berger-Levrard, 1872-74) ainsi que du Crédit foncier d'Alsace-Lorraine où son style historicisant se réfère à des modèles français des 17^{ème} et 18^{ème} siècles.

⁴⁶ 1843 Goxwiller-1910 Strasbourg

⁴⁷ ainsi la Realschule à Barr, les synagogues de Barr, Obernai et Rosheim; de 1881 à 1893 associé à Jules Berninger, ils produiront la Maison Rouge aux accents très Napoléon III, son dernier partenaire sera E. Haug.

⁴⁸ 1838-1899 Strasbourg, Inspecteur municipal des bâtiments à Strasbourg.

Charles Winkler⁴⁹ représente un cas particulier de formation double. Il fait ses études à Munich avant d'être envoyé à Paris par le gouvernement bavarois. Il y est élève de Jean-Baptiste Lassus, devient architecte municipal à Hagenau en 1864 et obtient la nationalité française en 1866. Pendant la guerre de 1870 il est nommé *Bezirksingenieur* par le Gouvernement Général ; en 1872/73 il reconstruit la façade du Tribunal, rue de la Nuée Bleue. Malgré ses bonnes relations avec le gouvernement, il quitte l'administration en 1875 (sans doute par dépit de ne pas avoir été retenu pour la construction de l'université) et se consacre à la construction et à la restauration d'églises.

Les architectes en provenance du *Reich*

Les architectes arrivés après 1870 pour la construction de bâtiments publics venaient pour la plus grande part des autres Etats de l'Empire. Les administrations centrales des bâtiments publics (Chemins de fer⁵⁰, Poste, Armée) avaient leur siège à Berlin, c'est ainsi que la plupart de ces architectes venaient de Prusse et avaient fait leurs études à la *Bauakademie* de Berlin.

Le rejet catégorique par le *Reichstag* du projet de l'architecte des universités Hermann Eggert⁵¹ pour le Palais universitaire, provoqua l'organisation d'un concours d'architecture ouvert à tous les architectes en provenance de l'Empire. Même si nous ignorons où ces candidats avaient réalisés leurs études, nous pouvons tout au moins établir une liste des endroits où se trouvaient leurs bureaux. Pour le concours du Palais universitaire qui fut gagné en 1878 par le jeune architecte de Karlsruhe Otto Warth⁵², on obtient les chiffres suivants : 23 candidats sont de Berlin, 9 de Stuttgart, 8 de Strasbourg, 7 de Munich et de Hambourg, 6 de Dresde, 5 de Francfort et de Cologne, 2 de Karlsruhe, Braunschweig, Hannover, Leipzig et Colmar, 21 d'autres endroits.

Cela ne permet de tirer aucune conclusion en ce qui concerne les lieux de formation des architectes, mais il faut constater pour ce premier grand concours une participation majoritaire des bureaux du nord de l'Allemagne.



Strasbourg, Palais Universitaire, Aula, 1884, O. Warth. Photo Klaus Nohlen, 2009.

⁴⁹ 1834 Dinkelsbühl-1908 Colmar

⁵⁰ les édifices de la Direction Impériale des chemins de fer (y compris la gare) construits par J. E. Jacobsthal (1839 Stargard-1902 Berlin), élève de Stüler à Berlin.

⁵¹ 1844 près de Magdebourg-1920 Weimar; élève de Strack à Berlin.

⁵² 1845 en Palatinat-1918 Karlsruhe, avait fait ses études à Karlsruhe.

Le deuxième grand concours, concernant le bâtiment du *Landesausschuss* [Délégation d'Alsace-Lorraine] en 1886 donne les résultats suivants⁵³ : le cahier des charges fut demandé par 309 architectes ; un quart des demandes provenait de Berlin, environ la moitié des postulants vivait en Prusse. 8 % des candidats seulement étaient domiciliés en Alsace-Lorraine, mais il faut relever qu'une majeure partie de ceux-ci étaient des architectes fonctionnaires « vieux-allemands ».

Lors du dépôt des projets, on voit cette répartition se modifier, avec un nombre plus élevé de candidats originaires d'Allemagne du Sud et d'Alsace-Lorraine : 12 sont de Berlin, 6 de Strasbourg, 4 de Stuttgart, 3 de Francfort et Hambourg, 2 d'Aix-la-Chapelle, Brême, Breslau, Dresde, Karlsruhe, Leipzig, Munich, Wiesbaden et Zürich, enfin 3 chacun du *Reichsland*, de Saxe et de Prusse.

Le grand gagnant du concours, Skjold Neckelmann⁵⁴, est un exemple remarquable d'une double formation architecturale française et allemande. Après avoir fréquenté la *Bauschule* de sa ville natale, il fit ensuite des études à Vienne comme élève de Theophil Hansen, pour, en 1879, aller à Paris à l'École des Beaux-arts. La conception française du style classique l'influença fortement pour le reste de sa carrière. Il représente sans doute un cas atypique, mais il a fortement marqué l'image de Strasbourg.



Strasbourg, Palais de Justice, Fronton, 1898, S. Neckelmann architecte. Photo Klaus Nohlen, 2010.

Il ne faudrait pas non plus oublier que le style de l'École des Beaux-Arts est également arrivé en Alsace d'une manière indirecte, c'est à dire par le biais de l'influence parisienne sur l'École d'architecture de Berlin, comme l'a montré clairement M.Scharabi⁵⁵. Le meilleur exemple en est le schéma d'urbanisme pour l'extension de la ville de Strasbourg : les plans du berlinois A. Orth sont nettement plus marqués par l'influence hausmanienne que ceux, bien plus modestes de l'architecte de la Ville G. Conrath qui lui avait fait ses études à Paris, mais semble plus proche des principes rationnels de R. Baumeister à l'École d'architecture de Karlsruhe.

⁵³ Les experts, les architectes E. Salomon und Petiti pour le Parlement d'Alsace-Lorraine et les professeurs Leins de Stuttgart et Raschdorff de Berlin pour le gouvernement impérial, représentaient les courants architecturaux allemands et français.

⁵⁴ 1854 Hambourg-1903 Neckargemünd. Pour le concours pour le bâtiment du Landesausschuss il était associé à A. Hartel. Ils réalisèrent ensuite la Bibliothèque de l'Université et du Land, ainsi que l'église catholique St. Pierre le Jeune. On lui doit également le nouveau Pont du Corbeau et le Palais de Justice. Appelé en 1892 à l'Université technique de Stuttgart, il prit la succession de Leins comme professeur d'architecture.

⁵⁵ M. SCHARABI, *Einfluß der Pariser Ecole des Beaux-Arts auf die Berliner Architektur in der 2. Hälfte des 19. Jh.s*, Thèse de doctorat, Berlin, 1968

Architectes nés sous le Second Empire et formés à l'époque du *Reichsland*

Les études à l'École de Beaux-Arts étaient tout à fait possibles pendant la période du Reichsland et elles présentaient un attrait certain pour ceux qui étaient nés sous le Second Empire⁵⁶. Toutefois, dans le peu de cas que je connais, elles furent complétées par des études dans une université allemande. C'est ainsi par exemple le cas de Jules Berninger⁵⁷ qui fit ses études tout d'abord à Stuttgart puis ensuite à Paris. C'est le cas aussi de son beau-frère Gustave Krafft qui eut exactement la même formation et avec qui il s'associa en 1895. Leur activité s'exerça dans le domaine de l'habitation privée de style Art Nouveau belge⁵⁸, mais c'est dans la construction de magasins qu'ils eurent un très grand succès⁵⁹, surtout, après le concours franco-allemand où ils avaient obtenu le 4ème prix en tant que concurrents « locaux », pour la réalisation des « Magasins Modernes ».

Il faut enfin faire rentrer encore dans cette catégorie August Mossler⁶⁰ bien qu'il soit né après 1870. Il représente cependant une exception dans la mesure où il a fait ses études uniquement à Paris et retourne à Strasbourg une fois son diplôme acquis en 1901.

Pour terminer, il faut citer une curiosité, le cas du maître d'oeuvre Franz Scheyder⁶¹ qui n'eut aucune formation universitaire. Il bâtit néanmoins un immeuble remarquable, appelé la « maison égyptienne », rue du Gal. Rapp, avant de prendre la direction d'une tuilerie.

La génération des architectes autour de 1900, écoles et professeurs.

Le tableau change au tournant du siècle. L'École du Bâtiment de Strasbourg, qui jusqu'alors ne fonctionnait que l'hiver, est agrandie pour devenir une École des Métiers qui fonctionne toute l'année. Cette *Kaiserliche Technische Schule* bénéficie en 1896 d'un nouveau bâtiment⁶². Ses ressauts et ses toits à la Mansard paraissent de lointaines réminiscences du Palais Rohan, des reliefs illustrent l'enseignement de l'arpentage et de l'architecture. On avait fait appel à un spécialiste reconnu, Karl Staatsmann⁶³ pour l'enseignement de l'architecture. Mais ses élèves étaient obligés, s'ils voulaient obtenir leur diplôme d'architectes, d'aller s'inscrire après leur formation strasbourgeoise dans une université technique d'outre-Rhin⁶⁴.



Strasbourg, *Kaiserliche Technische Schule*, Rue Schoch, 1896, C. Ott architecte. Reliefs illustrant l'enseignement de l'arpentage et de l'architecture. Photo Klaus Nohlen, 2010.

⁵⁶ "L'Alsace d'après 1870 n'avait pas interrompu ses rapports avec la France. Jusqu'en 1914, de nombreux architectes alsaciens allaient faire leurs études à Paris, pendant que d'autres faisaient leur apprentissage à Zurich ou à Karlsruhe" écrit Hans Haug 1930 in: *Théo Berst Strasbourg*, [1930], p. 1

⁵⁷ 1856 Strasbourg-1926 Colmar

⁵⁸ Villa Schutzenberger, 16 Allée de la Robertsau par exemple

⁵⁹ le magasin Knopf, les anciens magasins Manrique, le magasin Erlenbach démolé en 1925), le magasin d'angle 1 place Broglie.

⁶⁰ 1873-1947 Strasbourg, études aux Beaux-arts, atelier L. Bernier. On lui doit entre autres l'immeuble 22 quai Saint-Nicolas.

⁶¹ 1876 Dachstein – 1949 Molsheim

⁶² Par l'architecte de la Ville J. C. Ott. Dix ans après déjà, F. Beblo agrandit le bâtiment d'une aile supplémentaire. L'École y restera sous des noms divers jusqu'à son déménagement en 1960 Bd de la Victoire (ENSAIS puis INSA).

⁶³ 1862 Tiefenbronn-? Pforzheim

⁶⁴ Ce fut par exemple le cas de d'E. Schimpf et de Th. Berst.

Pour beaucoup d'étudiants alsaciens, le critère de choix d'une université était probablement la proximité ; à quoi s'ajoutaient sans doute encore la parenté linguistique et l'esprit assez libéral qui régnait dans le Bade et le Wurtemberg. Les universités voisines de Karlsruhe et de Stuttgart avaient des effectifs importants et une grande attractivité dans le domaine de l'architecture, pour les professeurs également. C'est ainsi que l'on voit Carl Schäfer (dont nous reparlerons) quitter Berlin pour Karlsruhe – et à la même époque Theodor Fischer enseigne à Stuttgart. Nous n'avons aucun chiffre précis d'étudiants alsaciens dans ces universités, nous en nommerons quelques uns après nous être penchés sur le développement des études d'architecture à Karlsruhe, qui me semble représenter un exemple typique.

L'exemple de Karlsruhe

L'ancien *Architektonisches Institut für Bauhandwerker* de 1768 fut rénové en 1796 et prospéra sous la direction de Weinbrenner. A partir de 1808 commencèrent les premières réflexions sur la fondation d'une école d'architecture. En 1825, on fonda la *Polytechnische Schule*. Tulla et Weinbrenner contribuèrent largement à la réputation de Karlsruhe. La réorganisation de 1832 intègre à l'École polytechnique l'École d'ingénieurs de Tulla et l'École d'architecture de Weinbrenner, cette dernière étant divisée en deux branches, l'une pour architectes, l'autre *für tüchtige Werkmeister*. L'établissement, qui reçoit le titre d'Université Technique en 1885, délivre depuis 1867 le diplôme d'ingénieur et reçoit en 1899 le droit de délivrer des doctorats.

Les professeurs d'architecture : Carl Schäfer, Friedrich Ostendorf, Theodor Fischer

Carl Schäfer⁶⁵ n'est pas un inconnu à Strasbourg : réalisateur de la restauration de l'église Saint-Pierre-le-Jeune, il avait été très critiqué, en particulier pour son utilisation de la polychromie (Hansi l'immortalisa en tant que Prof. Knatschke).

Carl Schäfer fit ses études d'ingénieur dans sa ville natale et devint ensuite élève de Georg Ungewitter, le grand spécialiste du néogothique de son époque. Après des travaux de restauration à la cathédrale de Paderborn, il prit la succession de ce dernier. A partir de 1878, il enseigna l'architecture du Moyen-Âge à Berlin qu'il quitta en 1894 pour Karlsruhe à la suite de dissensions. S'inspirant du principe constructif de l'art gothique, le principe de base de son travail était la *Konstruktions-, Material- und Werkgerechtigkeit*. Il intégra les traditions architecturales locales (comme par exemple l'architecture à colombages) dans son œuvre et devint par là un précurseur du *Heimatstil*. Il était partisan de l'enseignement pratique dans les ateliers et les chantiers et s'engagea pour la formation des artisans. Ses constructions et ses travaux de restauration⁶⁶ sont d'une grande importance. Mais ce qui eut le plus d'influence sur l'avenir, ce fut son activité d'enseignant. A côté d'Edouard Schimpf, (dont l'œuvre est à l'origine de ces conférences), il eut pour étudiants les architectes H. Muthesius, H. Poelzig, P. Schmitthener, F. Schumacher et exerça une influence certaine sur O. Wagner, H. van de Velde, ou H. Hartung.

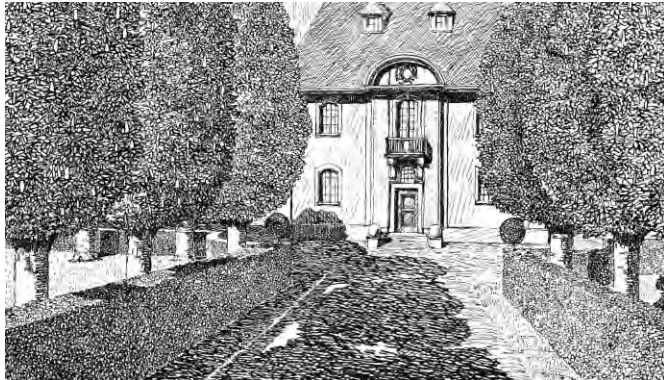
Son successeur en 1907, Friedrich Ostendorf⁶⁷ fut également un professeur important de l'École de Karlsruhe, dont les ouvrages d'architecture exercèrent une influence durable

⁶⁵ 1844 Kassel-1908 Bitterfeld

⁶⁶ Entre autre constructions à Marbourg, Karlsruhe et Fribourg, travaux de restauration au château de Heidelberg et à la cathédrale de Meissen.

⁶⁷ 1871 Lippstadt-1915 Arras

même après sa mort précoce. On peut également signaler, en rapport avec la cité du Stockfeld, qu'il avait participé à la planification commencée en 1905 pour la cité-jardin de Karlsruhe.



F. Ostendorf, *Bedeutung der Situation für den Entwurf. Haus als Abschluß einer Allee*, paru dans *Sechs Bücher vom Bauen*, t. 1, 1922, ill. 62.

Un autre enseignant a exercé une influence comparable à celle de Schäfer : à Stuttgart à la même époque (1901-1908, puis Munich) c'est Théodor Fischer⁶⁸ qui avait pris la succession de Neckelmann. Il avait fait ses études à Munich, mais avait quitté l'université sans diplôme (à cette époque on pouvait réussir une carrière d'architecte même sans parchemin). Sa carrière fut couronnée de succès : la liste de ses constructions est interminable, immeubles, écoles, églises (celle de la garnison d'Ulm), musées (à Kassel et à Wiesbaden), université (Iena), sans compter sa participation aux plans d'urbanisme de Munich. Theodor Fischer fut en 1907 un des co-fondateurs et premier président du *Deutscher Werkbund*, ainsi que membre de la Société allemande pour les cités-jardins. La fondation du *Werkbund* était un mouvement de protestation contre l'historicisme et la dégradation de l'environnement culturel, qui concernait les meubles et les appartements, les maisons et les rues, les villes et les paysages. Le *Werkbund* réclamait une recherche des formes conditionnée par la fonction, le matériau, la construction, programme que l'on désigna sous le nom de *Sachlichkeit*. C'est Fischer qui lança le slogan « *transformer les écoles en ateliers de production* » qui sera repris par le *Bauhaus*.

Dans ses projets, Th. Fischer cherche à prendre en compte les données du lieu et à intégrer les particularités de l'architecture régionale. C'est particulièrement frappant dans les « Pfullinger Hallen » (1904-07), ou dans la cité ouvrière de Gmindersdorf (1903-1915). Fischer était un adversaire déclaré des « grands projets » (le Prix de Rome en était un par excellence!) dont il disait qu'ils ne servaient qu'à jeter de la poudre aux yeux. Il réclamait des projets susceptibles de varier, avec des esquisses, pour retrouver toujours rapidement le contact avec la pratique. Le Corbusier fut enthousiasmé par son église à Ulm et lui rendit visite dans l'espoir de pouvoir travailler avec lui, mais sa requête échoua au motif de manque de place dans les bureaux...⁶⁹

⁶⁸ 1862 Schweinfurt-1938 Munich

⁶⁹ W. NERDINGER, *Theodor Fischer. Architekt und Städtebauer 1862-1938*, (Cat. expo) 1988, p. 90.



Th. Fischer, Pfullinger Hallen, 1904-07, F. Beblo s'inspire de ce style pour ses bâtiments d'écoles à Strasbourg. Photo Klaus Nohlen, 2009.

Jeunes architectes en Alsace au tournant du siècle

Bien qu'il n'ait enseigné dans aucune université, Fritz Beblo⁷⁰ eut une grande influence sur la nouvelle manière de concevoir l'architecture, en particulier à Strasbourg où il travaillait depuis 1903 et était architecte en chef de la Ville depuis 1905. Beblo s'opposa au style historicisant de son prédécesseur Ott et se prononça pour un registre de formes simples. De par son utilisation de matériaux régionaux et de couleurs traditionnelles, ses bâtiments suivaient les principes du *Heimatschutz*. Il attachait une grande importance au respect du tissu urbain environnant et à l'image de la ville ; il développait les formes à partir de leur fonction, ce qui était tout à fait dans le sens du *Werkbund*. Ces pratiques étaient une bonne école pour des collègues plus jeunes que nous allons citer ici à peu près par ordre chronologique. Ils ont tous fait leurs études à Karlsruhe, Stuttgart ou Munich.

*Gustav Oberthür*⁷¹ : études à Munich et Karlsruhe (C. Schäfer), s'installe en 1898 à Strasbourg. Oeuvres : Administration du port/Capitainerie (1899) ; Petites Boucheries (1900, première utilisation du ciment armé dans un bâtiment non industriel) ; Villa Martzloff (1903) ; église protestante de Cronenbourg (1905) ; Magasin Goldschmidt, place Kléber (1906) ; Magasin Tietz, rue du Vieux-Marché-aux-Vins (1908) ; Caisse de maladie, rue de Lausanne (1912).

Oberthür fait partie des premiers architectes issus de la jeune génération née dans le *Reichsland* et qui ont étudié l'architecture régionale sous l'influence des idées du *Heimatschutz*. En reprenant des éléments régionaux et en les regroupant d'une manière pittoresque, il reprend des traditions pour essayer d'atteindre un style régional qui lui soit propre.

⁷⁰ Breslau 1872-Munich 1947; études chez C. Schäfer à Karlsruhe. Œuvres : écoles de la Musau, du Neufeld et St.Thomas, Bains Municipaux, Lycée Pasteur, Grande Percée, cimetière Nord, maisons 15 et 17 quai des Bateliers.

⁷¹ 1872 Bischwiller-1965 Strasbourg

*Edouard Schimpf*⁷² : études à la *Kunstgewerbeschule* de Karlsruhe, puis à la *Kaiserliche Technische Schule* Strasbourg et enfin à la TH Karlsruhe (C. Schäfer). Stagiaire chez Kuder & Muller, il obtient ensuite un premier poste à Mulhouse 1899 (Palais de justice, rénovation du zoo 1904), puis travaille à Strasbourg dès 1907 où il participe à tous les concours. (Pour ses œuvres, voir les contributions de ce livre.)

*Paul Bonatz*⁷³ : études à Munich, puis Berlin (peu de temps), chez Th. Fischer, l'accompagne en 1902 à Stuttgart, prend en 1908 la succession de Fischer. Il remporte en 1905 le concours pour l'extension de l'Hôpital civil (jusqu'en 1914).



Hôpital de Strasbourg, Clinique médicale B, 1914, fenêtre surplombant l'entrée principale, P. et K. Bonatz architectes. Photo Klaus Nohlen, 2001.

*Karl Bonatz*⁷⁴ : études à la TH Karlsruhe, puis Munich et Stuttgart ; dirige le chantier de l'hôpital pour son frère, réalise l'Hôpital Stephanie au Neuhof (1913), travaille à Strasbourg comme architecte privé jusqu'à son expulsion en 1921.

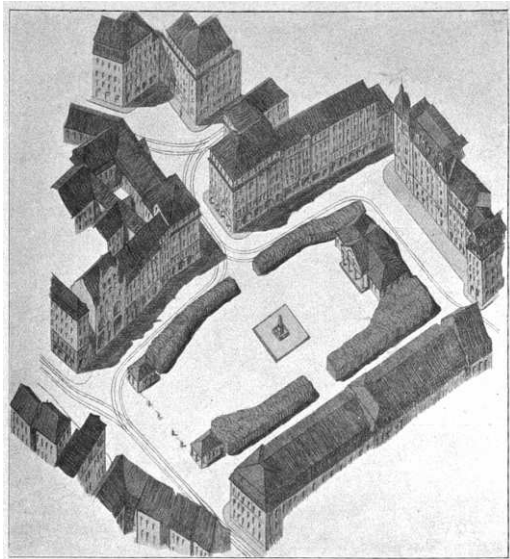
*Théo Berst*⁷⁵ : études simultanées à la *Kunstgewerbeschule* et à la *Kaiserliche Techn. Schule* de Strasbourg, puis à Karlsruhe (C. Schäfer et M. Läger). Restaure en 1905 l'immeuble 23 b quai Saint-Nicolas pour le Musée Alsacien, à la fondation duquel il participe en 1905. Membre du *Deutscher Werkbund* dès 1908, il participe à tous les concours. Il réalise avant tout maisons et immeubles à Strasbourg (immeuble Jacquemin, rue du Jeu des Enfants, 3 immeubles bd Jacques Preiss) et environs, mais aussi en Lorraine.

⁷² 1877 Wissembourg-1916 Wojnin

⁷³ 1877 Solgne/Metz-1956 Stuttgart, père dans le service prussien des douanes, mère luxembourgeoise, arrive en 1871 en Alsace, enfance à Munster, puis Ribeauvillé et Haguenau.

⁷⁴ 1882 Ribeauvillé-Berlin 1951, même parcours que Paul.

⁷⁵ 1881-1962 Strasbourg



Th. Berst (en collab. avec Olbricht), Planche du concours pour le réaménagement de la Place Kléber à Strasbourg, 1911, 3ème prix, paru dans *Bauzeitung für Württemberg, Baden, Hessen, Elsass-Lothringen*, Nr. 4, 1911, p. 30.

III. Preis Entwurf 30 „Blondel B“ Architekten Berst und Olbricht-Strasbourg

Paul Schmitthenner⁷⁶ : études à Karlsruhe chez C. Schäfer (1902-07) et à Munich. Au Service d'architecture à Colmar jusqu'en 1909. Restaure le Dolder à Riquewihr, puis chez Riemerschmid à Munich. Ne construit pratiquement rien en Alsace, réalise les cités-jardins de Staaken, Plauen, Forstfeld. Appelé à enseigner à Stuttgart en 1918 grâce à P. Bonatz. Sympathise tout d'abord avec le National-socialisme, puis s'en distancie et fait paraître *Das sanfte Gesetz in der Kunst* contre le monumentalisme fasciste ; mais il participe au concours d'urbanisme pour *Das neue Strassburg* (1941-43).

Paul Dopf⁷⁷ : études jusqu'en 1909 à Karlsruhe chez F. Ostendorf, P. Durm et H. Billig. En 1910-12 collaborateur de Billig pour le bâtiment de l'Aula à l'université de Fribourg en Brisgau. Il est à partir de 1912 adjoint de F. Beblo, et lui succède en 1923 comme Architecte en chef de la ville de Strasbourg.

En ce qui concerne les architectes comme D. Falk, G. Graff ou E. Zimmerlé nous savons seulement qu'ils ont oeuvré en Alsace au début du 20ème siècle – Zimmerlé (né en 1883) par exemple a terminé le Stockfeld, mais nous ne connaissons pas leur formation.

L'exemple des Magasins Modernes : un concours franco-allemand, qui fut aussi celui des deux Écoles d'architecture

Le concours d'architecture pour les « Magasins Modernes » fut qualifié par la suite de « symptôme de la politique franco-allemande des dernières années avant la guerre »⁷⁸. Ce concours peut aussi, en conclusion pour notre sujet, être considéré comme caractéristique de la formation des architectes en France et en Allemagne.

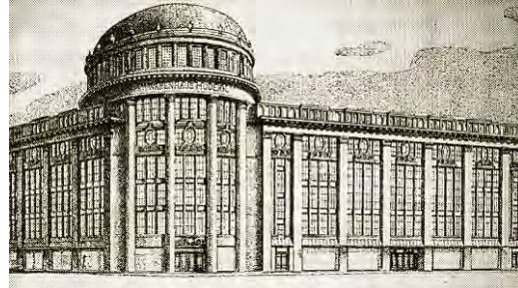
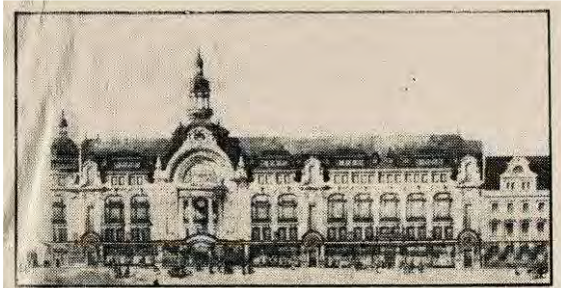
L'ouverture d'un concours limité aux architectes strasbourgeois, ainsi qu'à trois participants respectivement de France et d'Allemagne avait provoqué en mai 1912 une sensation dans la presse spécialisée. Les participants allemands invités à concourir étaient H. Billig de Karlsruhe, W. Kreis de Düsseldorf et B. Schmitz de Charlottenburg (sic !). Les concurrents

⁷⁶ 1884 Lauterbourg-1972 Munich

⁷⁷ 1885 Riquewihr-1965 Strasbourg

⁷⁸ A. HOFMANN, "Bauliches der letzten Zeit aus Elsaß-Lothringen", in: *Deutsche Bauzeitung (DBZ)*, 1919, p. 146; pour tous les détails du concours, cf. ST. FISCH, "Der Straßburger 'Große Durchbruch' 1907-1957. Kontinuität und Brüche in Architektur, Städtebau und Verwaltungspraxis zwischen deutscher und französischer Zeit", 1997

français étaient les architectes B. Chaussemiche, A. Guilbert et A. Marcel, tous de Paris. Aucun style n'était prescrit, mais les façades devaient être exécutées en « *matériau véritable* » et l'architecture devait se caractériser par « *des formes distinguées, élégantes et bien proportionnées, et devenir un des ornements de la ville.* »⁷⁹ Les membres du jury qui, sous la présidence du maire Schwander, devaient en décider, étaient le président du conseil d'administration C. Schauffler et les architectes H. Grässel de Munich (on avait d'abord prévu Th. Fischer) et L. Hoffmann de Berlin pour le côté allemand, l'homme d'affaires L. Demogé et les membres de l'Institut, V. Laloux et J.-L. Pascal de Paris, pour le côté français.



Concours pour le bâtiment des Magasins Modernes (*Kaufhaus Modern*), 1912, les deux 1ers prix ex aequo : A. Marcel, Paris. (*Dernières Nouvelles d'Alsace*, 29.4.1969) – H. Billing, Karlsruhe. (G. Kabierske, *Der Architekt Hermann Billing (1867-1946)*, 1996, p. 256).

La presse⁸⁰ jugeait que le tout avait été traité d'une manière politique, car les projets de Billing et de Marcel avaient chacun reçu un premier prix. Et de fait, L. Hoffmann rapporte dans ses souvenirs que, comme la situation était bloquée, on décerna sur sa proposition deux premiers prix égaux, « *dont l'un était laissé à l'appréciation des jurés français et l'autre à celle des jurés allemands* »⁸¹. H. Grässel avait déjà rapporté « *que les échanges d'opinions avec les deux Français avaient permis de voir clairement les conceptions opposées [des deux pays] sur l'architecture contemporaine. Pour les deux Français il était incompréhensible que nous deux architectes allemands nous propositions pour le prix les solutions simples et dépouillées, qu'ils tenaient pour misérables et peu distinguées. Ils préféraient eux les projets ressemblant à des palais, avec des halls grandioses, des escaliers de parade et tout à l'avenant. Le maire, Dr. Schwander, avait une position difficile en tant que traducteur. Nous ne pouvions pas nous mettre d'accord et c'est ainsi que fut prise la décision « salomonique » dont vous parlez ; Hoffmann et moi dûmes du reste reconnaître avec quel soin immense, jusque dans le plus petit détail, les plans des architectes français étaient réalisés : ils étaient tous tracés à l'encre de Chine et aquarellés. Les plans des architectes allemands par contre n'étaient souvent réalisés qu'au fusain et donnaient ainsi une impression éphémère et grossière. Hoffman et moi-même fûmes obligés de convenir que les architectes allemands devaient adopter un peu de cette manière soigneuse de travailler les plans destinés aux concours.* »⁸²

Si l'on considère les lauréats des prix du concours, on constate la prépondérance des architectes formés à Paris. Les deux premiers prix ex aequo de Billing et Marcel sont suivis en effet par le 2^{ème} prix des strasbourgeois Muller & Mossler, or Mossler avait fait ses études uniquement à Paris. Le 3^{ème} prix attribué à Chaussemiche couronne encore un diplômé de l'Ecole des Beaux-Arts, et les lauréats du 4^{ème}, Berninger & Krafft, ont également fait leurs études à Paris (mais pas uniquement). En dehors de ces prix, il y eut

⁷⁹ DBZ 1912, p. 371

⁸⁰ DBZ 1912, p. 427

⁸¹ L. HOFFMANN, *Lebenserinnerungen eines Architekten*, publ. par W. Schäche, 1983, p. 221; cité d'après G. KABIERSCHE, *Der Architekt Hermann Billing (1867-1946)*, 1996, p.256

⁸² DBZ 1919, p. 300

encore deux achats, l'un pour l'architecte strasbourgeois Eduard Schimpf qui avait concouru sous „V.S.1837” et l'autre pour un architecte parisien qui n'est pas nommé. Mais les travaux ne furent pas entrepris sur la base de ce concours. Le bâtiment fut réalisé en 1913-14, par Berninger & Krafft.



Strasbourg, *Kaufhaus Modern*, 1913-14, par la suite "Magmod", aujourd'hui "Galeries Lafayette", J. Berninger & G. Krafft architectes, façade sur la Rue du 22-Novembre, proche du projet de H.Billing. Photo Klaus Nohlen, 2010.

On a l'impression après le tournant du siècle, que l'architecture allemande paraîtrait plus « moderne » (Bonatz, Beblo, Schimpf), alors que la tradition des valeurs historiques est représentée par les tenants des Beaux-arts. En ce qui concerne la modernité, les représentants alsaciens du *Werkbund* et du *Heimatschutz* se considéraient comme progressistes et tenaient leurs collègues de l'École des Beaux-arts pour des réactionnaires académiques.⁸³

Après la guerre...

Les alsaciens Bonatz et Schmitthenner enseignèrent l'architecture à Stuttgart, dans une Faculté qui avait une excellente réputation comme « *centre du conservatisme pour une solide architecture artisanale reposant sur une tradition régionale* ».

A Strasbourg, les élèves de l'École des Beaux-arts comme Adolphe Wolf⁸⁴ gagnèrent en influence, cependant que « des architectes comme Th. Berst, n'ayant pas le diplôme français nécessaire, craignaient pour leur avenir. Mais il y eut parallèlement une continuité représentée par les architectes formés en Allemagne, comme P. Dopff, qui menèrent à bien les projets commencés avant la guerre, comme la Grande Percée ou le crématorium du Cimetière Nord. Et les étudiants alsaciens en architecture purent enfin obtenir leur diplôme sur place, à l'École d'Architecture de Strasbourg créée quelques années après la guerre.

⁸³⁸³ cf. J.-P. Berst, cité par W. VOIGT, *Planifier et construire dans les territoires annexés. Architectes allemands en Alsace de 1940 à 1944*, 2008, p. 123

⁸⁴ Diplômé de l'École des Beaux-arts, installé à Strasbourg après 1918, très controversé pour la construction de l'ESCA (1936) considéré par les tenants du *Heimatschutz* comme gâchant la vue sur la cathédrale et le Vieux-Strasbourg; cf. W. VOIGT, op.cit., p. 123

Choix bibliographiques

La formation des architectes

- HOFMANN, Albert. "Friedrich Ostendorf", in *Deutsche Bau-Zeitung*, 1926, p. 166-171.
- RÖSIGER, Hans Detlev. "Friedrich Ostendorf", in *Wasmuths Monatshefte für Baukunst*, 1926, p. 281-291.
- SCHIRMER, W., GÖRICKE, J. *150 Jahre Universität Karlsruhe 1825-1975. Architekten der Fridericiana*, 1975.
- VOIGT, J. H. (dir.). *Festschrift zum 150jährigen Bestehen der Universität Stuttgart*, 1979.
- SCHUCHARD, J., *Carl Schäfer 1844-1908. Leben und Werk des Architekten der Neugotik*, 1979.
- CALLOT, J.-P., Journau, Ph. *Histoire de l'École Polytechnique*, 1982.
- NERDINGER, W. *Theodor Fischer. Architekt und Städtebauer 1862-1938*, (Cat. expo) 1988.
- LESOURNE, J. *Les Polytechniciens dans le siècle 1894-1994*, 1994 (Bicentenaire de l'École Polytechnique).
- PFAMMATTER, U. *Die Erfindung des modernen Architekten. Ursprung und Entwicklung seiner wissenschaftlich-industriellen Ausbildung*, 1997 (avec une abondante bibliographie).
- NERDINGER, W. *100 Jahre deutscher Werkbund. Das 20. Jahrhundert*, Munich 2007.
- HOEPKE, K.-P. *Geschichte der Fridericiana. Stationen in der Geschichte der Universität Karlsruhe (TH)*, 2007.
- GOER, M. "Architektenausbildung im deutschen Südwesten des 19. Jahrhunderts", in *Acta Historiae artium, tomus XLIX*, 2008.
- JOHANNES, R. *Entwerfen. Architektenausbildung in Europa von Vitruv bis Mitte des 20. Jahrhunderts. Geschichte - Theorie - Praxis*. 2009.

Construction à Strasbourg et biographies d'architectes

- Architekten- und Ingenieurverein (dir.), *Straßburg und seine Bauten*, 1894.
- BEBLO, F. « Vestigia terrent », Die Bauten Straßburgs nach 1870 bis heute", in *Heimatschutz*, 1916.
- SCHMITTHENNER, P. "Die Arbeiten des Stadtbaurats Fritz Beblo in Straßburg i. E.", in *Moderne Bauformen*, 1919, fasc. 4, p. 97-120.
- BONATZ, P., BONATZ, K. "Spital-Erweiterung Strassburg", in *Moderne Bauformen*, 1919.
- HAUG, H., BERST, Théo. *Strasbourg - architecture extérieure, architecture intérieure, mobilier, art appliqué - 1904-1929*, [1930].
- « Eugène Haug, architecte, Strasbourg », in *La construction moderne illustrée*, 1932.
- BEBLO, F. "Die Baukunst in Elsaß-Lothringen", in *Das Reichsland Elsaß-Lothringen, 1871-1918*, t. III, 1934.
- STOSSKOPF, G. *Gustave Oberthür, Strasbourg, Architecture extérieure et intérieure 1900-1934*, s.d.
- BONGARTZ, N., DÜBBERS, P., FRANK, W. *Paul Bonatz 1877-1956*, 1977.

- HORNSTEIN-RABINOVITCH, S. *Tendances d'architecture Art Nouveau à Strasbourg*, thèse de 3ème cycle, Univ. Louis Pasteur Strasbourg, 1981.
- DURAND DE BOUSINGEN, D. « L'évolution architecturale des Hospices Civils de Strasbourg de 1872 à 1914 », in *Journal de Médecine de Strasbourg*, n° 6 et n° 9, 1981.
- NOHLEN, K. *Baupolitik im Reichsland Elsaß-Lothringen*, 1982.
- DURAND DE BOUSINGEN, D. « Die bauliche Entwicklung der Universitätskliniken zu Strassburg im Elsass von 1871 bis 1918 », in: *Historia Hospitalium*, n° 15, 1983/84.
- DURAND DE BOUSINGEN, D. « L'architecture strasbourgeoise de 1903 à 1918 », in *Annuaire de la Société des Amis du Vieux-Strasbourg*, 1985.
- DURAND DE BOUSINGEN, D. « Les architectes Paul et Karl Bonatz: une préface alsacienne à une carrière européenne », in *Revue d'Alsace*, 111, 1985.
- RIEGER, Th. « L'architecture strasbourgeoise en 1890, premier bilan de l'éclectisme de la fin du XIXe siècle », in *Cahiers alsaciens d'archéologie, d'art et d'histoire*, t. XXXIII, 1990.
- BEBLO-HUNDHAMMER, R. *Fritz Beblo 1872-1947. Stadtbaurat in Straßburg und München. Bauen auf Tradition*, (Cat. expo Munich), 1991.
- RIEGER, Th., DURAND DE BOUSINGEN, D., NOHLEN, K. *Strasbourg Architecture 1871-1918*, 1991.
- SCHEER, P., *Théo Berst 1881-1962: Soixante années d'activité architecturale*, Maitrise Univ. Strasbourg, 1992.
- FISCH, St. « Der Straßburger 'Große Durchbruch' 1907-1957. Kontinuität und Brüche in Architektur, Städtebau und Verwaltungspraxis zwischen deutscher und französischer Zeit », in CORNELIËN, Ch., FISCH, St., MAAS, A. *Grenzstadt Straßburg. Stadtplanung, kommunale Wohnungspolitik und Öffentlichkeit 1870-1940*, 1997.
- WILCKEN, N. *Architektur im Grenzraum. Das öffentliche Bauwesen in Elsaß-Lothringen 1871-1918*, 2000.
- VOIGT, W., FRANK, H. (dir.), *Paul Schmitthenner 1884-1972*, 2003.
- BAUMANN, F. *Antoine Ringeisen 1811-1889*, DEA Univ. Strasbourg 2005.
- VOIGT, W. *Planifier et construire dans les territoires annexés. Architectes allemands en Alsace de 1940 à 1944*, 2008.
- Nouveau Dictionnaire de Biographie Alsacienne*, 1982-2010.
- FREIGANG, Ch., « Jugendstil und Akademismus als 'öffentlicher Dienst': zur Architektur in Frankreich um 1900 », in BRACHMANN, Ch., STEIGENBERGER, Th. (dir.). *Ein Schwede in Berlin. Der Architekt und Designer Alfred Grenander und die Berliner Architektur (1890-1914)*, 2010.

Aperçu de l'architecture du mouvement *Heimatschutz* en Alsace

Olivier HAEGEL

Technicien supérieur, Service de l'Inventaire et du Patrimoine de la Région Alsace

Donner un aperçu de l'architecture alsacienne apparentée au mouvement allemand *Heimatschutz* au début du XX^e siècle, c'est avant tout essayer de restituer l'ambiance de la création en un lieu et en un temps donnés. C'est l'histoire d'une région, qui en passant de la France du Second Empire au nouvel Empire des Hohenzollern changea de sphère politique et culturelle. La profonde transformation qu'elle connut, notamment avec la mutation de Strasbourg en une capitale régionale et le développement de l'ensemble du territoire, fut sans précédent. C'est aussi l'histoire d'une mosaïque de consciences et de générations différentes, entre Alsaciens de souche et Vieux-Allemands. Quel fut l'état de la culture en Alsace au moment de l'émergence du mouvement, quels aspects prît-il et quel héritage laissa-t-il ?

Vie culturelle et artistique en Alsace entre 1871 et 1918

L'Annexion de l'Alsace par l'Empire allemand en 1871 changea pour près d'un demi-siècle le destin de cette région frontalière. Durant une période de vingt ans (1871-1890), la vie culturelle et artistique fut pour le nouveau *Reichsland Elsass-Lothringen*, surtout celle de la mise en place des structures scientifiques et d'une reprise progressive, à des degrés divers, des autres domaines d'action. Le quart de siècle suivant (1891-1918), qui s'achèvera avec la Première Guerre mondiale, connut un extraordinaire foisonnement, nourri à la fois par une politique plus libérale grâce à la Constitution d'Alsace-Lorraine (1911), par des courants culturels européens, et par un questionnement identitaire.

Pour la nouvelle Université de Strasbourg (1872), la *Kaiser-Wilhelms-Universität*, l'Alsace devint progressivement un objet d'études. Grâce à des enseignants de renom, l'histoire, le patrimoine, et la production artistique régionale, furent bien souvent analysés pour la première fois.

La création de musées à Strasbourg, et celle du service des *Denkmalpflege* vont permettre à la fois la sauvegarde, l'étude et la connaissance du patrimoine monumental et artistique.

La vie artistique, longtemps inerte, reprit progressivement à partir de la dernière décennie du XIX^e siècle. La création de *Technische Winterschule für Wiesenbautechniker* (1875), qui deviendra la *Kaiserliche Technische Hochschule* (1895) permit pour la première fois la formation d'ingénieurs et d'architectes dans les domaines du Génie rural, des Bâtiments, de la Mécanique, de l'Architecture. L'ouverture d'une École municipale des arts décoratifs à Strasbourg (1890) permit la formation d'artistes et d'artisans. La constitution de groupes artistiques, comme le célèbre *Groupe de Saint-Léonard* (1891), le *Verband Strassburger Künstler* (1897), et le *Groupe de Saint-Nicolas* (1901), révèle à la fois la diversité, les sensibilités et le nombre d'artistes. Tandis que la *Maison d'Art alsacienne* (1905) devint rapidement la vitrine et un lieu de débats quasi incontournable.

L'architecture alsacienne fut marquée par différentes influences, depuis l'École des Beaux-Arts de Paris, à l'Art nouveau et aux Sécessions, les *Wiener Werkstätte* (1903) et le *Deutscher Werkbund* (1907) qui furent particulièrement présents, d'autant que certains artistes et architectes alsaciens furent membres de ce dernier mouvement.

Le monde de l'édition connut un développement conséquent avec des officines spécialisées dans la publication d'ouvrages d'histoire de l'art, de revues, de photographies etc. Les revues des associations culturelles et artistiques illustrent le dynamisme de la vie littéraire. De même, la littérature dialectale connut un essor sans précédent avec de nombreux écrits, et la fondation du *Théâtre alsacien* (1898). La littérature française resta l'apanage de la classe cultivée, notamment avec la *Revue alsacienne illustrée*. La littérature germanique fut représentée par René Schickele (1883-1940), Ernst Stadler (1883-1914) et Otto Flake (1880-1963) et par leur revue de tendance expressionniste, *Der Stürmer* (1902).

Un dernier aspect majeur, mais souvent omis, fut celui de l'essor des entreprises et des ateliers travaillant dans le domaine de la construction, de la décoration, du mobilier et de la production d'objets décoratifs. Les architectes et les artistes du II^e Reich eurent ainsi des praticiens locaux pour réaliser leurs projets.

Les aspects du mouvement *Heimatschutz* en Alsace

La patrie (*Heimat*) son histoire, sa géographie, ses habitants, devint à partir du début du XIX^e siècle un centre d'intérêt et un sujet d'études (*Heimatkunde*).

Le mouvement *Heimatschutz* (protection / sauvegarde du terroir) illustre la volonté qui parcourt l'Europe et l'Allemagne en particulier, de préserver les paysages, l'habitat traditionnel, ainsi que les coutumes, face à l'industrialisation galopante. Le terme même de *Heimatschutz* fut forgé par le musicien Ernst Rudorff (1840-1916) à la fin du XIX^e siècle. Le mouvement naquit à Dresde en 1904 à l'initiative entre autres de Rudorff, et de l'architecte Paul Schultze-Naumburg (1869-1949), sous l'appellation de *Deutsche Bund für Heimatschutz*. Il comprit rapidement des sections dans certains *Länder*, ainsi que dans des pays étrangers. Sa diffusion se faisant par le biais de la revue *Mitteilungen des Bundes Heimatschutz* ou de celles des *Ländern*, ainsi que par certains écrits théoriques dont ceux de Schultze-Naumburg. Dans le domaine de l'architecture, le mouvement voulut revivifier l'architecture contemporaine en explorant les formes anciennes, les manières traditionnelles de construction, une parfaite intégration paysagère et encourager l'artisanat.

La diffusion du mouvement *Heimatschutz* se fit en Alsace avec la venue d'architectes vieux-allemands formés à Darmstadt, Karlsruhe, Stuttgart et Berlin. Leurs enseignants, tout comme ceux de jeunes architectes alsaciens, furent Carl Schäfer (1844-1908), Friedrich Ostendorf (1871-1915) ou Theodor Fischer (1862-1938). Le changement significatif fut la formation des architectes en Alsace à cette époque. Elle se fit dans un premier temps à la *Kaiserliche Technische Hochschule* à Strasbourg, avant d'être prolongée dans les grandes capitales allemandes. L'un des enseignants de cette école fut Karl Staatsmann (1862-1930), le pionnier de la recherche sur l'habitat traditionnel dans la région⁸⁵. Le nombre conséquent de concours d'architecture permit aux jeunes professionnels de démarrer dans le métier et de se faire remarquer des institutions et de la critique. L'Alsace ne posséda pas son propre comité régional, mais fut rattachée à celui de Rhénanie, le *Rheinischer Verein für Denkmalpflege und Heimatschutz*. Ses sympathisants furent recrutés, tant dans le milieu professionnel (*Denkmalpflege*, services d'architecture municipaux), qu'auprès de la bourgeoisie libérale. Par ailleurs, la venue de personnes à des postes clés permit le développement de l'architecture moderne dans un climat politique et culturel renouvelé. Ainsi l'arrivée (1903) de Fritz Beblo (1872-1947) au bureau d'architecture de Strasbourg, les nominations de Rodolphe Schwander (1868-1950) comme maire de cette même ville (1906)

⁸⁵ KLEIN, Ulrich. « Karl Staatsmann und die Hausforschung im Elsass ». In *Hausbau im 15. Jahrhundert im Elsass und am Oberrhein sowie in weiteren Regionen / La construction de maisons au XV^e siècle en Alsace, dans la région du Rhin supérieur et dans d'autres régions*. Marburg : Jonas Verlag, 2008, p. 97-126 (Jahrbuch für Hausforschung ; 58).

et de Karl von Wedel (1842-1919) comme *Statthalter* (1907-1914), furent particulièrement signifiants. De même, la constitution d'équipes entourant les architectes municipaux et ayant une sensibilité commune, que ce soit à Strasbourg (Quaas, Fettig, Henrich, Schmidt, Mades, Schimpf et Dopf) ou à Colmar (Spittler, Walter), permit la réalisation des grands projets architecturaux et urbains (Strasbourg : Grande percée, cité-jardin du Stockfeld, plan d'urbanisme, hôpital civil) qui prirent corps vers 1910. Les enjeux et la nouveauté que représentèrent ces projets conférèrent à Beblo, Théo Berst (1881-1962), Édouard Schimpf (1877-1916), les frères Paul (1877-1956) et Karl Bonatz (1882-1951) etc. l'appellation de *Génération de 1910*⁸⁶.

En Alsace, comme ailleurs en Europe, se posa la question de l'identification de l'habitat traditionnel. Ce sera la maison en pan de bois, ce fameux colombage, devenu depuis une véritable icône régionale. Le remontage dans le parc de l'Orangerie lors de l'*Industrie und Gewerbe Ausstellung* (Exposition industrielle et artisanale) de Strasbourg en 1895, d'une maison de 1607⁸⁷, fut un événement majeur de ce processus. D'autant, qu'elle contrastait avec les autres bâtiments en pan de bois au style pittoresque et ornemental construits à cette occasion. Peu après, l'installation d'une copie de la *Maison Kammerzell* à l'Exposition universelle de Paris en 1900, consacrera l'opulence de la maison urbaine alsacienne de la Renaissance. D'autres manifestations permirent par la suite aux amateurs de découvrir cette architecture régionale, dont la restauration des bâtiments du futur Musée alsacien de Strasbourg par Théo Berst. Un autre élément majeur fut celui de l'identification de la tuile de couverture, la tuile plate dite en queue de castor, dont la fabrication et l'utilisation avaient progressivement reculées face à la production massive de tuiles mécaniques au courant de la seconde moitié du XIX^e siècle.



Merckwiller-Pechelbronn, maison, par T. Berst, 1908. Les multiples références transforment le logement des directeurs de la *Pechelbronner Öbergwerke* en une véritable maison de villégiature bourgeoise, aux accents champêtres. Photo C. Menninger © Région Alsace – Inventaire général, 1991.

⁸⁶ DURAND DE BOUSINGEN, Denis : « L'architecture à Strasbourg de 1903 à 1918, styles, écoles et hommes ». In *Annuaire de la Société des amis du vieux Strasbourg*, 15, 1985, p. 59-80.

⁸⁷ ENGELHARD, Lucien, STRAUB, Freddy. *Une Exposition pas comme les autres. Eine Ausstellung wie keine andere*. Strasbourg : Éditions Ronald Hirlé, s. d., p. 13, 38-39.

Une question cruciale fut celle de l'identification des époques de référence pour l'Alsace. Elles ne sont guère différentes des autres régions d'Allemagne et d'une partie de l'Europe. D'autant que la réflexion au niveau local fut alimentée par le nombre croissant d'études traitant de l'histoire de l'architecture, de la typologie, de la production artistique d'une époque donnée au sein d'une aire délimitée. Trois grandes périodes ou « âges d'or » furent ainsi circonscrites :

- le Moyen Âge et la Renaissance (XV^e au XVII^e siècles). De ces époques identifiées comme patrimoniallement riches, furent retenues les hautes maisons bourgeoises et les édifices publics, ainsi que différents éléments dont les pignons à redents, les logettes, les baies en triplet, les hautes toitures, et le pan de bois ornemental) ;
- l'époque baroque (XVIII^e siècle). Ce siècle connut une grande activité constructive, son architecture fut alors considérée comme la quintessence du bon goût. L'architecture palatiale servit de modèle aux grands programmes municipaux (Colmar, orphelinat). Tandis que la maison urbaine fut une source d'inspiration quasi inépuisable. Les architectes puisèrent dans les toits en pavillon et à grandes croupes, les chambranles de fenêtres à crossettes, les vastes cages d'escalier, ou les loggia en pan de bois ;
- et la période néo-classique (fin du XVIII^e siècle et première moitié du XIX^e siècle). Cette dernière période, bien qu'elle serve de modèle à bons nombres d'architectes sympathisants du mouvement *Heimatschutz*, relève plutôt de l'usage d'un style ancien commun à l'Europe centrale et du Nord, bien qu'il n'ait pas de caractéristiques régionales clairement définies. L'architecture palatiale notamment inspira de nombreuses réalisations, tant publiques que privées.

Le recours à ces trois grandes périodes permit la large diffusion de certains prototypes publiés dans la revue, ainsi que leur déclinaison régionale.



Ingwiller, maison von Roeder, par T. Berst, 1910. Exemple illustrant les emprunts à l'architecture de la fin du XVIII^e siècle et du début du XIX^e siècle. Ici implantée en milieu rural, ce genre d'exemple se trouve usuellement implantée dans les faubourgs résidentiels alors en cours de développement. Photo J. Raimbault © Région Alsace – Inventaire général, 2008.

Le nombre des réalisations fut relativement faible, en comparaison avec la densité de la production des trois décennies précédentes. Nous trouvons de rares bâtiments (maisons, immeubles et bâtiments communaux) dans les centres anciens des villes, car ils sont plutôt localisés dans les faubourgs en cours de développement (quartiers nouvellement lotis). Certains des programmes municipaux et régionaux structurent ces nouveaux espaces urbains et participent à la mutation des villes et de leur image. En milieu rural, les considérations furent plus simples, avec des constructions dans les centres anciens, ou en périphérie immédiate, mais aussi d'édifices isolés à des fins de villégiatures privées et collectives. Quelques églises peuvent être citées, dont celles d'Eduard Fürstenau (1862-1938), qui s'appuya sur les travaux du théologien protestant Johannes Ficker (1861-1944)⁸⁸, en inscrivant son travail dans la tradition architecturale locale.



Bellefosse, église luthérienne, par H. Salomon, 1913. Pour cette réalisation, l'auteur s'inspira des églises luthériennes anciennes du Ban-de-la-Roche, seigneurie à laquelle appartient le village. Photo C. Menninger © Région Alsace – Inventaire général, 2002.

Quel héritage

L'héritage de l'architecture *Heimatschutz* est pluriel. Pour les créateurs, il s'agissait avant tout de participer au débat de l'architecture moderne, de débiter leurs carrières professionnelles, d'alimenter la vie artistique, culturelle, artisanale et industrielle. Les prototypes et certaines réalisations (maisons, gares, écoles) élaborés avant la Première Guerre mondiale servirent durant les deux décennies suivantes de modèles aux architectes locaux. Le succès fut grand, même si les œuvres n'eurent plus ce rôle de manifeste et tendent à se confondre en une vision stéréotypée de l'Alsace, de son architecture et d'une manière de vivre, avec notamment depuis son retour à la France en 1918, une volonté évidente de la part des différents acteurs de promouvoir une certaine tradition, de se servir dans le répertoire vernaculaire puisant ses racines dans le monde rural. Dans l'esprit des autorités et de la population, la production artistique se trouve ainsi dégagée des oripeaux de l'ancien maître des lieux. Le phénomène fut accentué par le goût européen pour une forme de classicisme, que nous retrouverons aussi bien en architecture que dans la peinture et les arts décoratifs. Les réalisations furent très peu critiquées sur le plan esthétique, sauf lorsqu'elles prirent la place d'édifices anciens. La Première Guerre mondiale sonna officiellement le glas du mouvement pour l'Alsace. Même si certains affiliés locaux participèrent encore au débat sur les destructions dans la zone de front⁸⁹.

⁸⁸ FICKER, Johannes. *Evangelischer Kirchenbau*. Leipzig : Dieterich'sche Verlagbuchhandlung-Weicher, 1905.

⁸⁹ BEBLO, Fritz: «Vestigia terrent ! Die Bauten Straßburgs nach 1870 bis heute ». In *Heimatschutz*, 11, 1916, p. 98-104.



Strasbourg, bâtiments économiques (détail) de l'hôpital civil, par K. et P. Bonatz, 1909. Pour ce projet, les frères Bonatz revisitèrent avec subtilité l'architecture publique du début du XIX^e siècle. Ainsi, la *Laube*, une sorte de péristyle interne, empruntée aux mairies rurales, devient un passage couvert pour les piétons empruntant celle nouvelle porte d'accès au site hospitalier. Photo O. Haegel © Région Alsace – Inventaire général, 2010.



Strasbourg, 46, rue Schweighäuser, maison, par Lütcke et Backes, 1906. Les auteurs firent des emprunts à la maison de maître et à l'architecture palatiale alsaciennes du XVIII^e siècle, en employant des poncifs tels que le toit brisé en pavillon couvert de tuiles plates, l'avant-corps axial, les chambranles de fenêtres à crossettes etc. Photo O. Haegel © Région Alsace – Inventaire général, 2010.

La redécouverte de l'architecture de l'époque impériale allemande (1871-1918) fut lente et progressive. Les travaux historiques publiés par l'Institut d'Alsace-Lorraine à Francfort-sur-le-Main dans les années 1930 furent longtemps les seules synthèses disponibles. Des premiers travaux portant sur les œuvres de style Art nouveau (1968)⁹⁰ (1981)⁹¹, à ceux traitant de l'architecture officielle (1982)⁹², il faudra attendre les écrits spécifiques sur la cité-jardin du Stockfeld, sur le Quartier des XV afin de préciser l'importance de quelques réalisations du mouvement (1985)⁹³. Les derniers en date sont les travaux de Niels Wilcken (2000) portant sur les bâtiments officiels d'Alsace-Lorraine entre 1871 et 1918⁹⁴. Certaines de ces recherches aboutirent à des mesures de protection au titre des monuments historiques, mais l'architecture *Heimatschutz* reste encore très méconnue du grand public dans la région. Seul un petit guide⁹⁵ publié en 1998 met en lumière l'urbanisme de Strasbourg et de Kehl entre 1900 et 2000, et tente une approche d'ensemble. Tandis que l'étude de Michael Goer (2005) sur le style régional en Allemagne du Sud-Ouest⁹⁶ donna pour la première fois un cadre de réflexion applicable à l'Alsace voisine.

⁹⁰ « Autour de 1900 ». In *Bulletin de la Faculté de Lettres de Strasbourg*, 1968, p. 741-786.

⁹¹ HORNSTEIN-RABINOVITCH, Shelley. *Tendances d'architecture art nouveau à Strasbourg*. Thèse de III^e cycle, Strasbourg : Université des Sciences humaines de Strasbourg, Institut d'histoire de l'art, 1981.

⁹² NOHLEN, Klaus. *Baupolitik im Reichsland Elsass-Lothringen 1871-1918 : Die repräsentativen Staatsbauten um den ehemaligen Kaiserplatz in Strassburg*. Berlin : Gebr. Mann, 1982.

⁹³ *Le quartier des XV et l'orangerie*. Strasbourg : Editions Oberlin, 1985, p. 42-45 (*Aspects des faubourgs ; 12*).

⁹⁴ WILCKEN, Niels : « Strasbourg et l'architecture publique dans le Reichsland (1871-1918) ». In *Strasbourg 1900 : naissance d'une capitale*. Paris - Strasbourg : Editions d'art Somogy / Musées de Strasbourg, 2000, p. 178-185 ; WILCKEN, Niels: *Architektur im Grenzraum : Das öffentliche Bauwesen in Elsass-Lothringen, 1871-1918*. Saarbrücken : Institut für Landeskunde im Saarland, 2000.

⁹⁵ *Strasbourg-Kehl 1900 -2000 (Guide Gallimard)*. S. l. : Editions Nouveaux-Loisirs., 1998.

⁹⁶ GOER, Michael : « Heimatstil in Südwestdeutschlands ». In *Revue d'Alsace*, 131, 2005, p. 189-207.

En participant dans les limites imparties au mouvement *Heimatschutz*, l'Alsace montra son intégration à l'Empire allemand d'autant qu'elle fit face au même problème esthétique et culturel que le reste du territoire national. Si la production qui est issue de cette participation ne semble pas être très différente de celle de certains *Länder* limitrophes, la plus grande originalité de l'Alsace fut sans doute d'avoir su profiter de la convergence pendant une dizaine d'années, d'énergies, de volontés communes, mais aussi hétérogènes voire contradictoires, afin de construire une certaine vision régionale. Peut-être les différents acteurs n'eurent alors en commun que ce vers d'une chanson extrêmement populaire : '*Es Elsass isch unser Ländel [...]*'. Néanmoins, les réalisations qui en sont issues, ainsi que les questionnements qui en découlent, permettent d'affiner notre compréhension d'une région qui durant cinquante ans s'était rapprochée du centre de gravité de la *Mitteleuropa*.



Strasbourg, 15-16, quai des Bateliers, immeuble, par F. Beblo, 1911. Edifié à l'emplacement de trois anciennes maisons, Beblo intégra parfaitement l'immeuble au tissu urbain voisin, en reproduisant un décrochement. Il s'inspira à la fois de l'état ancien, des hautes maisons médiévales strasbourgeoises (pignons à redents), et de la Renaissance (oriel). Photo O. Haegel © Région Alsace – Inventaire général, 2008.

La fabrication de la ville moderne : Strasbourg (1850-2000)

François IGERSHEIM

Professeur émérite d'histoire de l'Alsace à l'Université de Strasbourg

C'est l'annexion par l'Allemagne qui va faire de Strasbourg une ville moderne. La forteresse de l'extrême-est français ayant compté au nombre des 36 grandes villes de France et son maire avait le privilège d'assister aux réceptions des corps constitués de la nouvelle année par les chefs de l'Etat, rois et empereur. Pourtant en 1870 aucune des grandes questions qui se posaient à la ville n'avait été tranchée. Forteresse, elle continuait d'étouffer dans sa cuirasse de pierre datant de la fin du XVIe et du XVIIe siècles et les servitudes militaires pesaient sur son développement suburbain, alors même qu'on savait ces murailles obsolètes. Ville commerciale, elle n'avait pas de port digne de ce nom et le chemin de fer y entraînait pour buter sur une gare terminale. Certes, le gaz y avait fait son apparition et éclairait une partie de ses rues. Mais l'on n'avait pas donné de réponse aux questions de l'assainissement de son habitat, qui continuait à chercher son eau dans des puits très pollués et à se débarrasser de ses déchets par de trop rares égouts, donnant sur la rivière et par la vidange.

En octobre 1871, l'état-major allemand décide de faire de Strasbourg une grande ville fortifiée, reposant sur une double ceinture fortifiée : une chaîne de forts avancés à l'ouest de Strasbourg et une ceinture continue abritant les habitants. La résistance d'une ville fortifiée repose, en cas de siège prolongé sur le soutien d'une population amie. Cette décision supposait de doubler la population de la ville en assurant l'immigration d'une population allemande. On démolira donc la vieille forteresse de Specklin et Vauban, déclassera les terrains militaires, qui seront lotis pour la construction d'une ville nouvelle. Près de 400 hectares de terrains seront revendus à la ville de Strasbourg à cette fin. L'emprise de la ville est structurée par les pôles que constituent la nouvelle gare tangentielle, et les casernements qui s'élèvent le long de la nouvelle fortification au nord, de la place Blanche, à l'Ill, à proximité de l'Orangerie.

La Neue Stadt

L'expansion de Strasbourg s'inscrit, malgré le krach de 1873 et la dépression économique qui va durer jusqu'en 1890 environ, dans l'extraordinaire essor urbain de l'Empire allemand, qui voit sa population urbaine passer d'un tiers en 1870 à deux tiers en 1900, et les villes allemandes imposer un nouveau standard d'urbanisme et d'équipement urbain. C'est ainsi qu'un concours met aux prises plusieurs architectes pour le nouveau « plan d'urbanisme ». Contre celui de l'architecte berlinois Orth, qui articulait la nouvelle ville et l'ancienne par une percée, c'est le plan de l'architecte strasbourgeois Conrath qui est adopté : il juxtapose la ville nouvelle à l'ancienne, à laquelle on touche à peine, à l'exception des quartiers bombardés et reconstruits sans délais, en particulier par le plan en arrête de poisson articulé autour de la rue Kuss et débouchant sur l'église Saint-Pierre le Vieux. Le plan Conrath prévoit deux avenues pratiquement à angle droit, allant de la place Blanche à la hauteur de la place de Haguenau ; de là part une avenue de plusieurs kilomètres allant jusqu'au Rhin. Elle double une voie triomphale, élaborée par Eggert, allant du Palais impérial au Palais de l'Université. Trois axes rattachent ce plan à la cathédrale : celui de l'avenue de la paix, celui de la rue Schweighaeuser, celui du Faubourg de Pierres. Articulés sur ces axes, de grandes

parcelles, le plus orthogonales possible, facilitent la tâche des lotisseurs et des sociétés de construction. La loi de 1879 fixe les cadres de la voirie, avec 4 catégories de rues : la Ringstrasse, à deux voies avec allée cavalière centrale, la grande avenue (type avenue de Vosges), l'avenue moyenne (type rue Oberlin) – toutes rues qui sont plantées en arbres. La ville doit être une ville-parc. Ailleurs, les rues sont plus petites et ne sont plus plantées (rue Rapp). La hauteur des immeubles est fixée par un gabarit, et la règle générale sera celle du 1 rdc plus 3 étages plus mansardes. Le gabarit sera réformé à partir de 1900 par la règle du 1 plus 4, et définitivement fixé en 1910. Pour rentabiliser le plus vite possible cet effort de construction, les immeubles seront « de standing », avec le gaz et l'eau courante et des toilettes à tous les étages : on s'en tiendra dans les premières années au système de la vidange appliqué dans la vieille ville. Les réseaux (eau, gaz, égouts) sont pris en charge par la ville, mais leur raccordement à l'immeuble est à la charge du propriétaire.

Eau courante à tous les étages

Entre temps, un autre interminable débat avait été tranché : celui de la prise d'eau courante. Les propriétaires de la ville ne voulaient rien changer à la prise dans les puits, pollués depuis des siècles de proximité avec les fosses de vidanges. Les bourgeois riches achetaient l'eau à boire, mais l'eau de cuisine, de lessive, celle des bains étaient l'eau de la rivière, l'Ill, qui constituait aussi le grand collecteur de la ville. Le débat qui divisait les Strasbourgeois opposait les partisans d'un aqueduc d'eau vosgienne qui aurait alimenté des fontaines publiques ou une prise d'eau dans l'Ill en amont des Ponts-Couverts. L'ingénieur général Daubrée avait pourtant découvert dans les années 1840, un cours d'eau souterrain aux réserves inépuisables, qu'il avait baptisé « nappe phréatique », mais la bourgeoisie strasbourgeoise en avait conclu qu'il renforçait la cause des puits. L'institution à Strasbourg, de plusieurs autorités médicales sanitaires allemandes et l'écho des grands débats de santé publique qui se reproduisait dans nombre de villes allemandes vont avoir leurs retombées. Dès 1877, la mairie de Strasbourg décide que la prise d'eau se fera dans la nappe phréatique, à la hauteur de la ferme d'Altenheim, pompée jusqu'à un château d'eau sur l'Esplanade (à l'emplacement actuel de l'église du Sacré cœur) qui fournira une pression suffisante pour desservir les immeubles de la ville. Les directives de la ville sont généreuses : il est prévu 150 litres d'eau par habitant. Ultérieurement, on construira de nouvelles et très importantes citernes dans les collines de Hausbergen. Ainsi était assurée l'eau courante à tous les étages. Mais si les abonnés sont pourvus de compteurs, les besoins d'eau pour le nettoyage de la ville ne sont pas facturés et la régie des eaux sera déficitaire, jusqu'à ce qu'on ait remédié à cette lacune.



Strasbourg : le forage dans la nappe et la conduite d'eau. Paru dans T. Krieger, Topographie der Stadt Strassburg, 1885, Ht. 212-213

Tout à l'égout

Restait à évacuer l'eau. Là encore, un débat divise l'opinion. Faut-il construire deux réseaux d'égouts, l'un pour les eaux pluviales et l'autre pour les eaux de vidange ? Trouver une solution devenait de plus en plus urgente, car les adductions d'eau dans la ville nouvelle rendait de plus en plus fluide et moins en moins rentables les produits de vidange et de plus en plus réticentes les entreprises de vidange. La ville prit le parti du tout à l'égout : un grand collecteur réunit à la hauteur de l'actuelle place de Bordeaux de nouveaux collecteurs rassemblant les descentes des immeubles. Prévu pour se déverser d'abord dans l'Ill, un peu avant la Wantzenau, car il y avait encore des experts qui croyaient en la vertu épuratrice de l'eau courante, on se résolut à la faire aboutir à une usine d'épuration, à la hauteur de l'actuel stade du Tivoli, qui sera vite très insuffisante et sera remplacée par des installations situées à proximité du Fuchs Am Buckel. Dès 1901, 800 logements ont des WC à chasse. Ils seront 3400 dès 1905.

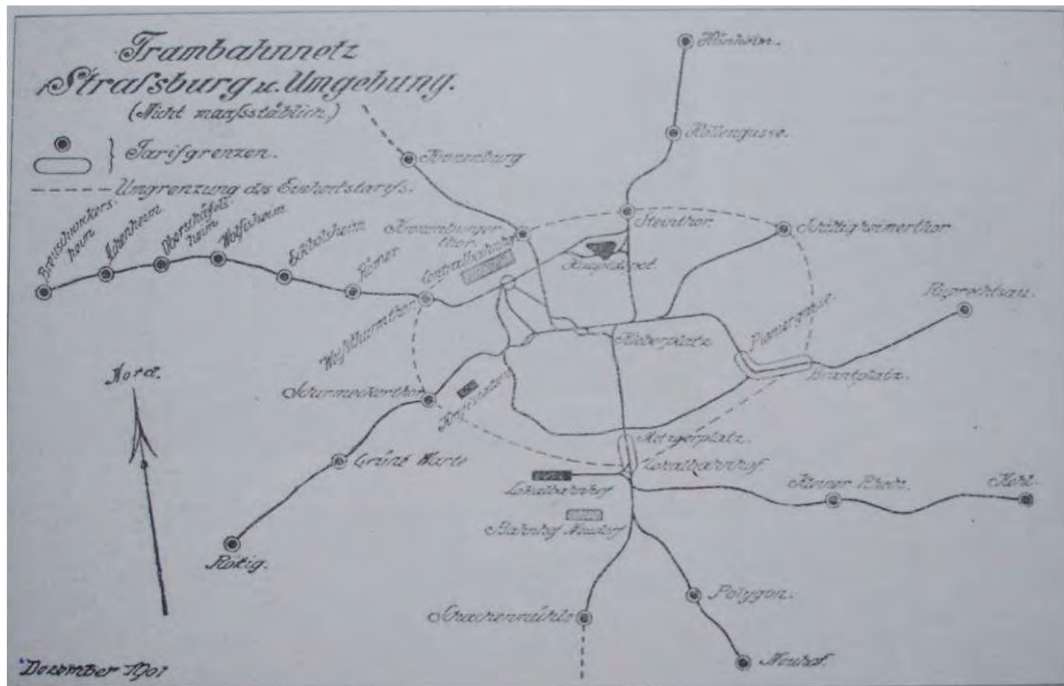


Strasbourg, le réseau des égouts en 1912. (Archives de la Ville et de la Communauté urbaine de Strasbourg).

Electricité : éclairages et tramways

Le gaz s'était beaucoup développé, et il avait fallu installer une nouvelle usine, route du Rhin. De 1870 à 1890, la production était passée de 1 Millions de M3 à 6 millions, dont 5 à usage privé, le reste étant affecté à l'éclairage et au chauffage publics. Même si à l'époque, avec le bec Auer, le gaz était devenu tout aussi sûr que la lampe électrique, l'apparition de la lampe électrique à incandescence présentée à l'Exposition universelle de 1879 à Paris, et du moteur électrique vont représenter une des principaux équipements de la ville moderne, la ville « électrique ». Le petit moteur électrique permet l'industrialisation en petites entreprises des villes ; mais surtout il équipe les motrices des tramways et assure (avec la bicyclette) la cohérence de la ville, dont tous les quartiers sont désormais réunis par des moyens de transports rapides. Les premiers tramways hippomobiles avaient été introduits en 1877 à Strasbourg : le wagon sur rail permettait de transporter bien plus de monde avec des charges bien plus lourdes que l'omnibus utilisé jusqu'alors. Mais avec le moteur électrique, le tramway dessert toute la ville et s'étend aux villages suburbains. L'exposition industrielle de 1895 voit équipée la ligne Gare-Orangerie, à la fois en tramway électrique et en éclairage électrique. Désormais, le partage se fait : le gaz pour le chauffage et la cuisine, l'électricité

pour l'éclairage, dorénavant assuré dans toutes les chambres. La ville devient un ensemble intégré : un réseau de 60 km s'étend sur Strasbourg, à partir de la place Kléber et transporte 20 millions d'usagers en 1906. Mais l'ouverture de la ligne ceinture, en 1904, marque une étape clé dans ce processus. Un réseau très complet va s'étendre sur toute la ville et sa périphérie, et ce jusqu'en 1947, où le bas prix du carburant et l'usure du matériel provoquent son abandon progressif. La production d'électricité, confiée à une filiale de l'AEG de Walter Rathenau, devient une société d'économie mixte en 1908 : 78 communes du Bas-Rhin sont desservies par l'Electricité de Strasbourg.



Le réseau des tramways en 1902. C. Lamboley, *Strasbourg Tramways*. Strasbourg 1989

L'égalité entre vieille ville et ville neuve

La *Neue Stadt* prend alors les aspects d'un immense lotissement, avec ses vides intercalaires que remplissent peu à peu les immeubles de grand standing. Il n'en reste pas moins que Strasbourg est une des villes les plus insalubres d'Europe, avec un taux de mortalité infantile effrayant. Et les cartes publiées par le service de statistique de la ville étaient là pour en témoigner : c'était dans la vieille ville (et dans les faubourgs) que l'on rencontrait le taux de tuberculose le plus important. La modernité de la *Neue Stadt* n'y peut pas grand chose : elle comprend 2800 logements et 17000 habitants en 1895 contre 17000 logements et 85000 habitants dans la vieille ville, largement taudifiée, où les deux tiers des rues ont moins de 3 mètres de large. Il y a plus de monde dans les faubourgs, avec 7500 logements et 17000 habitants. Il faut donc s'attaquer à l'assainissement de la vieille ville.

L'obstacle le plus important réside dans la résistance qu'opposent les propriétaires : assurer un niveau d'équipement dans leurs immeubles aurait exigé un investissement qui aurait chassé leurs locataires. C'est donc à une opération globale qu'il faut procéder : créer une *city* dans la vieille ville, avec une concentration d'équipements commerciaux, et de logements modernes, de manière à faire monter les prix et à justifier équipements et loyers correspondants. Voilà ce qui se produisait déjà dans le rue du Vieux-Marché aux Vins ou même Place Kléber, mais tout le monde s'accordait pour trouver assez hideux le produit d'une architecture non contrôlée. C'est Schwander et son adjoint Walter Léoni qui vont se

charger de l'opération de la Grande percée. Ils se mettent d'accord quelques agents immobiliers et notaires et achètent personnellement et en secret 130 immeubles sur un tracé situé entre la rue du Jeu des Enfants et la Grand'Rue, en S, touchant à la Place Kléber à son sommet puis repartant vers le Pont Saint Nicolas. Ces propriétés sont revendues à une Société financière allemande, le tout étant loti et loué en bail emphytéotique à des sociétés de construction, appartenant souvent à des architectes, dont le travail est soumis au contrôle de l'office du Bâtiments et des architectes de la ville, désormais dirigés par l'exigeant Fritz Beblo. Trois points sont particulièrement contrôlés : l'entrée de la rue au Pont Kuss (qui va nécessiter le sacrifice de deux travées de l'église Saint-Pierre le vieux, et la construction d'une tour clocher évoquant celle disparue de Saint-Etienne), le débouché sur la place Kléber, où Beblo impose le grès et l'arcade qu'il estime représentatifs de l'architecture strasbourgeoise, et la vue de l'Aubette sur l'immeuble qui se situe au virage de la rue, qui sera occupé par un grand magasin.

A partir de là, le centre de la ville peut se réanimer et le niveau d'équipement de ses logements, neufs et anciens s'améliorer notablement.



Plan cadastral de la grande percée. Brochure de présentation de l'opération au Conseil Municipal de Strasbourg

La structuration des banlieues – Stockfeld et quartier du Conseil des Quinze

Mais l'expulsion des habitants des 130 immeubles implique de les reloger. Là, Schwander et ses architectes vont imposer une nouvelle forme urbaine adaptée aux banlieues : la *garden-city*. C'est Schimpf qui remporte le concours d'une cité, composée de maisons *Heimatstil* de modèle différents, individuelles et dotées d'un jardin individuel, le plus souvent accolées avec un ensemble de jardins potagers et arbres fruitiers au milieu de la cité jardin : le paysage végétal constituant un élément essentiel de la « cité-jardin ».

Schwander, bourgmestre professionnel et donc à l'abri des changements politiques, mais qui a tenu à se présenter et se faire élire comme conseiller général « démocrate », ne tient pas à se laisser enfermer dans des dogmes. Il a combattu sur sa gauche, les critiques qui lui reprochaient la formule de la société mixte qu'il impose au Tramways et à l'Electricité de Strasbourg, il combat sur sa droite, les critiques qui s'en prennent à son interventionnisme municipal. Il tient à la doctrine « démocrate » d'une société de classes multiples s'investissant dans le débat démocratique contradictoire, mais arbitrant ses débats dans une instance parlementaire. Pour lui, la ville doit offrir tous les types d'équipements aux différentes classes sociales. Pratiquement en même temps que le Stockfeld, il lance le projet d'un quartier de villas « bourgeoises », le Conseil des Quinze, dont on a conservé le vieux

réseau vicinal champêtre. Mais la nouvelle forme urbaine – celle d'un viaire qui tourne le dos à l'orthogonal, adoptant le schéma de rues en courbe, débouchant sur des ronds-points – va se répandre dans toute la périphérie strasbourgeoise.

Le zonage de Strasbourg

C'est que Schwander est rallié à la doctrine du zonage – le maire Adickes de Francfort a été le premier à mettre en pratique – qui répartit la ville en zones affectées à des fonctions particulières : le centre consacré au commerce et à la banque, les quartiers administratifs, les zones d'habitat différenciées par leurs COS, les zones industrielles, les parcs et espaces verts et parmi eux les cimetières. Le 9 avril 1910, l'arrêté de zonage de Strasbourg est pris. Il prévoit différentes zones : G1, la vieille ville, avec sa concentration dense, la zone GII où s'applique la *Bauordnung* 1879 et ses modifications ultérieures, la zone G III, composée de terrains industriels (gare, port, banlieue sud non encore habitée). Les faubourgs (Cronenbourg, Koenigshoffen, Robertsau) font l'objet d'une réglementation particulière : leurs artères principales sont placées en zone « urbaine » avec un gabarit à 1 plus 3, puis 1 plus 4 mais leurs voirie secondaire admet les immeubles moins élevés et des maisons individuelles.



Plan et répartition des classes de zones de construction- Arrêté du 10 avril 1910 (Archives de la Ville et de la Communauté urbaine de Strasbourg)

Les ports

Peu à peu, Strasbourg a pu redevenir une ville portuaire importante : après la construction du bassin Austerlitz, accessible par écluses (1890), l'accord avec le Bade et Mannheim permet l'ouverture du bassin du commerce et du bassin de l'industrie (1898-1901), à l'est de la ville, à proximité de l'usine à gaz. Bientôt s'y installent aussi les importantes minoteries des Grands moulins de Strasbourg. Mais c'est après la première guerre mondiale, avec la reprise de la flotte rhénane allemande et le creusement d'un port aux pétroles que Strasbourg prendra rang parmi les premiers ports français.

L'après-guerre et le déclassement de la ville

Sur la lancée

L'urbanisme strasbourgeois de la première après-guerre est celui des continuateurs : Paul Dopff poursuit l'œuvre de son maître Fritz Beblo en menant à bien la Grande percée jusqu'au Pont Saint-Nicolas avec les immeubles HBM de la future rue de la Division Leclerc, la construction de la place de la Bourse et du quartier suisse, les HBM de l'avenue Leblois et de la Cité Spach, les ensembles HBM de Neudorf qui tous ambitionnent de mettre à la disposition de la population moins fortunée le niveau d'équipement et le confort des immeubles de la *Neue Stadt*.

Le déclassement de la ville forteresse et les énormes réserves foncières de la ville

La loi du 31 juillet 1922 qui déclasse la ville forteresse, dont les ouvrages sont obsolètes donne à la ville de Strasbourg un immense ceinture de près de 430 hectares. Dès l'entre-deux-guerres, la ville construit sur les terrains libérés de servitudes : la cité Ungemach (en échange d'amnistie pour les profits illicites accumulés), le terrain de la Foire-Exposition du Wacken. C'est sur des terrains déclassés que s'élèvent les HBM de la banlieue sud. Les grandes extensions auront cependant lieu au cours de la seconde après-guerre, quand on s'attaquera à la démolition de la ceinture fortifiée elle-même. C'est à ce moment là que l'architecte Vivien élabore pour la ville « le plan Vivien » qui prévoit une extension de la ville à l'Ouest, suivant les axes d'un plan en éventail que structure des autoroutes de ceinture, dont la première est construite sur les talus de la ceinture fortifiée. Ce plan est celui de l'industrialisation massive de la ville sur le Port du Rhin, et sur ses franges suburbaines, de l'âge de la ville automobile, qui s'accompagne de l'abandon de l'exceptionnel réseau de tramways, de l'extension de l'Université sur l'esplanade de la citadelle, également consacrée à l'habitation et du développement des « cités » au sud et à l'ouest, dont des cités protégées de l'automobile qui s'arrêtent sur leurs pourtours : le plus spectaculaire sera celui de HautePierre. A ce moment-là, on se décidera aussi à adopter un plan de sauvegarde de ce qui reste du vieux Strasbourg : ces projets donneront leur identité au Strasbourg de l'an 2000, parcouru à nouveau de tramways neufs, qui chassent les automobiles sur les périphéries de l'ellipse insulaire.



Carte et zones d'aménagement de la ceinture fortifiée déclassée cédée à la ville de Strasbourg par la loi de 1922.

Le logement social à Strasbourg dans la première moitié du XXe siècle

Hervé DOUCET

Maître de conférences en Histoire de l'Art contemporain, Université de Strasbourg

Pour évaluer la production – d'une étonnante richesse et variété – de logement social à Strasbourg dans les premières années du XXe siècle, il est nécessaire d'évoquer les débats qui ont agité hommes politiques, médecins hygiénistes et architectes tant en France qu'en Allemagne. Strasbourg, plus importante ville d'une région tampon, porte dans ce domaine également les stigmates d'une histoire mouvementée à une époque qui vit naître et se développer dans tous les pays européens cet intérêt nouveau pour le logement des classes les moins favorisées de la population. L'étude exhaustive du logement social strasbourgeois dans les premières décennies du XXe siècle n'est pas l'ambition de cette contribution. Quelques exemples marquants analysés à la lumière des contextes français et allemand, permettent l'émergence des thèmes particulièrement éloquents pour les réalisations strasbourgeoises et en soulignent toute la valeur.

Entre France et Allemagne

Dès avant la guerre de 1870 qui eut pour conséquence l'annexion de l'Alsace et d'une partie de la Lorraine par l'Allemagne, diverses expériences tendant à fournir un logement adapté aux populations ouvrières furent menées sur tout le territoire français. Deux expériences méritent d'être soulignées pour montrer que logement collectif et logement individuel firent l'objet de recherches parallèles. Voulu et financé par le prince-président et construite entre 1849 et 1853 à Paris, la Cité Napoléon, élevée selon les plans de l'architecte Marie-Gabriel Veugny, fut une tentative qui se solda par un échec. Bien que les immeubles s'agencent autour d'une agréable cour-jardin centrale et que tout y fut mis en œuvre pour satisfaire les critères de l'hygiène d'alors, la population à laquelle s'adressaient les logements qualifia ce type de bâtiment de « caserne » et refusa de s'y installer. Appelés *Mietkasernen* en Allemagne, ces logements collectifs à visée sociale furent, là-bas comme en France, critiqués par leurs occupants potentiels. En revanche, la Cité ouvrière de Mulhouse connut un vif succès auprès de la population ouvrière. Elle fut également saluée par les architectes et les théoriciens du logement social. Construite entre 1853 et 1867, la cité proposait des logements individuels sous la forme de petites maisons disposant chacune d'un jardin privatif. Montrée en exemple lors de l'Exposition universelle qui se tint à Paris en 1867, la Cité de Mulhouse était encore dans tous les esprits lors de l'Exposition universelle suivante en 1878. Plébiscitée par les populations, la maison individuelle était en outre privilégiée par les réformateurs sociaux français, qui, dans la lignée de Frédéric Le Play, défendaient la cellule familiale et les valeurs morales qu'elle véhiculait. Au cours de la même période, c'est l'hygiénisme qui faisait préférer en Allemagne l'habitat individuel⁹⁷. Pour autant, en France comme en Allemagne, l'immeuble collectif n'est pas totalement abandonné. Devant l'importance des besoins, l'immeuble collectif est même reconsidéré à la fin du XIXe siècle.

⁹⁷ Bullock, Nicholas, Read, James. *The movement for housing reform in Germany and France, 1840-1914*. Cambridge, University Press, 1985.

Parallèlement à ces expériences, les législations particulières se mettent peu à peu en place. En France, la loi Siegfried⁹⁸ affirme dès 1894 l'urgence de la construction d'habitations à bon marché et se résout à reconnaître les avantages du logement collectif en affirmant que si « *la maisonnette affectée à l'usage exclusif de la famille [reste] « le type idéal » de logement populaire (...) dans notre état social (...) la maison collective est une nécessité inéluctable* ». Ce premier texte sera successivement modifié en 1906 (Loi Strauss) et en 1908 (Loi Ribot). Ces différents textes encouragent les initiatives privées ainsi que les interventions de l'Etat. En 1912, est votée la loi Bonnevey qui crée les offices publics d'habitation à bon marché. Ceux-ci peuvent être constitués grâce à des initiatives municipales. La loi autorise en outre les communes à construire elles-mêmes des logements.

Ces textes n'ont pas d'influence sur la production strasbourgeoise puisqu'à cette époque la ville et la région sont allemandes. Or, d'un point de vue législatif, l'Allemagne est à la traîne. Comme l'affirme Pierre Ayçoberry, « *la résistance bourgeoise aux volontés réformatrices du pouvoir central et des maires l'emporte [dans le domaine] du logement social. Sur le plan de la législation, elle ne cesse de bloquer les interventions de la puissance publique, prêchant et pratiquant le laisser-faire* »⁹⁹. Durant cette période, en effet, le seul texte officiel ayant trait au logement social est un décret datant de 1899 (soit 5 ans après la première loi française). Ce décret impérial du 19 mai 1899 encourage d'une part, et à l'instar de ce qui se passe en France, les initiatives privées et, d'autre part – et contrairement à la France, cette fois – les initiatives locales. Ce décret incite les municipalités à aider les sociétés de construction par tous les moyens¹⁰⁰. Il faudra attendre 1919 pour que la première loi allemande soit votée. A cette date, cependant, l'Alsace était redevenue française. Ce changement de pouvoir ne marqua pas une rupture dans le domaine qui nous intéresse. Dans le cadre de la loi Bonnevey de 1912, Strasbourg put finalement poursuivre et renforcer ce qui avait pu être entrepris grâce au décret impérial de 1899.

La maisonnette

Préférée pour différentes raisons en France et en Allemagne, la maisonnette est également privilégiée à Strasbourg. La cité-jardin du Stockfeld (1910) est l'une des toute premières cités-jardins réalisées sur le continent à l'image du modèle anglais défini par Ebenezer Howard¹⁰¹. Les villes allemandes s'avèrent à la pointe de la modernité dans l'adoption de ce type de cités-jardins ; quelques années auparavant, en 1907, avait été réalisée la cité de Hellerau à Dresde. En France, il faut attendre 1912 pour que la première cité-jardin voie le jour en Ile-de-France, à Draveil, sur les plans de l'architecte Jean Walter. Si la maison entourée de jardin est à ce point privilégiée, c'est en partie à cause du succès de l'expérience mulhousienne. En 1878, Emile Trélat, directeur de l'Ecole spéciale d'architecture de Paris, s'appuyait sur l'exemple de la cité ouvrière de Mulhouse pour définir ce à quoi devait ressembler l'habitation ouvrière adéquate : « *chaque famille doit pouvoir vivre indépendante et, pour cela, jouir séparément d'une habitation attachante et de la libre*

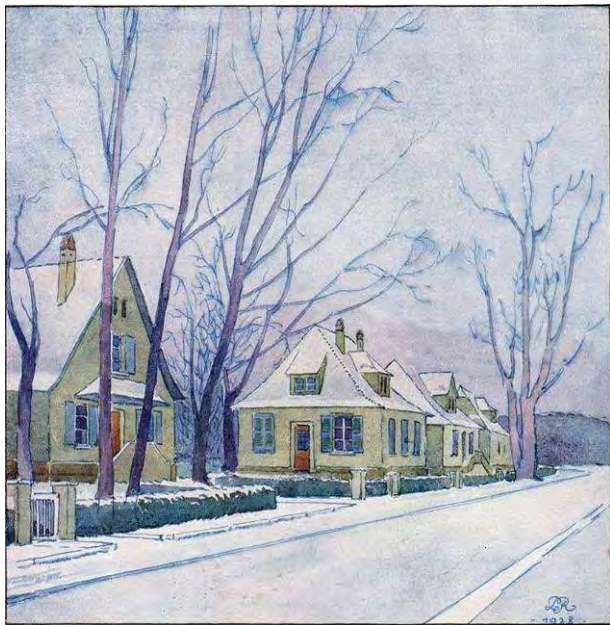
⁹⁸ Du nom de Jules Siegfried, industriel originaire de Mulhouse qui s'installa au Havre après l'annexion de 1871. C'est en tant que député du Havre que Jules Siegfried défendit cette loi de 1894. Que la première loi française relative au logement social soit le fait d'un homme politique de Mulhouse ne relève sans doute pas du hasard.

⁹⁹ Pierre Ayçoberry. « Les luttes pour le pouvoir dans les grandes villes de l'Allemagne impériale », *Le Mouvement social*, n°136, juillet-septembre 1986, pp. 81-102.

¹⁰⁰ Sur ces questions de législations et de politiques européennes en faveur du logement ouvrier, on se reportera à l'excellente synthèse : Graëffly, Romain. *Le logement social. Etude comparée de l'intervention publique en France et en Europe occidentale*. Paris, Librairie générale de droit et de jurisprudence, 2006.

¹⁰¹ Ebenzer, Howard. *Tomorrow-. A peaceful path to real reform*. 1898.

culture d'un jardin »¹⁰². Pour Trélat, la maison individuelle est le remède aux maux dont souffre la classe ouvrière (l'insalubrité des logements et l'alcoolisme sont les fléaux que l'on souhaite combattre). La maison est également une solution aux dangers que cette tranche de la population fait encourir, par ricochet, à l'ensemble de la société en étant à l'origine de troubles à l'ordre public. De ce point de vue, les conceptions encouragées pour le logement ouvrier sont proches de celles des *garden-cities* anglaises. Celles-ci sont en effet fondées sur l'idée que la ville est le milieu de prolifération de tous les maux, de tous les vices. La métropole est critiquée et l'on encourage l'attachement au « village », cadre adéquat au développement d'une vie heureuse. Ainsi, en offrant au Stockfeld des maisonnettes aux populations chassées du centre de Strasbourg par la réalisation de la « Grande percée », la municipalité entendait donc donner aux populations défavorisées un cadre de vie agréable et – peut-être surtout – garantir l'ordre public en éloignant du centre ville des populations potentiellement gênantes.



La Cité Ungemach, aquarelle de Paul de Rutté parue dans *L'Illustration*, n° spécial « La maison », mars 1929.

Le retour de l'Alsace à la France après la Première Guerre mondiale ne provoque pas l'abandon de la maisonnette comme type d'habitat pour les populations défavorisées. En 1923, les établissements industriels Ungemach ouvrent un concours auprès des architectes français dans le but de construire une cité-jardin. Le premier prix du concours est remporté par Paul de Rutté, Joseph Bassompierre et Paul Sirvin, trois architectes qui s'étaient fait une spécialité de la construction de logements sociaux dans la région parisienne. Vraisemblablement construite selon les plans dressés par Paul de Rutté seul, la Cité-jardin Ungemach requerra également le concours actif de Jean Sorg, un architecte strasbourgeois.

¹⁰² Emile Trélat (1821-1907) fut en outre député de la Seine de 1891 à 1898. Républicain progressiste, il s'opposa farouchement au socialisme utopique de la fin de XIXe siècle. Emile Trélat. « Cités ouvrières », *Rapport du congrès international d'hygiène tenu à Paris du 1^{er} au 10 août 1878*. Paris, imprimerie nationale, 1880, Tome 1, pp.537-552.



La Cité Ungemach, aquarelle de Paul de Rutté parue dans *L'Illustration*. n° spécial « La maison », mars 1929.

Construites par la Ville de Strasbourg cette fois, les 58 maisons construites en rangées fermées qui forment la Cité de la Kibitzenau sont de deux types différents : 38 maisons de 3 pièces sont associées à 20 maisons de deux pièces. Chaque maison bénéficie d'un jardin. Dans son rapport d'activité publié en 1935, l'administration de Strasbourg mentionne cet ensemble : « *la création de nouveaux logements dans des maisonnettes devenant la propriété de leurs occupants, répond parfaitement à l'idée et au but de la loi Loucheur (...). Par l'aménagement de cités (de maisonnettes), l'Office a en même temps continué une activité dont la Ville avait donné l'exemple avec ses propres constructions à la Kibitznau et qui est surtout destiné à faire appel à la capacité d'épargne de la petite classe laborieuse* »¹⁰³.

Preuve de la permanence de l'attrait de la maison individuelle, Henri Sellier, Directeur de l'office public d'habitations à bon marché de la Seine, condamnait encore en 1929 l'habitation collective pour les mêmes raisons qu'au XIXe siècle¹⁰⁴. Cette opinion était sans doute partagée par les édiles strasbourgeois ; entre 1930 et 1932, Paul Dopff construisit le groupe de maisons du quai des Alpes.



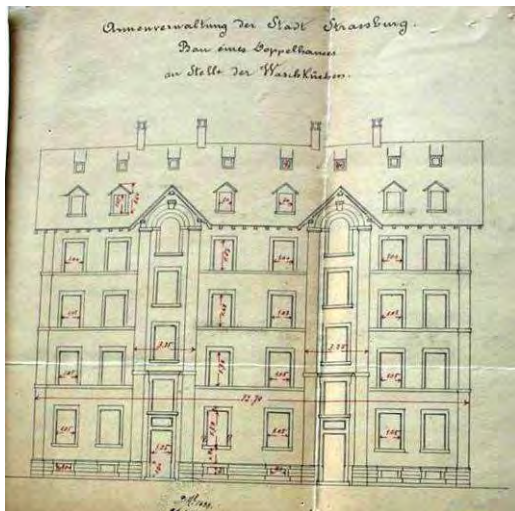
Vue de l'ensemble du quai des Alpes, Photo H. Doucet

¹⁰³ Office municipal de statistique de Strasbourg. « Habitations », *Compte-rendu de l'administration de Strasbourg de 1919 à 1935*, p. 515.

¹⁰⁴ Henri Sellier. « L'Effort français pour l'habitation populaire », *L'Illustration*. n° spécial « La maison », 30 mars 1929.

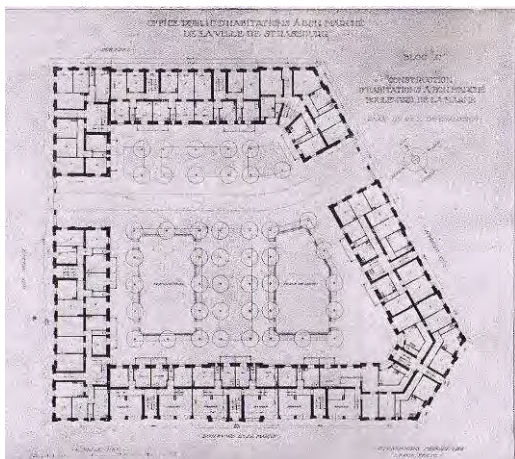
L'Immeuble collectif

Pour autant Henri Sellier, lui-même, concédait que dans les centres villes il était trop onéreux de construire des habitations individuelles. Afin de ne pas exclure les populations défavorisées du centre des villes, il admettait la construction d'immeubles collectifs qui favorisaient ainsi ce que l'on appelle aujourd'hui la « mixité sociale ». Parmi les exemples les plus anciens de logements collectifs construits à Strasbourg, figure le groupe de la cour de Mutzig. Construit pour le compte de l'*Armenverwaltung der Stadt Strassburg* – c'est-à-dire le bureau des affaires sociales de la ville – cet ensemble était destiné à loger des ouvriers. Dans ces immeubles construits en 1888 et 1892, les occupants ne bénéficiaient certes pas de l'intimité que pouvaient offrir des logements individuels. Toutefois, l'architecte Salomon conçut deux blanchisseries en 1892. Cet équipement montre non seulement un souci de confort mais aussi la volonté d'intégrer l'hygiène moderne au sein de logements collectifs.



Élévation et plan d'un immeuble double de la cour de Mutzig, E. Salomon architecte, juillet 1892, document issu de la Police du bâtiment, Archives de la Ville et de la Communauté urbaine de Strasbourg, 923 W 789.

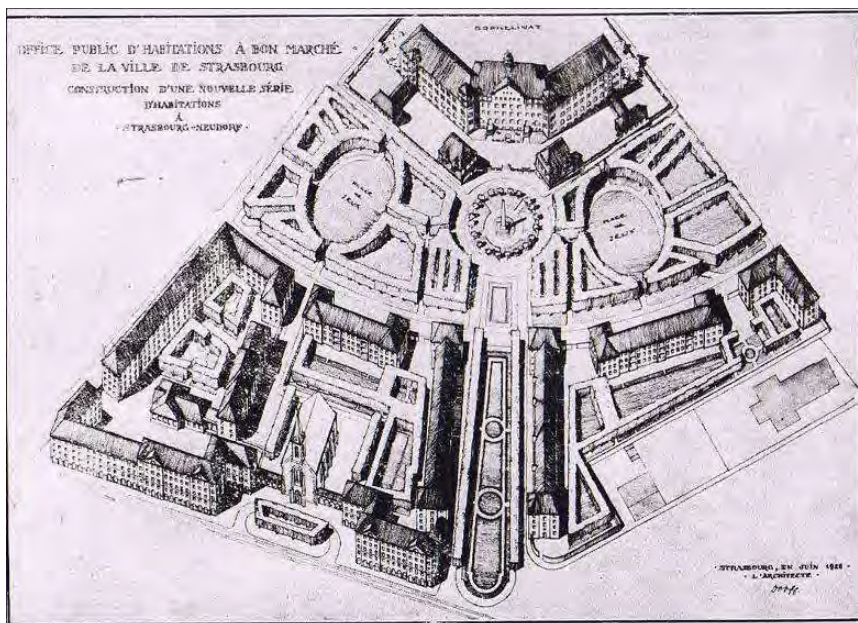
Des équipements beaucoup plus développés se retrouvent dans un autre ensemble d'habitation collectif particulièrement marquant : celui de la cité Spach¹⁰⁵. Dans les années 1920, l'architecte Paul Dopff chercha surtout à offrir aux habitants des appartements des ensembles qu'il construisit le bien-être caractéristique des maisons individuelles. L'ensemble du boulevard de la Marne, construit en 1925, est composé de plusieurs immeubles autour d'un parc ouvert au cœur de l'îlot. A défaut de jardin individuel, les habitants pouvaient ainsi laisser jouer leurs enfants en plein air tout en gardant un œil sur eux depuis leur logement.



Plan du groupe d'habitation de l'avenue de la Forêt-Noire, Paul Dopff architecte, document paru dans *l'Architecture*, avril 1930.

¹⁰⁵ On se reportera à l'étude de la Cité Spach que propose ici-même Marie Pottecher.

Parmi l'ensemble des habitations à bon marché du Neudorf, construit entre 1927 et 1928, la cité Jules Siegfried, composée d'immeubles collectifs, se distingue. Paul Dopff a ici pris soin d'y conserver d'importantes zones d'espaces verts pour garantir le confort et l'hygiène des habitations. Les deux places ovales situées devant l'orphelinat ont été prévues pour être des aires de jeux, espaces dans lesquels les enfants pouvaient profiter de l'air pur et du soleil. Les dispositions adoptées ici laissent penser que l'architecte essaya d'offrir à ces logements collectifs tous les avantages propres à la maison individuelle. Dans le journal *l'Architecture*, on put lire que la verdure « *n'est point exclue des cours qui s'étendent entre les divers corps de bâtiments. (...) l'architecte s'est bien gardé de mettre ses immeubles trop près les uns des autres (...). Chaque fenêtre de chaque corps de bâtiment donne sur le feuillage et reçoit sans aucune parcimonie les rayons solaires... et comme ces fenêtres sont nombreuses et larges, il ne doit guère exister dans les logements d'endroits qui ne soit à son heure balayé par le soleil, propagateur de gaieté et de santé* »¹⁰⁶.



Plan du groupe d'habitation du Neudorf, Paul Dopff architecte, document paru dans *l'Architecture*, avril 1930.

L'immeuble collectif s'avère particulièrement bien adapté au logement des célibataires. Ce type d'immeubles a pour particularité de se rapprocher du programme de l'hôtel de voyageurs car il propose des chambres identiques de taille très réduite. En outre, il s'agit moins ici de chercher à offrir aux habitants de l'immeuble l'intimité que permet la maison individuelle que de favoriser les liens sociaux entre les occupants. C'est la raison pour laquelle ces immeubles sont dotés d'un certain nombre d'équipements collectifs, parfois innovants. Outre le foyer du célibataire que construit Ernest Zimmerlé entre 1909 et 1912, on peut citer le foyer de la jeune fille construit en 1935 par Jean Sorg, rue de Berne. Au rez-de-chaussée de l'immeuble, Sorg prévoit une salle de restaurant et une bibliothèque tandis qu'au 5^{ème} étage, les jeunes filles bénéficiaient d'une salle de gymnastique.

¹⁰⁶ Anonyme. « Les habitations à bon marché de la ville de Strasbourg par M. Paul Dopff, architecte », *L'architecture*, vol. XLIII, n°4, pp.105-115.



Vue du Foyer de la Jeune Fille, Jean Sorg architecte, photographie parue dans *L'Architecture d'Aujourd'hui*, 1935.

Une distribution innovante : la cuisine-salle à manger

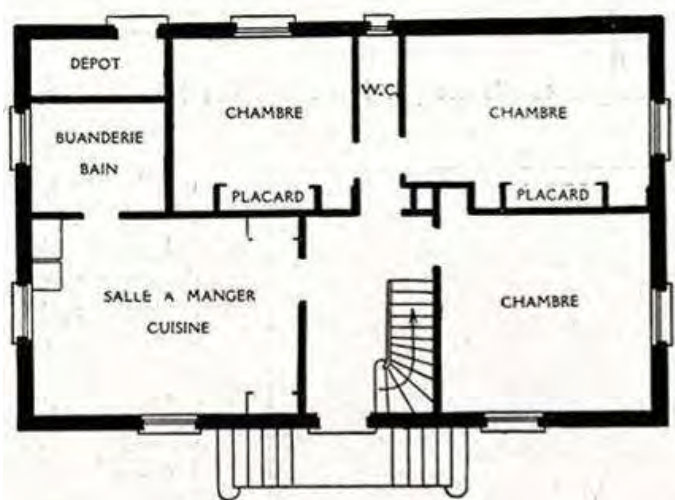
Si, par la quantité de logements sociaux qui y furent construits, Strasbourg illustre de manière idéale les débats qui agitèrent les milieux politiques et architecturaux de la fin du XIXe et du début du XXe siècles, certaines des dispositions adoptées à l'intérieur même de ces logements montrent que les préoccupations locales n'étaient pas uniquement quantitatives mais que la recherche de qualité était également très importante. On l'a vu, la maisonnette est préférée à tout autre type d'habitat pour l'ouvrier car elle lui offre une intimité nouvelle et favorise la vie de famille. Au travers de cette cellule familiale, on souhaite en fait que la classe ouvrière adopte les modes de vie bourgeois. Il s'agit ici de permettre à l'ouvrier qui adopte le mode de vie de la classe dirigeante de lui donner la possibilité de se hisser dans l'échelle sociale. Pour cela, la typologie de l'habitat ne suffit pas. Habiter une maison isolée assure l'intimité mais ne tisse pas forcément des liens au sein même de la famille. La distribution de l'habitation de l'ouvrier revêt donc à la fin du XIXe siècle une dimension politique. L'architecte souhaite participer au changement de la société en offrant de nouvelles conditions de vie aux ouvriers, en mettant à leur disposition des espaces qui vont faire naître – ou au moins favoriser – de nouvelles relations au sein de la famille. Ce qui est paradoxal, c'est que pour promouvoir cette unité sociale bourgeoise de la famille, les architectes vont encourager la généralisation d'un espace d'origine populaire au sein de l'habitation de l'ouvrier : la salle commune. Comme l'a bien montré Rossella Froissart-Pezzone, la salle commune qui regroupe la cuisine et la salle à manger est un espace considéré dans le dernier tiers du XIXe siècle comme le « symbole de la recomposition familiale ». Pour défendre leur point de vue, les zéloteurs de la salle commune « *en avaient venté les racines régionales et rurales et avaient fait remonter son existence à cette époque de concorde nationale qu'était le Moyen Age* »¹⁰⁷.

¹⁰⁷ Rossella Froissart-Pezzone. *L'art dans tout. Les arts décoratifs en France et l'utopie d'un art nouveau*. Paris, CNRS éditions, 2005.



Détail de l'intérieur d'un pavillon de la Cité Ungemach, planche 28 parue dans *L'Architecte*, mai 1927.

Théorique dans les débats qui agiterent les milieux parisiens, la cuisine-salle à manger apparaît dans plusieurs exemples construits à Strasbourg. On retrouve en effet cet espace particulier dans certains types de maisons construits dans la cité du Stockfeld (1910), dans celles construites pour la cité Ungemach (1925) ou encore dans les maisons construites quai des Alpes (1930). Dans les années 1920, en effet, la cuisine-salle à manger continue de jouir d'une bonne image. Désormais, cette pièce qui favorisait de nouvelles relations au sein de la famille est également promue car elle rentabilise l'espace de l'habitation et les mouvements de la maîtresse de maison et donc le travail domestique. En 1929, c'est ce qu'exprime Henri Sellier en souhaitant que « *les pièces où l'on fait la cuisine [soient] réduites le plus possible, non pour économiser les frais, mais pour économiser le travail* »¹⁰⁸. Ce qu'il convient de qualifier de « taylorisation » de l'espace domestique atteindra son apogée avec la création de la célèbre cuisine dite de Francfort pensée par Margarete Schütte-Lihotzky en 1926 pour un ensemble de logements sociaux construits sur les plans de Ernst May.



Plan d'un pavillon de la Cité Ungemach, document publié dans *L'Illustration*, n° spécial « La maison », 30 mars 1929.

¹⁰⁸ Henri Sellier, op. cit.

Si les exemples strasbourgeois ne sont pas aussi innovants que la célèbre réalisation de Francfort, il ne fait aucun doute que les dispositions intérieures adoptées dans les maisons de la cité Ungemach répondent non seulement à un souci d'hygiène mais également à la volonté de faciliter le travail de la mère de famille. Un article de 1927 précisait que dans les logements de la cité Ungemach « *cuisine et salle à manger ne feraient qu'une seule pièce, la buanderie, qui devait également servir de salle de bain, communiquerait avec la cuisine pour faciliter la surveillance de ces deux pièces, toutes les chambres à coucher seraient pourvues d'eau courante ; partout s'ouvriraient de nombreux placards, car le bon ordre intérieur de la maison sont choses auxquelles les fondateurs tenaient particulièrement* »¹⁰⁹.

La production de logements sociaux est très importante à Strasbourg. Initiée alors que la ville était allemande, l'audacieuse politique municipale en faveur de l'amélioration des conditions de vie des moins favorisés semble se poursuivre sans heurt après que la ville fut redevenue française. Jacques Peirottes, maire de Strasbourg de 1918 à 1929, poursuit les réalisations élaborées avant la guerre¹¹⁰. C'est peut-être avant tout dans cette intense et continue activité de la construction, soutenue par un pouvoir municipal dynamique, qu'il faut véritablement chercher la particularité du logement social à Strasbourg. L'administration municipale avait raison d'afficher avec fierté ses résultats en ce domaine lorsqu'en 1935 fut publié son compte-rendu d'activité : « Si nous laissons de côté les projets encore en préparation, à l'exécution desquels la ville ne manquera pas de contribuer, le nombre de logements construits depuis l'armistice avec l'appui de l'Administration municipale s'élève au total de 5953, donc près de 6000. C'est plus que la moitié du nombre total des logements qui ont été créés à Strasbourg pendant la même période, de 1919 au 1^{er} janvier 1935 »¹¹¹.

¹⁰⁹ Jean Porcher, « Les *Jardins Ungemach* à Strasbourg », *L'Architecte*. Mai 1927, pp. 33-37.

¹¹⁰ Jean-Claude Richez, Léon Strauss, François Igersheim, Stephan Jonas. *Jacques Peirottes (1869-1935) et le socialisme en Alsace*. Strasbourg, BF éditions, 1989.

¹¹¹ Office municipal de statistique de Strasbourg, op. cit.

Bibliographie

Anonyme. « Les habitations à bon marché de la ville de Strasbourg par M. Paul Dopff, architecte », *L'architecture*, vol. XLIII, n°4, pp.105-115.

AYCOBERRY, Pierre. « Les luttes pour le pouvoir dans les grandes villes de l'Allemagne impériale », *Le Mouvement social*. n°136, juillet-septembre 1986, pp. 81-102.

CARBONNIER, Youri. *Les premiers logements sociaux en France*. Paris : La Documentation française, 2008

FLAMAND, Jean-Paul. *Loger le peuple. Essai sur l'Histoire du logement social*. Paris : édition la Découverte, 1989, réed. 2001.

GRAËFFLY, Romain. *Le logement social. Etude comparée de l'intervention publique en France et en Europe occidentale*. Paris : Librairie générale de Droit et de jurisprudence, 2006.

GUERRAND, Roger-Henri. *Une Europe en construction. Deux siècles d'habitat social en Europe*. Paris : La découverte, 1992

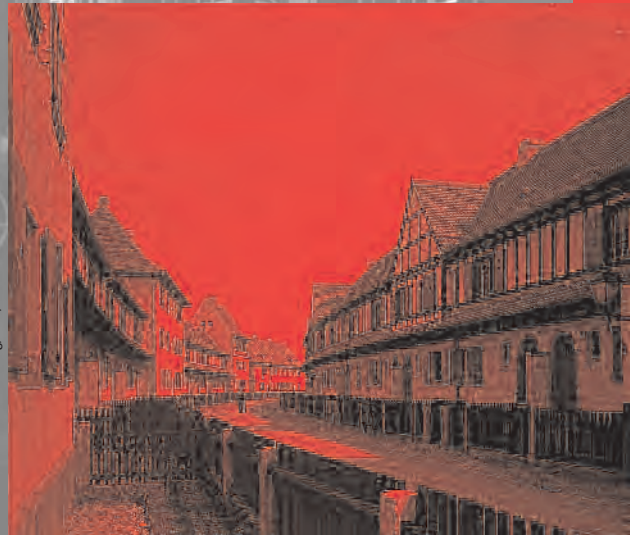
MENGIN, Christine. *Guerre du toit et modernité architecturale. Loger l'employé sous la République de Weimar*. Paris : publication de la Sorbonne, 2007.

PORCHER, Jean. « Les jardins Ungemach à Strasbourg », *L'architecte*, 1927, pp. 33-37.

Document réalisé par la Ville de Strasbourg, Direction de l'Urbanisme, de l'aménagement et de l'Habitat. Coordination et conception : Eric Chenderowsky, Edith Lauton. Relectures : Edith Lauton, Dominique Paillard. Couverture : Corine Calame.
© Ville de Strasbourg, février 2011. www.strasbourg.eu



Photos : Archives de Strasbourg, CUS, SOCOIPO



Ville et Communauté urbaine
1 parc de l'Étoile
67076 Strasbourg Cedex - France
Site internet : www.strasbourg.eu
Téléphone : +33 (0)3 88 60 90 90
Fax : +33 (0)3 88 60 91 00
Courriel : courrier@strasbourg.eu